
This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

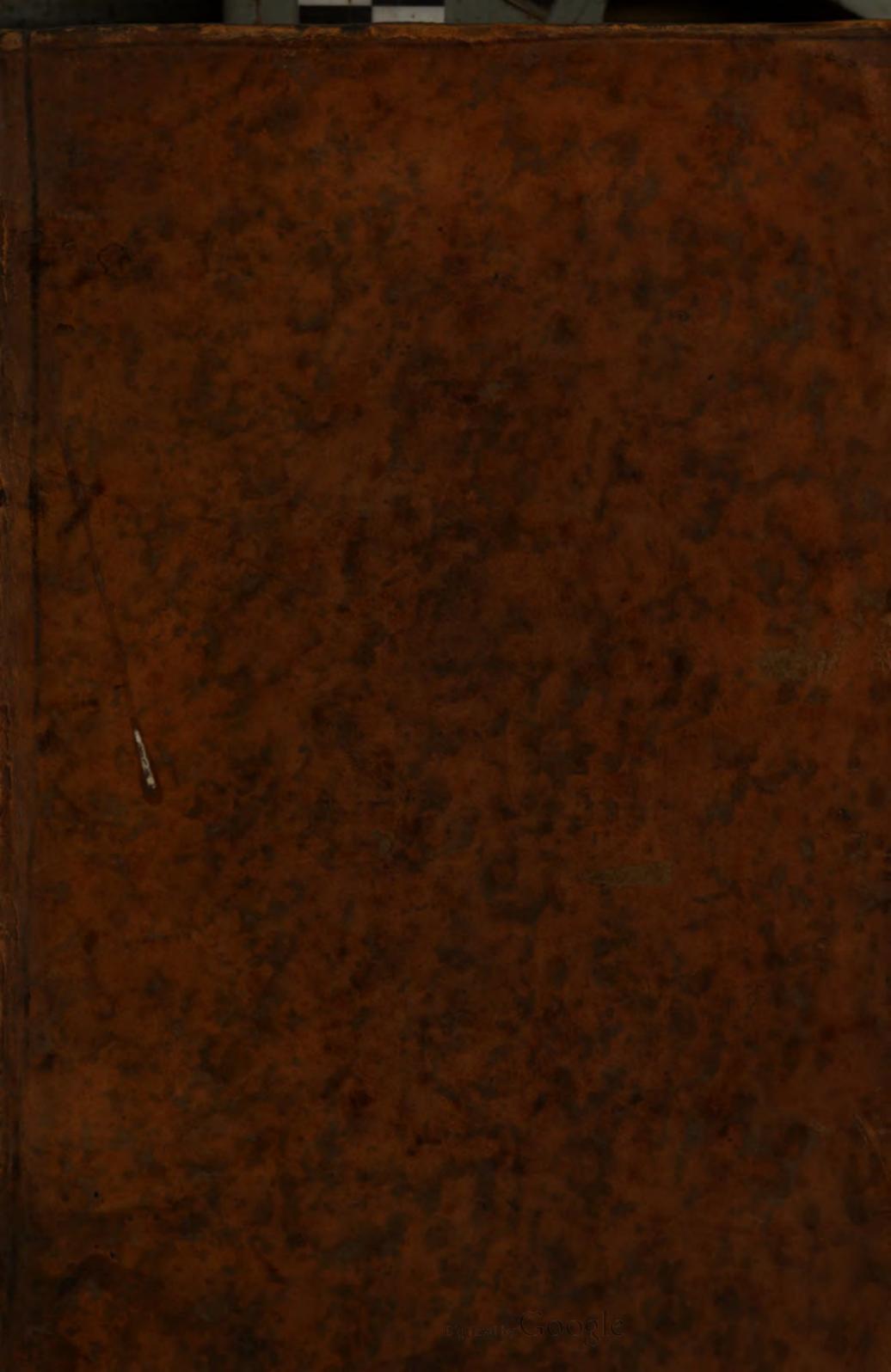
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

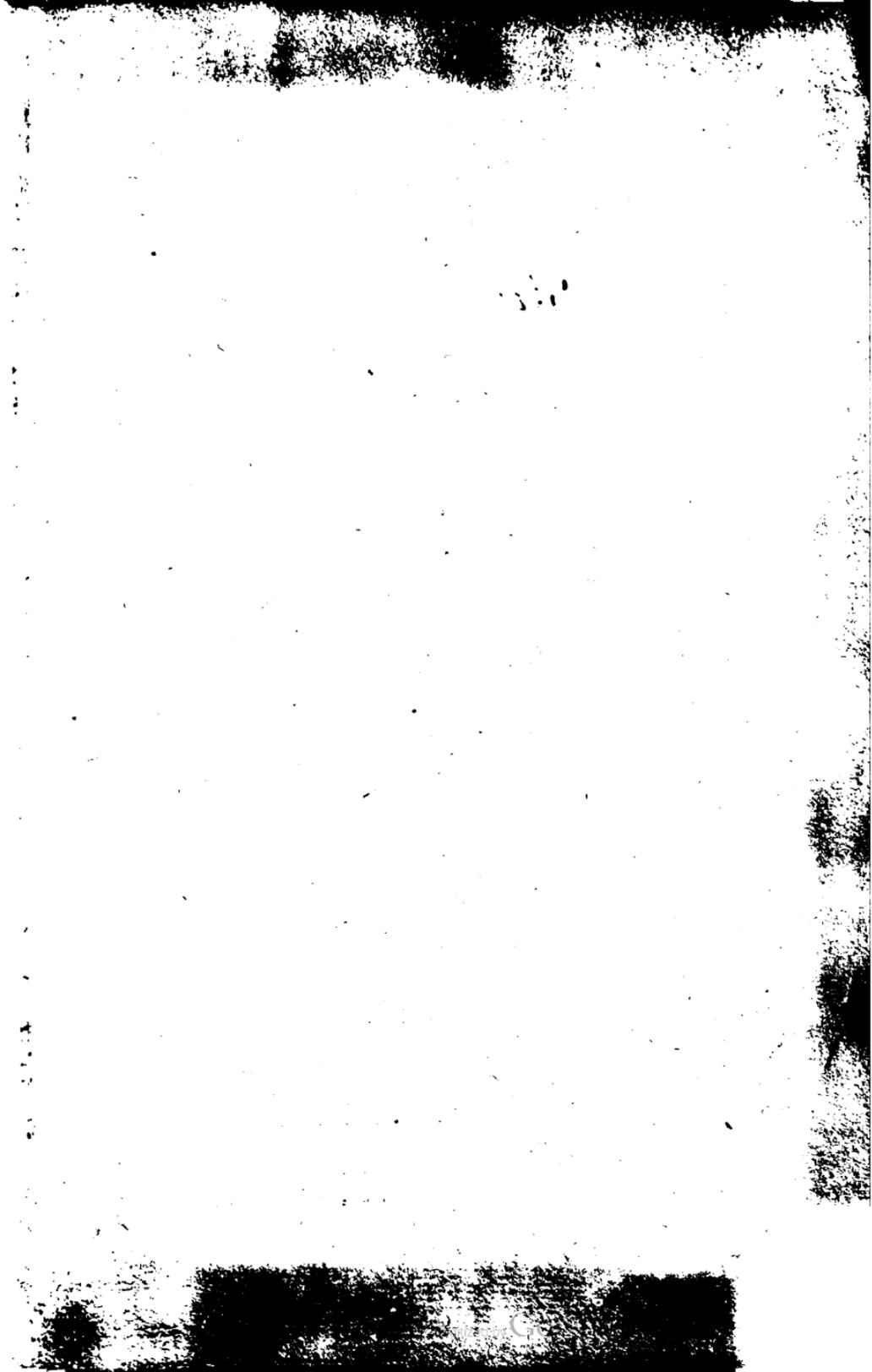






Stratégie

Inf. t. 1. 3. 2000.



14404

sc. B. 26ⁱⁿ p. 1399

Leblond[#] (Guillaume)



S U I T E
D E
L'ARITHMETIQUE
E T D E
L A G E O M E T R I E
D E L'OFFICIER.





Collège Luyd. S. S. Trinit. Soc. J. 1753

ESSAI

SUR

342759

LA CASTRAMETATION,

OU SUR

LA MESURE ET LE TRACE'

DES CAMPS;

CONTENANT

Les premiers Principes pour l'arrangement
des Troupes ; la Formation de l'Ordre de
Bataille & la Distribution ou Construc-
tion du Camp :

Avec un Précis des différentes Gardes qui en font
la sûreté.

Par M. LE BLOND, Professeur de Mathématique
des Pages de la grande Ecurie du Roi, & des Pages
de Madame la Dauphine.



PARIS, QUAI DES AUGUSTINS,

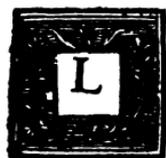
Chez CHARLES-ANTOINE JOMBERT, Libraire du Roi
pour l'Artillerie & le Génie, au coin de la rue
Gille-Cœur, à l'Image Notre-Dame.

M. DCC. XLVIII.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



P R E F A C E.



A Castrametation est une partie si importante de l'Art militaire, qu'il doit paroître assez étonnant qu'elle ait été absolument négligée dans les Auteurs modernes qui ont écrit sur la Guerre.

Polybe & Végece sont entrés dans un grand détail sur celle des Romains, & leurs Ecris ont beaucoup servi à l'établissement de l'ordre & de l'arrangement de nos Camps, quoiqu'ils different à plusieurs égards de ceux des Romains.

Du tems de Polybe les Camps

a iij des

des Romains étoient toujours carrés , mais de celui de Végece , qui a écrit plusieurs siècles après , ils avoient différentes figures relatives à celles des terrains que les armées devoient occuper.

Le Général se campoit dans l'endroit du Camp le plus avantageux , pour découvrir tout ce qui s'y passoit & pour envoyer ses ordres. Les Troupes Romaines & celles des Alliés étoient distribuées en différentes parties de Cavallerie & d'Infanterie , de maniere qu'elles avoient , pour ainsi dire , chacune une espece de quartier séparé ; ces Camps étoient toujours entourés d'un retranchement formé d'un fossé & d'un parapet dont la

terre

P R E F A C E. vij

terre étoit soutenue par des pieux ou palissades que les Soldats portoient avec eux pour cet effet dans les marches.

Cette police des Romains étoit oubliée en Europe lorsque le fameux Maurice, Prince d'Orange, songea à la rétablir, ou plutôt à l'imiter vers la fin du xvi & le commencement du xvii^e siècle. On ne peut douter que les Troupes n'aient toujours eu une sorte de Camp pour se mettre à l'abri du mauvais tems & se reposer des fatigues militaires; mais le silence des Historiens sur ce sujet, nous laisse ignorer absolument l'ordre qu'on pouvoit y observer.

Le Pere Daniel, qui a fait de

a iiij sçavantes

viiij *P R E F A C E.*

ſçavantes recherches fur tout ce qui concerne notre Milice ancienne & moderne , croit que ce fut dans les guerres d'Italie ſous Charles VIII. & Louis XII. que nos Généraux apprirent à ſe retrancher en campagne de maniere à rendre le Camp inaccessible à l'Ennemi.

Le plus célèbre & le plus ancien que nous connoiſſions eſt celui du Maréchal Anne de Montmorency à Avignon. » Il le fit de telle force , dit l'Auteur qu'on vient de nommer, que l'Empereur Charles V. étant deſcendu en Provence , n'oſa jamais l'attaquer , nonobſtant la grande envie qu'il avoit d'en venir à une action décisive , & ce fut cette conduite
du

Maréchal qui sauva le Royaume.

Dans les guerres civiles qui s'éleverent en France après la mort d'Henri II. on n'observoit, suivant la Noue dans ses *Discours politiques & militaires*, aucune règle dans le campement des Armées. On distribuoit les Troupes dans les Villages ou les petites Villes les plus voisines du lieu où l'Armée se trouvoit ; ou bien on campoit en pleine campagne avec quelques Tentes qu'on plaçoit sans arrangement régulier. On se fortifioit avec les chariots de l'Armée dont on faisoit une espece de retranchement ; mais les Troupes n'étoient pas dans cette sorte de Camp à portée de se mouvoir avec ordre pour s'opposer
aux

x P R E F A C E.

attaques imprévûes de l'Ennemi ; elles y manquoient d'ailleurs de la plûpart des commodités & des subsistances nécessaires ; aussi ne campoient-elles de cette façon que rarement & pour très-peu de tems. L'attention des Généraux étoit de pouvoir occuper differens Villages assez proches les uns des autres , pour se soutenir réciproquement ; mais comme il n'étoit pas aisé d'en trouver ainsi lorsque les Armées étoient nombreuses, il arrivoit souvent que l'Ennemi enlevoit ou détruisoit plusieurs de ces quartiers avant qu'ils pussent être secourus des autres plus éloignés.

Les Hollandois s'étant soustraits à l'obéissance de la Maison d'Autriche

triche vers l'an 1566 , ce Peuple qui ne pouvoit, par lui-même, opposer des Armées égales à celles que l'Espagne étoit en état d'employer pour le réduire , chercha à suppléer au nombre des Soldats par l'excellence de la discipline militaire : les Princes d'Orange s'y appliquèrent avec le plus grand succès , & il paroît assez constant qu'on leur doit le rétablissement de cette discipline en Europe. Les Camps furent un des principaux objets de Maurice de Nassau ; il voulut y faire renaître l'ordre & la police des Romains. Son Camp , tel que le décrit Stevin dans sa Castrametation , étoit une espece de quarré ou de quarré-long distribué
en

xij *P R E F A C E.*

en différentes parties appellées *Quartiers*. Celui de ce Prince en occupoit à peu près le milieu : l'Artillerie & les Vivres avoient aussi le leur , de même que les différentes Troupes ou Régimens dont l'Armée étoit composée. L'étendue ou le front de ces Quartiers se proportionnoit au nombre des Troupes qui devoient les occuper ; pour leur profondeur , elle étoit toujours de 300 pieds.

Une Compagnie de 100 Soldats occupoit deux files de *Huttes* ou petites Baraques. Chaque file avoit 200 pieds de longueur & 8 de largeur ; elles étoient séparées par une rue aussi de 8 pieds. Le Capitaine campoit à la tête de sa Compagnie

P R E F A C E. xiiij

pagnie , & les Vivandiers à la queue , comme ils le font encore aujourd'hui. Le Colonel avoit pour logement un espace de 64 pieds de front, au milieu du rang des Tentes des Capitaines. Derriere cet espace regnoit une rue de pareille largeur , qui séparoit le Régiment en deux parties égales. La partie qui en restoit après l'emplacement des Tentes du Colonel & de son équipage , servoit à camper le Ministre , le Chirurgien , &c.

La Cavallerie campoit à peu près dans le même ordre que l'Infanterie. Une Compagnie de 100 chevaux avoit deux files de Huttes de 200 pieds de profondeur & de 10 de largeur , lesquelles étoient séparées

xiv P R E F A C E.

rées par un espace de 50 pieds. Les chevaux formoient deux files dans cet espace , placées chacune parallèlement & à la distance de cinq pieds des Huttes. Le Capitaine campoit à la tête de sa Compagnie & le Colonel au milieu de ses Capitaines comme dans l'Infanterie. Le Camp étoit entouré , ainsi que celui des Romains , d'un fossé & d'un parapet. Cet ouvrage se distribuoit à toutes les Troupes de l'Armée , & chaque Régiment en faisoit une partie proportionnée au nombre d'hommes dont il étoit composé. On observoit de laisser un espace vuide de 200 pieds de largeur entre le retranchement du Camp & ses differens Quartiers ,
afin

P R E F A C E. xv

afin d'y placer les Troupes en bataille dans le besoin.

Cette disposition ou formation de Camp passa ensuite dans la plûpart des autres Etats de l'Europe ; elle a fans doute été observée en France , car on la trouve décrite dans plusieurs Auteurs , notamment dans le Livre *de la Doctrine militaire* donné en 1667 par le Sieur de la Fontaine , Ingénieur du Roi , & dans *les Travaux de Mars*, par Allain Manesson Mallet.

Il paroît cependant par plusieurs Mémoires du Regne de Louis XIII & de la Minorité de Louis XIV , que nos Armées ne campoient pas toujours ensemble , comme ces Auteurs le prescrivent , mais en differens

xvj *P R E F A C E.*

differens Quartiers séparés , qui portoient chacun le nom de l'Officier qui les commandoit. Il y a un grand nombre d'exemples de ces fortes de Camps dans la Vie de M. de Turenne , les Mémoires de M. de Puysegur , &c. Il en résulte que si les règles dont on vient de parler avoient d'abord été observées , on les avoit ensuite négligées. Cette conjecture se trouve fortifiée par ce que le Pere Daniel rapporte dans son *Histoire de la Milice Françoisse* , au sujet de l'arrangement régulier de nos Camps. Il y dit, que dans un Mémoire qui lui a été fourni sur le Régiment du Roi , » on trouve que le Sieur » Martinet , qui fut Lieutenant- » Colonel,

P R E F A C E. xvij

» Colonel, puis Colonel du Régi-
» ment , commença à établir ou
» *rétablir* la maniere réguliere de
» camper «. Ce qui semble indi-
quer assez clairement qu'on avoit
précédemment observé une mé-
thode réguliere qui n'étoit plus d'u-
sage. Quoiqu'il en soit , cet Offi-
cier faisoit diviser le Camp de son
Régiment par des rues tirées au
cordeau. Il le fit ainsi camper aux
Pays-Bas à la Campagne de 1667,
& mettre en faisceaux toutes les
armes à la tête des Bataillons. Le
Roi ayant trouvé cette méthode
fort belle , la fit , dit - on , prati-
quer aux autres Troupes. Il est vrai-
semblable que c'est là l'origine de
la disposition, actuelle de nos
b Camps,

xviiij *P R E F A C E.*

Camps, & que comme elle ne s'est apparemment établie qu'insensiblement dans les differens Corps des Troupes du Roi, l'Auteur *des Travaux de Mars* n'en étoit pas encore instruit lors de la seconde Edition de son Livre en 1684, quoiqu'elle fût alors généralement suivie; c'est ce qui est évident par le *Traité de l'Art de la Guerre* de M. de Gaya, Capitaine au Régiment de Champagne, imprimé pour la premiere fois en 1679. On y trouve à peu près les mêmes règles qu'on observe encore aujourd'hui dans le Campement des Armées; mais alors les Soldats & les Cavaliers n'avoient point de Tentes ou Canonieres. Cet Au-
teur

teur marque précisément qu'ils se baraquoyent, & il ne parle de Tentés que pour les Officiers : ainsi l'usage des Canonieres pour les Soldats & les Cavaliers est posterieur à 1679. Il y a apparence qu'il ne s'est entièrement établi que dans la guerre terminée par le Traité de Rîfwick en 1697.

Nos Camps different particulièrement de ceux des Princes d'Orange, en ce que les Troupes y sont campées sur deux ou trois lignes, l'Infanterie au centre & la Cavallerie sur les aîles, & que la tête ou le front du Camp est entièrement libre, pour que l'Armée puisse s'y mettre en bataille en sortant du Camp. Les Officiers sont

b ij placés

placés à la queue de leur Troupe ; l'Artillerie est assez ordinairement un peu en avant du centre de la premiere ligne , & les Vivres , entre la premiere & la seconde ligne vers le milieu de l'Armée. Nos Officiers généraux ne campent plus comme le faisoient ces Princes. Ils occupent les Villages qui se trouvent renfermés dans le Camp , ou qui en sont fort proches , ce qui est regardé comme un inconvénient par bien des gens , en ce que par là ils se trouvent quelquefois éloignés des Corps qu'ils doivent commander , & qu'ils augmentent le nombre des gardes de l'Armée.

Pour le Camp , il n'est défendu ou fortifié que par une espece d'enceinte

ceinte formée de différentes Troupes de Cavallerie & d'Infanterie qu'on a substituée aux retranchemens des Anciens , quoique leur usage en cela , suivant les plus habiles Militaires , fût infiniment supérieur au nôtre , non-seulement pour la sûreté du Camp , mais encore pour diminuer la fatigue des Troupes , dont il faut toujours avoir une grande partie sous les armes pour être à l'abri des entreprises de l'Ennemi.

C'est du détail des principes de toutes ces dispositions qu'on se propose de traiter dans cet Ouvrage. On ne l'avoit d'abord entrepris que pour faire voir l'utilité de la plus simple Géométrie - pratique dans

b iij le

xxij *P R E F A C E.*

le tracé du Camp ; mais après y avoir travaillé quelque tems , on a reconnu la nécessité des principes qu'il falloit établir pour la formation des Troupes , afin que le Camp ne fût plus que la position fixe de l'Armée dans l'ordre que le Général veut la faire combattre.

Après avoir cherché inutilement ces règles & ces principes dans les Auteurs Militaires , je les ai trouvés dans un Manuscrit de feu M. le Comte de Chastellux , Lieutenant général des Armées du Roi , & Lieutenant général pour Sa Majesté en Roussillon , que M. le Comte de Chastellux son fils , actuellement Brigadier des Armées du Roi , & Colonel du Régiment

P R E F A C E, xxiiij

giment d'Auvergne , a bien voulu me confier. J'ai pris dans l'Ouvrage de ce sçavant Officier , ce qui compose la plus grande & sans doute la meilleure partie de mon Livre. M. le Marquis de Puysegur qui vient d'enrichir le Public du bel Ouvrage de M. le Maréchal de Puysegur son pere , dans lequel la guerre se trouve expliquée & démontrée par régles & par principes , m'a été aussi fort utile par ses observations & ses remarques. C'est une déclaration que malgré sa modestie la reconnoissance exige de moi.

Je me suis particulièrement attaché à bien faire observer toutes les variations que les différentes

b iiij mesures

xxiv *P R E F A C E.*

mesures du Camp peuvent éprouver. Il n'est pas question dans cet Ouvrage du choix des terrains qui peuvent rendre un Camp sûr & avantageux relativement aux projets du Général ; un tel détail appartient à un Traité complet de tactique , on s'est borné au simple Tracé du Camp en terrain uni & régulier ; mais on croit que ceux qui posséderont bien les règles de cette Castrametation, qu'on peut appeller réguliere , pourront les appliquer sans peine à toutes les especes de terrains que les Armées peuvent occuper. Il leur sera toujours aisé de fixer le nombre des Bataillons & des Escadrons que l'étendue de chaque terrain pourra contenir ,

contenir , relativement aux intervalles que le Général voudra faire observer aux Troupes , soit en bataille ou dans le Camp.

Pour donner quelques idées plus précises de cet Ouvrage , il reste à faire connoître les principaux articles qu'il contient.

On y trouvera d'abord les premiers principes de l'arrangement des Troupes pour combattre ; la formation des Bataillons & des Escadrons , & la maniere de calculer l'espace qu'ils occupent sur le terrain.

On donne ensuite ce qui concerne la formation de l'ordre de bataille. On rapporte les différentes règles ou maximes observées à

c cet

cet égard dans les précédentes guerres , & notamment dans l'ordre de bataille de l'Armée assemblée à Compiègne en 1698.

On traite après cela du Tracé particulier du Camp d'un Bataillon & de celui d'un Escadron ; ce qui est suivi du Tracé général du Camp de l'Armée. On examine ensuite quel est le plus grand & le plus petit front que peut avoir le Camp d'une Armée composée d'un nombre quelconque de Bataillons & d'Escadrons.

Le Tracé du Camp lorsque le front de bandiere fait un coude ou un angle, exigeant quelques attentions particulieres , on donne ici les plus générales ; on y trouvera
 aussi

P R E F A C E. xxvij

aussi quelques observations sur le
Camp des Troupes dans un Siege.

Cet Ouvrage est terminé par
le détail de toutes les Gardes qu'on
employe pour la sûreté du Camp,
& par les règles qu'on doit ob-
server dans la position des grands-
Gardes ou Gardes ordinaires.
On ne parle point du service par-
ticulier du Camp & de sa police
interieure, on renvoye pour ce dé-
tail aux *Mémoires sur le service
journalier de l'Infanterie*, ou aux
Elémens de l'Art Militaire, par
M. d'Hericourt, Chevalier de
l'Ordre de Saint Louis, Capitaine
& premier Ayde - Major du Régi-
ment du Roi.

On souhaite que ce petit Trai-
té

xxviii *P R E F A C E.*

té puisse contribuer au bien du Service. On est dans la disposition sincere de profiter de toutes les instructions que les Officiers voudront bien donner pour le rendre plus utile & plus intéressant ; on sera très-aïse s'il peut engager quelqu'un à travailler sur la même matiere & à la traiter avec toute l'étendue qu'elle paroît mériter.



·ESSAI



ESSAI

SUR

LA CASTRAMETATION,

OU SUR

LA MESURE ET LE TRACE'

DES CAMPS,

I. **L**A CASTRAMETATION est proprement l'art de mesurer & de tracer les Camps. On lui donne quelquefois une signification plus étendue, en y renfermant tout ce qui peut contribuer à rendre un Camp avantageux, relativement aux vûes du Général. Nous nous bornerons dans cet Ouvrage à sa signification propre, c'est-à-dire, au tracé du Camp; mais comme ce tracé dépend de l'ordre que les Troupes doivent garder

A der

2 LA CASTRAMÉTATION.

der pour combattre , nous commencerons par donner les premiers principes de l'arrangement des Troupes ; ensuite ce qui concerne l'Ordre de bataille ; de la considération de cet Ordre on passera à l'établissement du Camp , & l'on terminera cet Ouvrage par un Précis des différentes gardes qui en font la sûreté.

I.

De l'Arrangement des Troupes pour combattre.

2. IL est évident que les hommes qui veulent combattre , ne doivent point former une masse confuse & sans ordre. Dans cet état ils seroient incapables de se mouvoir & de se soutenir mutuellement. Il faut donc les disposer de maniere qu'ils agissent ensemble pour se fortifier les uns & les autres , & faire les mouvemens qui leur sont ordonnés.

LA CASTRAMETATION. 3

3. Il est clair aussi que pour faciliter l'exécution de ces mouvemens, les hommes qui agissent ensemble ne doivent point être en trop grand nombre; autrement il seroit difficile de les faire mouvoir sans déranger leur ordre, c'est pourquoi on a pris le parti de partager les Troupes dont une armée est composée en différens Corps particuliers, appelés *Bataillons & Escadrons*.

4. Comme toutes les especes de combattans ne sont pas propres à former un même corps pour agir ensemble; que les gens qui combattent à cheval ne pourroient, par exemple, agir avec régularité, étant mêlés avec ceux qui combattent à pied, on les sépare les uns des autres, en sorte que chaque Troupe ou chaque Corps est composé de gens de même espece, sçavoir, les Bataillons de combattans à pied, & les Escadrons, de combattans à cheval.

5. A l'égard de l'ordre ou de l'ar-

A ij rangement

4 LA CASTRAMETATION.

rangement que les combattans doivent observer pour agir ensemble , il paroît qu'il dépend de deux choses.

6. 1°. De la maniere dont ils sont placés à côté les uns des autres.

7. Et 2°. de leur position les uns derriere les autres.

8. Les hommes s'approchent à côté les uns des autres , pour se garantir réciproquement d'être attaqués par les flancs ou les côtés , & pour n'avoir à combattre que devant eux.

9. Ils se placent les uns derriere les autres , pour que leur effort soit plus considérable ; que ceux qui sont derriere soutiennent ceux qui sont devant ; qu'ils les puissent remplacer s'il en périt quelques-uns dans le combat, & enfin pour empêcher que l'ordre de la Troupe ne soit détruit par la mort d'un petit nombre de combattans. Ces arrangemens sont assez conformes à ceux que la nature inspire à plusieurs sortes d'animaux lorsqu'il s'agit

LA CASTRAMETATION.

5

git de leur commune deffense.

10. Comme les lignes droites sont celles qui facilitent le plus les arrangements dont on vient de parler , c'est sur ces lignes que se forment les combattans , & c'est selon cette position essentielle qu'on doit les considerer.

11. Un nombre d'hommes , soit à pied ou à cheval , placés à côté les uns des autres sur une même ligne droite & faisant face vers le même côté , est appelé *Rang* : Et s'ils sont placés les uns derriere les autres sur une ligne droite , le visage tourné vers le même côté , ils forment une *File*.

Pl. I. Fig.
1. & 2.

12. Comme les hommes qui servent à la guerre sont peu différens les uns des autres par rapport à l'espace que leur corps occupe sur le terrain où ils sont placés ; que d'ailleurs ils doivent avoir également la facilité de se mouvoir & de manier leurs armes , on peut établir que dans la formation des rangs & des files , il faut compter

A iij un

6 LA CASTRAMETATION.

un espace égal pour chaque combattant à pied , & un espace aussi égal pour chaque combattant à cheval.

Pl. I. Fig. 13. Si on place avec ordre , c'est-à-dire , parallèlement , un rang d'hommes *CD* , derriere un autre rang *AB* , les hommes du second rang se trouveront immédiatement derriere ceux du premier. Il en fera de même si on place également un troisième rang derriere le second , un quatrième derriere le troisième , & ainsi de suite un plus grand nombre de rangs : il est évident que par cet arrangement les hommes du Bataillon ou de l'Escadron formeront en même-tems des rangs & des files.

P. I. I. Fig. 14. Si on place avec le même ordre , c'est-à-dire , aussi parallèlement une file *FG* à une autre *AE* , le premier homme *F* de la seconde file sera à côté du premier *A* de la première *AE* ; & tous les autres de la file *FG* , seront de même à côté de ceux de la
file

LA CASTRAMETATION. 7

file A E. Plaçant ainsi plusieurs files à côté les unes des autres , les hommes de ces files formeront en même-tems & des rangs & des files.

15. Les rangs d'une Troupe sont face du même côté , c'est-à-dire , de celui qui est opposé à l'ennemi : le rang qui en est le plus proche se nomme *le premier rang* ; celui qui est immédiatement derrière , le second ; ensuite suit le troisième rang , puis le quatrième , & ainsi de suite s'il y en a un plus grand nombre.

16. On appelle ordinairement le premier rang , *la tête* ou *le front* du Bataillon ou de l'Escadron ; le dernier se nomme *la queue de la Troupe* , & les deux files qui le terminent à droite & à gauche , c'est-à-dire , qui joignent le front & la queue , en sont appelées *les flancs* ou *les aîles*.

17. On distingue les flancs en *flanc droit* ou *aîle droite* , & en *flanc gauche* ou *aîle gauche*.

A iiij Le

8 LA CASTRAMETATION.

Le flanc droit est celui qui se trouveroit à la droite d'un homme placé au milieu de la Troupe , & qui auroit la face tournée du même côté que la Troupe ; le flanc gauche est l'opposé au droit.

Pl. I. Fig.
3.

Il faut remarquer qu'on dit souvent, pour abrégé, la droite ou la gauche de la Troupe , au lieu de flanc droit ou aîle droite , & de flanc gauche ou aîle gauche.

18. Le milieu d'une Troupe se nomme *le centre* de la Troupe.

19. Les files qui vont du centre vers l'aîle droite , sont appellées *files de la droite* ; celles qui vont du centre vers la gauche , *files de la gauche* ; & celles qui occupent le centre , sont nommées *files du centre*.

Ainsi , supposant les rangs de la Troupe *ABDC* divisés en trois parties égales & que *AB* soit le front de cette Troupe , les files de la partie *FHDB* seront les files de la droite ;
celles

celles de A E G C , celles de la gau-^{Pl. II. Fig.}che ; & les files de la partie du mi-^{1.}lieu E G H F , seront les files du centre.

Quelques autres divisions qu'on fasse aux rangs d'une Troupe , les files de la division du milieu seront toujours également les files du centre , & les autres celles de la droite & de la gauche.

20. Le premier homme de chaque file , à commencer du côté où elle fait face , se nomme *chef de file* , & celui qui la termine se nomme *ferre-file*.

21. Il suit de cette définition que les chefs de files forment le premier rang de la Troupe , & que les ferre-files en forment la queue ou le dernier rang.

22. On appelle *étendue* d'une Troupe la longueur de ses rangs ; c'est-à-dire , l'intervalle de la droite à la gauche ; & l'on appelle *hauteur* ou *profondeur* de la Troupe , la longueur des files

10 LA CASTRAMETATION.

files ou la distance du premier rang au dernier.

23. Si l'on n'a point parlé jusques ici des Officiers , c'est-à-dire , des Hommes préposés pour commander & faire agir chaque Troupe , c'est qu'on peut se dispenser de les considérer dans la formation de ces Troupes : le plus grand nombre en occupe ordinairement le front ; il y en a aussi derrière la Troupe lorsqu'il faut combattre. Ceux qui sont à la tête de la Troupe sont destinés à la conduire & à l'encourager à bien faire par leur exemple : à l'égard de ceux de la queue , ils sont chargés de veiller à ce que la Troupe obéisse aux commandemens qui lui sont faits , & ils doivent punir les Soldats qui dans les occasions périlleuses n'avancent pas suffisamment pour soutenir les premiers rangs.

Ce qu'on a dit jusqu'à présent convient à toute sorte de Troupes , soit de Cavallerie ou d'Infanterie. On va traiter

LA CASTRAMETATION. II

traiter plus en détail de ce qui les regarde chacune en particulier , c'est-à-dire , de ce qui concerne le Bataillon & l'Escadron.

I I.

D U B A T A I L L O N .

24. On peut définir le Bataillon ;
Un nombre d'Hommes à pieds , assemblés pour agir & pour combattre ensemble comme s'ils ne faisoient qu'un seul & même corps.

25. La premiere chose qui se présente à examiner dans le Bataillon , c'est le nombre d'hommes dont il doit être composé.

On a déjà observé qu'une Troupe formée d'un trop grand nombre d'hommes ne pourroit se mouvoir avec facilité ; mais aussi si elle en a un trop petit nombre , elle ne fera capable d'aucun effort considérable : il faut donc que le nombre des hommes du Bataillon permette de le faire mouvoir avec facilité ;

12 LA CASTRAMETATION.

facilité ; que ces hommes soient aussi en assez grande quantité pour faire une espee de corps solide qui puisse attaquer avec fermeté & soutenir les différens chocs auxquels il est exposé.

Il n'est pas aisé de fixer ce nombre d'une maniere précise & géométrique ; il dépend des coutumes des Peuples qui font la guerre , de leurs armes , de la maniere de s'en servir , & de leur façon de combattre : aussi les usages ont-ils été fort différens sur ce point ; mais à présent toutes les Nations de l'Europe , hors les Turcs , suivent à peu près le même ordre à cet égard ; les termes mêmes de Bataillons & d'Escadrons sont employés dans toutes les Langues.

26. Depuis long-tems il paroît que parmi nous le nombre des hommes du Bataillon est à peu près fixé à sept cens ; mais chez les différentes Nations de l'Europe les uns ont leurs Bataillons plus forts & les autres moins.

LA CASTRAMETATION. 13

moins. En France, dans les deux dernières guerres qui ont précédé la mort de Louis XIV. les Bataillons étoient composés de treize Compagnies de cinquante hommes chacune, ce qui faisoit six cens cinquante hommes; ils avoient de plus quarante Officiers.

Dans la guerre de 1733 ils étoient composés de seize Compagnies de quarante hommes chacune, & d'une dix-septième de quarante-cinq, ce qui faisoit six cens quatre-vingt-cinq hommes, non compris cinquante-deux Officiers.

Dans la présente guerre ils sont composés de même, excepté qu'ils n'ont que trente-quatre Officiers: le fond des Bataillons François a été autrefois plus considérable.

27. Il faut observer que pendant la guerre les Bataillons étant formés au commencement de la Campagne sur le pied prescrit par le Prince, & que ces Bataillons n'étant point ordinairement
recrutés

14 LA CASTRAMETATION.

recrutés pendant le cours de la Campagne , il arrive par la perte que leur cause les actions de la guerre , les maladies , &c. qu'ils ne sont presque jamais complets.

Dans le nombre des hommes fixé pour le Bataillon , il y a une Compagnie de *Grenadiers* attachée, laquelle est souvent employée à des usages particuliers , & qui n'agit pas toujours avec le Bataillon.

28. On appelle *Grenadiers* des Soldats choisis sur tout un Régiment , par rapport à la valeur , & à la force du corps. Ils sont destinés aux fatigues & aux emplois périlleux de la guerre. Le nom de *Grenadiers* leur vient des grenades dont ils se servoient autrefois.

29. Les Soldats sont assemblés & arrangés dans le Bataillon par rang & par file. Ainsi leur nombre & leur distance constituent sa forme & l'espace qu'il occupe sur le terrain.

30. Du tems de Louis XIII. les Bataillons

LA CASTRAMETATION. 15

taillons étoient sur huit rangs ; ils ont été ensuite réduits à six : les dernières Ordonnances de Louis XIV. les fixent à cinq ; mais l'usage , même de son tems , les a fixés à quatre. A l'égard de leur distance , les Ordonnances Militaires en distinguent de deux sortes , *çavoir pour paroître & pour combattre.*

31. Les distances pour paroître sont fixées pour l'intervalle d'un rang à un autre , à la longueur de deux hallebardes , ce qui se prend pour douze pieds , en y comprenant la profondeur ou l'épaisseur des hommes du devant de la poitrine au dos. Les mêmes Ordonnances ne prescrivent rien par rapport aux files ; & en effet leur distance est assez difficile à évaluer exactement , mais il paroît que l'usage le plus ordinaire a toujours été de compter trois pieds pour l'intervalle d'une file à une autre , en comprenant dans cette distance l'espace occupé par un homme ,
c'est-

16 LA CASTRAMETATION.

c'est-à-dire , du milieu d'un homme au milieu de celui de la file suivante.

32. Lorsqu'il s'agit de combattre , les Officiers s'approchent autant qu'il est possible du Bataillon , & les rangs se serrent jusqu'à la pointe de l'épée , c'est-à-dire , que le second rang doit toucher le bout des épées du premier , ce qui ne donne guères que trois pieds pour l'épaisseur du rang & pour son intervalle (a). Les files s'approchent autant qu'il est possible , en conservant *la liberté du coude* , ce qui veut dire , comme on l'entend ordinairement , que la file & son intervalle doit occuper environ deux pieds. On voit par là que le Bataillon occupe alors beaucoup moins d'espace qu'auparavant.

33. Les Officiers chargés du soin de

(a) On a substitué depuis peu dans quelques Régimens , à l'usage des épées , celui d'espèces de couteaux de chasse , qui se portent le long de la cuisse. De cette manière les rangs peuvent se serrer à une plus petite distance que celle de trois pieds.

former

former les Bataillons ne paroissent pas s'embarraffer beaucoup à présent de la distance des rangs , parce qu'elle peut être changée fort aisément dans un instant & sur-tout diminuée ; c'est pourquoi ils laissent prendre 12 pieds pour cette distance : mais à l'égard de celle des files , comme il faut plus de tems pour la changer , ils la fixent à deux pieds pour l'épaisseur de la file & pour son intervalle, ce qui est un espace suffisant pour combattre.

34. Il suit de-là que pour sçavoir l'espace que le Bataillon occupe sur le terrain , il faut compter deux pieds pour chaque homme dans le rang , & douze pieds pour l'épaisseur du rang jointe à son intervalle.

35. Ainsi supposant un Bataillon de six cens cinquante hommes, sans compter les Officiers , & que ce Bataillon soit composé de cinq rangs , on trouvera les hommes de chaque rang , en divisant 650 par 5 , ce qui donnera

B cent

18 LA CASTRAMETATION.

cent trente hommes par rang. Multipliant ensuite ce nombre par 2, on aura deux cens soixante pieds ou quarante-trois toises deux pieds pour l'étendue de chaque rang.

A l'égard de la profondeur des cinq rangs, comme ils ne forment que quatre intervalles, elle est de quarante-huit pieds ou de huit toises, non compris l'espace occupé par les Officiers.

Si le Bataillon n'est que sur quatre rangs il n'aura que trente-six pieds de profondeur, attendu que ses rangs ne donneront que trois intervalles; mais alors son front augmentera, car 650 divisés par 4 donnent cent soixante-deux hommes pour chaque rang; multipliant ces hommes par les deux pieds qu'ils occupent sur le terrain, on aura trois cens vingt-quatre pieds ou cinquante-quatre toises pour le front du même Bataillon.

36. Ce modele de calcul ou de supputation peut servir pour toutes sortes
de

LA CASTRAMETATION. 19

de Bataillons dont le nombre d'hommes sera connu, de même que celui des rangs. Dans tous les cas il formera toujours un rectangle beaucoup plus étendu sur une dimension que sur l'autre (a).

37. Dans un Bataillon les Soldats d'une même Compagnie sont ordinairement placés ensemble sur la profondeur du Bataillon, c'est-à-dire, qu'ils occupent toutes les files du lieu où la Compagnie est placée. Lorsque ces Compagnies ne sont pas égales, il n'en résulte point pour cela d'interruption dans le Bataillon, parce que comme on égalise les rangs de tout le Bataillon, les Compagnies les plus fortes

(a) On n'ignore pas que l'on donne, dans de certaines occasions, différentes figures au Bataillon, c'est-à-dire, qu'on le dispose en carré, en triangle, &c. mais on le considère ici dans sa forme essentielle, c'est-à-dire, dans celle qu'il a ordinairement, les autres ne sont qu'accidentelles, & elles regardent les évolutions. Voyez *l'Art de la Guerre de feu* M. le Maréchal de Puysegur.

B ij suppléent

20 LA CASTRAMETATION.

suppléent à ce qui manque à celles qui le font moins.

38. L'ordre & l'arrangement des Compagnies entr'elles dans le Bataillon est encore prescrit par les Ordonnances ; mais comme elles ne sont pas suivies exactement sur cet article , on observera seulement qu'on regarde comme le poste le plus périlleux du Bataillon , celui du flanc ; c'est pourquoi la premiere Compagnie se met toujours au flanc droit du Bataillon , à moins qu'il ne se trouve à la gauche d'une suite de Bataillons , car alors cette premiere Compagnie se met à gauche. La seconde Compagnie doit , suivant les Ordonnances , être placée au flanc opposé à celui qui est occupé par la premiere.

39. La Compagnie des Grenadiers est toujours au flanc de la premiere Compagnie ; les Ordonnances disent encore qu'il doit y avoir une Troupe de Piquet à la gauche du Bataillon.

placée comme les Grenadiers le font à la droite.

40. On appelle *Troupe du Piquet* cinquante hommes tirés de toutes les Compagnies du Régiment, avec un Capitaine, un Lieutenant & un sous-Lieutenant à la tête.

R E M A R Q U E S.

I.

41. IL faut observer que la mesure la plus commune à la guerre, & presque la seule qu'on y employe, est le *Pas*, qui est supposé de trois pieds de Roi, c'est-à-dire de la moitié d'une toise; c'est pourquoi lorsqu'on parlera de pas dans la suite de cet Ouvrage, on entendra toujours une longueur ou une mesure de trois pieds.

2.

42. QUE quoiqu'on ait dit qu'il y a des Nations de l'Europe dont les Bataillons sont plus nombreux que ceux

22 LA CASTRAMETATION.

des François , cela ne doit s'entendre que des Soldats , car à l'égard des Officiers , nulle n'en a autant que la Francoise.

3.

43. ON remarquera aussi qu'on resserre les rangs du Bataillon pour le combat , afin que les Soldats des derniers rangs soient plus à portée de soutenir & de remplacer ceux du premier, & qu'on resserre aussi les files pour combattre l'Ennemi sur une étendue déterminée avec le plus d'hommes & le plus d'armes qu'il est possible : cette réunion ou jonction des hommes & des armes , fait la vraie force d'une Troupe , & c'est elle qui a rendu autrefois les Phalanges Grecques si redoutables.

I I I.

D E L' E S C A D R O N.

44. On appelle *Escadron* , un nombre d'hommes à cheval , armés & rassemblés.

semblés pour combattre & se mou-
voir ensemble comme s'ils ne faisoient
qu'un seul & même corps.

45. Le nombre d'hommes dont il
doit être composé, n'est pas plus aisé
à déterminer que celui du Bataillon : il
paroît seulement qu'il doit être moins
considérable ; car outre que les che-
vaux occupent plus d'espace sur le ter-
rain que les gens de pied, la Cavalle-
rie étant capable d'agir avec beau-
coup plus de vitesse dans le combat,
il ne conviendrait pas de diminuer la
vivacité & la force de son choc en
retardant la promptitude de sa marche
par un trop grand nombre de combat-
tans.

46. L'usage a fixé le nombre des
hommes de l'Escadron à cent cinquante
ou cent soixante.

Dans la Guerre de 1701, les Esca-
drons étoient de quatre Compagnies
de trente-cinq Maîtres chacune, non
compris quatre Maréchaux des Logis

B iiij &

24 LA CASTRAMETATION.

& douze Officiers. Dans la Guerre de 1733, ils ont été du même nombre de Compagnies & d'Officiers, mais les Compagnies étoient de quarante Maîtres; ce qui faisoit cent foixante Maîtres ou Cavaliers. Les Escadrons de la Cavallerie Imperiale avoient alors un pareil nombre de Cavaliers, mais avec moins d'Officiers que les Escadrons François, parce qu'ils n'étoient formés que de deux Compagnies.

Dans la présente Guerre les Escadrons sont composés de la même manière qu'en 1733.

47. Les Escadrons, de même que les Bataillons, étant très-rarement recrutés en campagne, ne sont pas ordinairement complets.

48. Le service de la Cavallerie par Escadron, n'est en usage en France que depuis les Guerres civiles qui ont suivies la mort de Henri II. Ils étoient d'abord fort nombreux & sur beaucoup

coup de profondeur ; mais depuis long-tems l'usage constant est de les former sur trois rangs.

49. Pour déterminer le terrain qu'occupe un Escadron , il faut sçavoir quelles sont les dimensions des chevaux dont on se sert dans l'Escadron.

Quoiqu'ils soient assez différens les uns des autres par rapport à leur grosseur , ils occupent cependant à peu près le même espace dans un Escadron bien entretenu ; on a soin de les choisir autant qu'on le peut de même taille & de même tournure , en sorte que connoissant les dimensions les plus communes des chevaux d'un Escadron , on ne se trompera pas , au moins sensiblement , en supposant que tous les autres chevaux auront les mêmes proportions.

Un cheval de la Cavallerie Française , bien entretenu , peut avoir environ quatre pieds dix pouces d'élévation ,

26 LA CASTRAMETATION.

vation , & sept pieds de longueur du devant de la tête à la queue. Sa plus grande largeur , qui est aux hanches , peut être d'un pied dix pouces & au-dessous.

50. Les chevaux s'approchent assez aisément les uns des autres dans un rang ; mais il faut qu'ils puissent marcher commodément & que le Cavalier ait ses jambes placées sans contrainte : c'est pour cela qu'on compte trois pieds pour chaque Cavalier dans le rang , ou ce qui est la même chose , pour l'épaisseur d'une file & pour son intervalle.

51. A l'égard de la distance des rangs , elle étoit autrefois de douze pieds ; à présent ceux qui croient sçavoir parfaitement la manœuvre de la Cavallerie , font cette distance moins grande. Ils prétendent qu'il suffit de laisser seulement la longueur d'un cheval entre les rangs.

52. Supposons que cette distance

au

au lieu de sept pieds , soit de sept pieds & demi , on aura quinze pieds pour les deux distances que donnent les trois rangs de l'Escadron , & vingt-un pieds pour l'espace de la profondeur des chevaux de ces rangs : ce qui donnera trente-six pieds ou six toises pour toute la profondeur de l'Escadron , non compris l'espace que les Officiers occupent.

53. Pour le front ou l'étendue de l'Escadron , si l'on suppose que l'Escadron soit composé de cent cinquante Cavaliers , il y en aura cinquante par rang , qui occupant chacun trois pieds donneront cent cinquante pieds ou vingt-cinq toises pour le front de l'Escadron (a).

54. Il suit de-là que l'Escadron , comme le Bataillon , forme sur le ter-

(a) On pourroit peut-être resserrer un peu plus l'escadron , mais cette diminution ne pourroit aller qu'à deux ou trois pouces par Cavalier ; on croit par conséquent pouvoir la négliger sans aucun inconvénient.

rain

rain un rectangle beaucoup plus étendu sur une dimension que sur l'autre, mais néanmoins beaucoup plus petit que le rectangle formé par le Bataillon.

55. A l'égard des Dragons qui doivent être montés sur de plus petits chevaux que ceux de la Cavallerie, leurs Escadrons occupent moins d'espace; mais ceux qui voudront en calculer l'étendue ou l'espace avec quelque exactitude, pourront mesurer les dimensions les plus communes des chevaux qu'on y employe, & faire ensuite leur calcul comme on vient de le faire pour les Escadrons ordinaires de la Cavallerie.

On en usera de même pour les Escadrons de la Cavallerie Espagnole, dont les chevaux, suivant M. le Marquis de *Santa-Crux*, n'ont que cinq pieds & demi ou six pieds de longueur, & pour ceux de la Cavallerie Flamande ou Hollandoise, qui ont des chevaux plus longs & plus épais que les nôtres.

56. Les Escadrons de la Cavallerie Françoisé ont ordinairement deux Etendarts , portés par deux Cavaliers ou deux Officiers appellés *Cornettes* , qui se placent ordinairement les fixièmes du premier rang , en commençant à compter par la droite , & par la gauche de l'Escadron. Le Timbalier & les Trompettes se mettent à un flanc.

57. Les Cavaliers d'une même Compagnie sont ensemble dans la profondeur de l'Escadron , & ils en occupent la même partie. La premiere Compagnie est à la droite de l'Escadron , à moins qu'il ne soit à la gauche d'une ligne formée de plusieurs Escadrons. La seconde Compagnie est au flanc gauche ou opposé à celui qui est occupé par la premiere. La troisiéme touche la premiere ; & la quatriéme est entre la seconde & la troisiéme.

58. Les Ordonnances veulent que les

30 LA CASTRAMETATION.

les Officiers , excepté le Commandant , ayent leurs chevaux moitié dans le rang des Cavaliers , & moitié en dehors ; mais comme cette position est absolument impossible , les chevaux sont , dans la pratique , ou entièrement dans le rang ou hors du rang.

59. Lorsqu'on se dispose au combat , on fait ferrer les rangs les uns sur les autres : les Officiers se mettent dans le premier rang , ou ils s'en tiennent le plus près qu'il est possible ; il y en a aussi quelquefois à la queue de l'Escadron , pour veiller avec les Maréchaux des Logis , qui ordinairement y sont placés , à ce que l'Escadron s'avance en bon ordre & que les derniers rangs n'abandonnent pas le premier.

60. Quoique toute la Cavallerie soit divisée en Escadrons , & que dans les Batailles ou les grandes actions elle doive toujours combattre selon cette division ,

LA CASTRAMETATION. 31

division , il y a néanmoins plusieurs sortes de services où l'on employe des Troupes de quarante ou cinquante Maîtres avec un Capitaine , un Lieutenant , un Cornette & un Maréchal des Logis. Ces Troupes se forment toujours sur deux rangs.

I V.

De l'Armée & de l'Ordre de Bataille.

61. Après avoir expliqué les différences des Bataillons & des Escadrons , leur arrangement & l'espace qu'ils occupent sur le terrain , il reste à traiter de l'union de ces différentes Troupes qui composent ce que l'on appelle l'Armée.

62. L'Armée est donc un nombre considérable de Troupes d'Infanterie & de Cavalerie jointes ensemble pour agir contre l'ennemi.

63. On comprend encore dans ce qui compose l'Armée, l'Artillerie, c'est-à-dire, le Canon & les autres machines

nes

nes de Guerre en usage dans l'attaque & la défense.

64. Comme l'Armée ne peut trouver dans les lieux qu'elle occupe tout ce qui lui est nécessaire pour sa subsistance & pour combattre, elle voit avec elle une partie des provisions dont le besoin est le plus grand : ces provisions se nomment *Munitions*.

Il y a deux sortes de Munitions ; sçavoir, *de Guerre & de Bouche*.

65. Les Munitions de Guerre consistent principalement en poudre, balles, boulets, armes de rechange, &c. Ces provisions regardent l'Artillerie.

66. Les Munitions de bouche sont les choses nécessaires à la nourriture de l'Armée.

Cet article, qui est un des plus importants de l'Armée, demanderoit un grand détail, mais il n'est point de l'essence de cet Ouvrage ; on a d'ailleurs différens Traités sur cette matière

tiere qu'on peut consulter si l'on veut en avoir une idée exacte. On observera seulement ici que le Roi fait fournir une ration d'une livre & demie de pain par jour à tous les Soldats, Cavaliers de l'Armée, & à un nombre limité de Domestiques des Officiers, relativement au grade de ces Officiers; & de plus pour les Cavaliers & Soldats François, une demie-livre de viande aussi par jour.

67. Toutes les Troupes d'une Armée étant divisées en Escadrons & en Bataillons, ces différens Corps de Cavallerie & d'Infanterie peuvent être considérés comme les élémens de l'Armée, de même que les hommes le sont de tous les Corps dont elle est composée.

68. On a vû que la formation des Bataillons & des Escadrons consiste dans l'arrangement des hommes qui les composent, la formation de l'Armée ne dépend de même que de l'ar-

C rangement

34 LA CASTRAMETATION.

arrangement de ces mêmes Troupes entr'elles ; mais comme l'action la plus considérable qu'elles puissent faire est celle de livrer Bataille , on appelle *Ordre de Bataille* la formation ou l'arrangement des Bataillons & des Escadrons dont l'Armée est composée.

69. On a considéré l'arrangement des hommes dans une Troupe par la manière dont ils sont placés les uns à côté des autres , & les uns derriere les autres ; on suivra le même ordre pour celui des Bataillons & des Escadrons de l'Armée. Pour ne pas répéter ces noms trop fréquemment , on se servira dans la suite , pour abrégé , de celui de *Troupe*.

70. On met les Troupes à côté les unes des autres , par les mêmes motifs qui font placer les hommes de cette manière dans les différentes Troupes ; mais ces Troupes ainsi placées dans l'ordre de bataille ne sont point appelées *Troupes en rang* , mais *Troupes en ligne*

LA CASTRAMETATION. 35

ligne ou *en bataille* ; & l'on ne dit point non plus *un rang de Troupes*, mais *une ligne de Troupes*.

71. On met les Troupes les unes derriere les autres , par les mêmes raisons qui font placer ainsi les hommes dont elles sont composées ; mais on ne se sert pas du terme de *File* par rapport à cet arrangement. Si celles qui sont postées les unes derriere les autres sont destinées à se suivre & qu'elles soient en grand nombre , on les appelle *Troupes en colonne* , & l'on dit *Colonne de Troupes* , & non pas *File de Troupes*.

72. Si les Troupes placées les unes derriere les autres ne sont pas destinées à se suivre , on ne les considère point par rapport à l'arrangement précédent , mais seulement par rapport aux autres Troupes avec lesquelles elles sont en ligne. Ce dernier cas est beaucoup plus commun dans l'ordre de bataille que le premier.

36 LA CASTRAMÉTATION.

73. Le nombre des lignes qu'on doit donner à l'Armée n'est pas fixé, non plus que le reste de l'ordre de bataille : la différence des Pays & des terrains où l'on doit combattre & la disposition des Ennemis peuvent y occasionner des changemens considérables ; ainsi il paroît qu'on doit définir l'ordre de bataille, *L'ordre & l'arrangement des Bataillons & des Escadrons d'une Armée par rapport au terrain & aux desseins du Général, & par rapport à l'arrangement que les Ennemis ont pris ou qu'ils peuvent prendre.*

74. On n'entreprend point ici de donner tous les différens ordres de Bataille ou exécutés ou possibles ; on se contentera, pour en donner une idée, d'en supposer un qui soit le plus conforme aux maximes en usage, & qu'on regardoit encore dans la guerre de 1701 comme des regles dont on ne devoit point s'écarter.

On est fondé à en user ainsi sur ce
qui

qui se pratique réellement lorsqu'on assemble une Armée. On suppose d'abord un ordre à peu près tel qu'on va le décrire, pour assigner & pour apprendre à chaque Troupe le poste où elle doit être : on en fait un Etat dont on distribue des copies aux Officiers principaux. Cet ordre n'est pas pour cela regardé comme quelque chose de fixe, & le Général y fait dans la suite les changemens qu'il juge à propos.

Voici les Maximes qui dans les dernières Guerres servoient de bases à l'ordre de Bataille.

PRINCIPES OU MAXIMES
*qui servent de fondement à l'Ordre
 de Bataille.*

P R E M I E R E M A X I M E.

75. Former l'Armée sur deux lignes de Troupes.

76. La ligne la plus proche des Ennemis, est appelée *la premiere ligne*; celle qui la suit immédiatement, *la se-*

C iij *conde;*

38 LA CASTRAMETATION.

conde ; celle qui suit la seconde , *la troisième* , & ainsi de suite si l'on a un plus grand nombre de lignes , ce qui arrive lorsque le terrain ne permet pas que l'Armée soit seulement sur deux lignes.

I I. M A X I M E.

77. Garder quelques Troupes outre celles qui composent les deux lignes , pour s'en servir au besoin à porter du secours dans les endroits où il est nécessaire. Le Corps composé de ces Troupes, ou de Bataillons & d'Escadrons, est appelé *Reserve*, dans l'ordre de bataille. On en a vû jusqu'à trois dans les grandes Armées. Le poste le plus naturel des Réserves est derrière la seconde ligne.

I I I. M A X I M E.

78. Mettre toute l'Infanterie au milieu de l'Armée. L'espace qu'elle occupe ainsi placée se nomme *le Centre*.

IV.

IV. MAXIME.

79. Placer la Cavallerie également sur les deux flancs de l'Infanterie : cette Cavallerie de chaque ligne se nomme alors *Aîles de Cavallerie*.

Les rectangles qui sur la Planche III. sont ombrés par de simples lignes droites perpendiculaires sur la base, & qui ont trois Drapeaux, représentent les Bataillons ; ceux qui le sont par des lignes qui se coupent perpendiculairement, qui ont deux Etendarts & plus de hauteur que les premiers, marquent les Escadrons.

CF est la première ligne de l'Infanterie, & LO est la seconde.

Pl. II.

Si l'on suppose chaque ligne d'Infanterie séparée par le centre en deux parties égales, EF fera la droite de la première ligne, & CD la gauche. NO fera de même la droite de la seconde ligne, & LM la gauche de cette ligne.

C iij A

40 LA CASTRAMETATION.

A l'égard de la Cavalerie, G H, P Q en est l'aile droite, ou simplement la droite ; & A B I K l'aile gauche, ou simplement la gauche de la Cavallerie.

Les Réserves sont marquées par R, R, & les rectangles en sont ombrés par des lignes obliques à leurs bases.

80. Les divisions de l'Armée qu'on vient d'expliquer, sont les plus ordinaires & les plus importantes à connaître.

V. M A X I M E.

81. Laisser entre les Bataillons un intervalle égal à leur front, & observer la même chose entre les Escadrons, en sorte que par cette disposition les lignes ayent autant de vuide que de plein ; ce qui fait que les Bataillons & les Escadrons peuvent se mouvoir facilement & exécuter les différens mouvemens qui leur sont ordonnés par le Général, sans que
pour

pour cela ils s'embarrassent les uns & les autres.

V I. M A X I M E.

82. Placer les Bataillons & les Escadrons de la seconde ligne vis-à-vis les intervalles de ceux de la premiere, afin qu'en cas de besoin les Troupes de la seconde ligne puissent secourir aisément celles de la premiere; & que si les Troupes de cette premiere ligne sont battues ou mises en désordre, elles trouvent les intervalles de la seconde par où elles peuvent se retirer sans causer de désordre à cette ligne, & qu'enfin elles puissent se rallier ou reformer derriere.

V I I. M A X I M E.

83. Placer la seconde ligne environ à trois cens pas ou cent cinquante toises de la premiere, afin que le feu des Ennemis ne parvienne pas jusqu'à l'endroit qu'elle occupe. Dans le moment
du

42 LA CASTRAMETATION.

du combat la seconde ligne s'approche davantage de la première ; mais à cent toises elle perd du monde , & elle en perd encore beaucoup plus à cinquante toises & à vingt-cinq.

OBSERVATIONS sur les Maximes précédentes.

84. Suivant les Maximes précédentes , une Armée doit avoir une très-grande étendue de la droite à la gauche , & très-peu de profondeur de la tête à la queue.

85. Pour connoître cette étendue , il faut sçavoir le nombre des Bataillons & des Escadrons dont la première ligne doit être composée , & quel doit être l'intervalle qui les sépare. Comme on connoît l'espace qu'occupe un Bataillon & un Escadron , il ne s'agit plus que d'une simple multiplication pour sçavoir l'étendue du terrain de cette première ligne , & par conséquent celui du front de l'Armée.

86.

86. Si l'on objecte à cela que les Bataillons & les Escadrons peuvent être fort différens les uns des autres & qu'ainsi le calcul qu'on vient d'indiquer ne peut être exact, on répondra à cette objection que si ces Troupes different considérablement entr'elles, c'est aux Officiers à qui il importe particulièrement de connoître le terrain que l'Armée doit occuper, de s'instruire de ces différences pour y avoir égard dans le calcul.

Si ces différences ne sont pas considérables, ou si elles ne viennent que du *non-complet* des Troupes, on peut sans erreur sensible, ajouter la moitié de la différence des plus fortes Troupes aux plus petites, & regarder ensuite comme égales celles de la même espece; autrement il faut calculer l'étendue de chaque Troupe en particulier & les additionner ensemble avec les intervalles convenables. Ce calcul est un peu plus long que le précédent; mais

44 LA CASTRAMETATION.

mais il faut convenir aussi qu'il n'a rien de difficile.

87. M. le Maréchal de *Puysegur* propose , dans son excellent Livre de *l'Art de la Guerre* , pour déterminer exactement le terrain nécessaire à une Armée , de régler au commencement de la Campagne le nombre des rangs que les Bataillons & les Escadrons doivent avoir.

Pour cela il faut examiner la force ou le nombre des hommes de chacune de ces Troupes & fixer ce qu'il peut y en avoir à chaque rang par le plus grand nombre des Bataillons & des Escadrons. S'il s'en trouve quelques-uns qui aient un front beaucoup plus grand que les autres , cet illustre Général prétend qu'il faut leur donner un rang de plus , & en donner un de moins à ceux qui auroient trop peu de front. De cette façon on pourroit regarder les Bataillons & les Escadrons comme occupant toujours
le

le même front , & faire le calcul du terrain que toute l'armée doit occuper avec une très-grande facilité.

88. Pour donner une idée du calcul qu'on vient d'indiquer , c'est-à-dire , de celui qui est utile pour trouver l'espace nécessaire pour le front d'une armée , soit une armée telle qu'elle est représentée *Pl. III.* de 48 Bataillons & 80 Escadrons , & soit supposé aussi que suivant l'usage ordinaire les intervalles sont égaux au front de chaque Troupe, & qu'on veut disposer ou placer l'armée sur deux lignes.

On aura 24 Bataillons & 40 Escadrons pour chaque ligne.

On suppose que les Bataillons sont de 650 hommes à 4 de hauteur , & les Escadrons de 150 à 3 de hauteur , ce qui donne , en comptant 2 pieds pour chaque Soldat dans le rang , & 3 pieds par Cavalier , 54 toises pour le front
du

46 LA CASTRAMETATION:
 du Bataillon, & 25 pour celui de l'Escadron.

Multipliant donc 24 par 54, on aura
 1296 toises pour le front de 24 Bataillons, cy 1296 toif.

On aura la même étendue pour les intervalles, cy 1296

Pour le front des Escadrons, on multipliera 40 par 25, ce qui donnera 1000 toises pour le front, cy 1000

Il faut le même espace pour leurs intervalles, cy. 1000

Total du front de chaque lig. 4592

A l'égard de la profondeur du terrain occupé par l'armée, elle ne contient que celle de deux Bataillons ou de deux Escadrons, avec la distance des deux lignes qu'on peut régler de 150 toises. Ainsi cette profondeur n'aura guères que 160 toises,

On

On n'a point parlé des réserves dans ce calcul , parce qu'elles n'ont point de poste fixe & déterminé.

89. Il est difficile de ne pas convenir qu'une étendue de 4592 toises , ou de deux lieues communes de France, telle qu'est celle du front de l'armée qu'on vient de supposer , est exorbitante par rapport à la profondeur de cette même armée. Aussi d'habiles Généraux pensent-ils qu'il seroit à propos de diminuer ce front en retranchant quelque chose de la grandeur des intervalles.

90. M. le Maréchal de *Puysegur* est non-seulement de l'avis de ceux qui croient que les grands intervalles sont préjudiciables & qu'il faut les diminuer , mais il pense encore qu'il seroit à propos de faire combattre les Troupes à *lignes pleines* , c'est-à-dire , sans intervalle.

Il suppose , pour en démontrer l'avantage , 20 Bataillons de 120 hommes

48 LA CASTRAMETATION :

mes de front sur six de hauteur , rangés à côté les uns des autres sans aucun intervalle , & que chaque Bataillon occupe un espace de 40 toises de front. Il suppose aussi 10 Bataillons de pareille force qui leur soient opposés & rangés à l'ordinaire avec des intervalles égaux à leur front. Cela posé il paroît évident que les 20 Bataillons battront sans difficulté les 10 opposés, & même 15 qui occuperoient un pareil front ; car lorsque deux Troupes combattent l'une contre l'autre , l'avantage doit être du côté de celle qui a le plus de combattans qui agissent ensemble dans le même lieu. Il est arrivé cependant quelquefois que des lignes pleines ont été battues (a) par des lignes

(a) A Leuze en 1691 , & à Fredelingue en 1702 , la Cavalerie Françoisse ou la Maison du Roi , battit les Ennemis qui étoient rangés en lignes pleines ; & à Ramilly les lignes pleines des Ennemis battirent les lignes tant pleines que vuides de la Cavallerie qu'elles attaquerent ; mais ces exemples ne prouvent rien, dit M.

lignes tant pleines que vuides ; mais l'événement en doit être attribué aux Troupes de la ligne pleine qui n'ont pas sçu entrer dans les intervalles de l'autre ligne & attaquer le flanc des Bataillons de cette ligne.

91. M. de Puysegur examine encore si une armée rangée sur une seule ligne pleine sera placée plus avantageusement qu'une autre armée de pareil nombre de Bataillons & d'Escadrons rangée sur deux lignes tant pleines que vuides.

Il est clair qu'alors les deux Armées occuperont le même front ; mais il ne l'est pas moins que si de deux Troupes qui ont à combattre , l'une joint tout son monde ensemble & l'autre le sépare ,

M. le Maréchal de Puysegur , car outre l'ordre de bataille , il y a d'autres parties qui dans l'action doivent concourir en même tems pour donner la victoire , & qui ont manqué à ceux qui avoient l'avantage de la ligne pleine , lorsqu'ils ont été battus par des Troupes rangées avec des intervalles.

D

pare , que celle qui attaque avec tout le sien , a incontestablement un avantage considérable sur la partie qu'elle attaque , & qu'elle doit battre en détail toutes celles de la Troupe dont le monde est séparé.

92. S'il est difficile de ne pas penser là-dessus comme l'illustre Maréchal qui fait cette observation , on peut lui objecter , & il ne se le dissimule pas , que si la premiere ligne est rompue , la seconde vient à son secours pour en rétablir le desordre , & que la premiere peut alors se rallier derriere la seconde ; au lieu qu'en combattant à ligne pleine , si l'effort de cette ligne ne réussit pas , l'armée se trouve obligée de ployer sans pouvoir se reformer derriere aucun autre Corps qui la couvre & qui la protege. A cela M. le Maréchal de *Puysegur* , d'accord avec le sçavant Marquis de *Santa-Cruz* , prétend que tout le succès d'une bataille dépend de l'attaque de la premiere ligne,

gne, & que si elle est rompue la seconde ne peut guères rétablir le combat avec avantage. Ajoûtez à cela que cette seconde ligne s'avancant avec la même foiblesse dans son ordre de bataille que la premiere, elle sera battue avec la même facilité par la ligne pleine qui a presque le même avantage sur cette ligne que sur la premiere. On dit presque, parce qu'il n'est pas possible à la ligne pleine de battre celle qui lui est opposée sans déranger un peu son ordre, & que la seconde ligne arrivant dans ce moment, est en état d'attaquer la ligne pleine avec plus d'avantage que la premiere ne le pouvoit faire. Il faut voir plus en détail dans l'Ouvrage de M. le Maréchal de *Puysegur* tous les raisonnemens par lesquels il démontre en quelque façon ce qu'il dit à l'avantage des lignes pleines. Ce détail n'est point de la nature de ce *Traité*, & nous n'en avons dit un mot que pour éxciter les jeunes Militaires

32 LA CASTRAMETATION.

à ne pas négliger l'étude d'un Livre aussi utile pour l'intelligence de leur métier, & dont ils peuvent tirer les plus grands avantages pour en posséder parfaitement les principes.

Des Divisions de l'Armée, appelées BRIGADES.

93. S'IL n'y avoit de division dans l'armée que celles des Bataillons & des Escadrons, c'est-à-dire, si elle étoit seulement partagée en plusieurs parties par ces différentes Troupes, ou bien en partie du centre & en aîles, on pourroit dire que la premiere de ces Divisions donneroit de trop petites parties, & la seconde de trop grandes. Mais comme on a vû par la formation des Troupes en particulier, qu'il ne convient pas de les composer ni d'un trop petit nombre d'hommes, ni d'un trop grand ; il s'ensuit que les Divisions de l'Armée doivent être proportionnées de même d'un nombre de
Bataillons

Bataillons ou d'Escadrons assez considérable pour produire de grands effets dans le combat , mais trop petit pour donner de l'embarras dans le mouvement de l'Armée.

94. Ce qu'on appelle Division dans l'Armée n'étant autre chose que l'union ou la liaison de plusieurs Corps de Troupes destinés à agir ensemble ; l'union de plusieurs Bataillons ou Escadrons peut donc être considérée comme une Division de l'Armée.

Chaque Régiment peut aussi être considéré comme une Division ; mais comme les Régimens sont très-différens en France les uns des autres par le nombre d'hommes dont ils sont composés , la Division de l'ordre de bataille par Régimens ne conviendrait pas. C'est pour cela qu'on en joint plusieurs ensemble qu'on met sous les ordres d'un même Chef appelé *Brigadier*, & cette union de Régimens , ou plutôt des Bataillons ou des Escadrons qu'ils com-

D iij posent ,

posent, se nomme *Brigade d'Armée* ;
ou simplement *Brigade*.

Il suit de-là qu'on doit définir la Brigade, *un certain nombre de Bataillons ou d'Escadrons destinés à combattre & à faire le service militaire ensemble sous les ordres d'un Chef appelé BRIGADIER.*

96. Les Troupes d'une même Brigade sont sur la même ligne dans l'ordre de bataille, & placées immédiatement à côté les unes des autres. Elles ne sont point de différente espece, mais seulement ou d'Infanterie ou de Cavallerie.

97. Toute l'armée est divisée par Brigades, mais le nombre des Bataillons ou des Escadrons de chaque Brigade n'est pas fixé (a). On regarde cependant le nombre de six Bataillons ou celui de huit Escadrons comme le plus convenable pour former les Brigades, mais il y en a de plus fortes & de plus foibles.

(a) Dans les dernières Campagnes de Flandres, elles ont été de quatre Bataillons.

98. Il y a encore quelques autres règles usitées dans la formation de l'ordre de bataille par rapport au rang que les Régimens ont entre eux ; mais on renvoie pour ce détail aux Ordonnances militaires , qui fixent le rang de chaque Régiment , & l'on se restreint ici à ce qu'il y a de plus essentiel & de plus général dans l'ordre de bataille.

99. Les Brigades suivent entr'elles le rang du premier Régiment qu'elles contiennent. Les autres Régimens sont regardés comme joints avec ce premier , & ne faisant en quelque façon que le même Corps. Conformément au rang de ce Régiment on donne aux Brigades les *postes d'honneur* qui lui conviennent. On appelle poste d'honneur à la guerre celui qui est jugé le plus périlleux ; & comme les flancs des lignes sont les endroits les plus exposés & les plus dangereux , on place par cette raison les premières Brigades aux flancs.

56 LA CASTRAMETATION.

100. Il y a dans l'Infanterie quatre postes d'honneur.

Le premier est la droite de la première ligne ; le second est la gauche de cette même ligne ; le troisième , la droite de la seconde ligne , & le quatrième la gauche de cette ligne. Cependant par un ancien usage le Régiment des Gardes , qui est le premier Régiment de France , se place toujours au centre de la première ligne.

A l'égard de la Cavallerie , comme elle est divisée en deux Corps ; sçavoir de la droite & de la gauche , elle a huit postes d'honneur , dont les quatre premiers sont les mêmes que ceux de l'Infanterie ; le 5^e. est la gauche de la première ligne de l'aîle droite ; le 6^e. est la droite de la première ligne de l'aîle gauche ; le 7^e. la gauche de la seconde ligne de l'aîle droite , & le 8^e. la droite de la seconde ligne de l'aîle gauche.

Dans les différentes Brigades de l'armée

mée les Régimens suivent la même règle entre eux , c'est-à-dire , que le premier ou le plus ancien se met à la droite de la Brigade ; le 2^e. à la gauche ; le 3^e. & le 4^e. s'il y en a un 4^e. se mettent au centre.

Dans les Brigades qui ferment la gauche des lignes , la gauche est alors le poste d'honneur ; ainsi le premier Régiment occupe cette place , & le second la droite , &c.

Des Officiers Généraux de l'Armée.

101. LE nombre des Officiers Généraux dans une Armée , c'est-à-dire , des Maréchaux de camp & des Lieutenans généraux , car on ne parle pas ici du Maréchal de France qui est le Chef suprême de l'Armée , n'est pas fixé. Ils ont tous des postes déterminés , excepté le Général en chef , qui devant donner des ordres par-tout , a le droit de se placer où il croit sa présence nécessaire.

58 LA CASTRAMETATION.

102. Les Ordonnances de Louis XIV. données en 1703, considérant l'Armée comme partagée en trois gros Corps, sçavoir de l'Infanterie au centre, & des deux aîles de Cavallerie de la droite & de la gauche, portent que trois Lieutenans généraux auront le commandement de ces trois Corps, c'est-à-dire, qu'il y en aura un pour l'Infanterie, & les deux autres pour les deux aîles de Cavallerie.

Il y a ordinairement trois autres Lieutenans généraux pour la seconde ligne, mais ils sont subordonnés à ceux de la premiere. S'il y a un plus grand nombre de Lieutenans généraux, ils servent sous les premiers, ou bien ils commandent les Réserves.

Les Maréchaux de Camp, qui sont subordonnés aux Lieutenans généraux, ont aussi des postes déterminés; leur commandement a plus ou moins d'étendue suivant qu'ils se trouvent à l'armée en plus grand ou en plus petit nombre.

Ordre

*Ordre de bataille de l'Armée campée
à Coudun près Compiègne en 1698.*

103. POUR donner encore plus d'intelligence de l'ordre de bataille, on rapporte ici celui de l'Armée campée à Compiègne en 1698, lequel a été exécuté en présence de Louis XIV. qui vouloit donner aux Princes ses petits-Fils une idée de ce qui se passoit à la Guerre. Cet ordre est conforme à toutes les règles observées à la fin du regne de ce grand Roi, c'est-à-dire, à celles qui ont été rapportées ci-devant.

PL. IV.

On y trouve l'Armée placée sur deux lignes ; l'Infanterie au centre ; la Cavallerie sur les ailes, & un Corps de Troupes séparé formant une Réserve.

Il faut cependant remarquer que la représentation de cet ordre de bataille quoique exacte par rapport à l'ordre des Troupes, à leur arrangement &
à

60 LA CASTRAMETATION.

à celui des Officiers généraux , n'est pas juste pour le front ou l'étendue de chaque Troupe , & qu'ainsi elle ne donne point l'armée dans ses véritables proportions. Si elles avoient été suivies dans la *Planche IV.* il y auroit plus de terrain en étendue de droit à gauche qu'il n'en paroît sur cette Planche , & l'on verroit entre les Bataillons & les Escadrons un espace vuide égal au front de chacune de ces Troupes.

On voit aussi dans la Figure de cet ordre de bataille des piques dans l'Infanterie , ce qui n'est plus d'usage à présent , mais qui l'étoit encore en 1698 , les piques n'ayant été absolument supprimées qu'au commencement de 1704.

On y voit aussi une Brigade de Dragons à la droite & une autre à la gauche de la première ligne , lesquelles semblent occuper les postes d'honneur de cette ligne ; mais ces Brigades ne
font

LA CASTRAMETATION. 6r

sont pas censées en dépendre , ni avoir de postes fixes dans l'ordre de bataille. Aussi voit-on qu'il n'y a point de Troupes en seconde ligne derriere elles.

Comme les Dragons sont destinés à combattre à pied & à cheval & qu'ils sont utiles à tout , il est assez ordinaire d'en placer à la droite & à la gauche de l'Armée , pour être prêts à marcher par-tout où le Général le juge à propos.

Le Régiment des Gardes est au centre de l'Armée , qui est , comme on l'a dit , sa place ordinaire. Picardie , qui , après les Gardes , est le premier Régiment de France , & tous les autres sont dans l'ordre qui leur convient , eu égard à leur ancienneté , à l'exception pourtant du Régiment d'Anjou Cavallerie , qui est contre son rang à la droite de la seconde ligne de l'aîle gauche ; mais il ne faut pas regarder les règles des postes des Régimens comme invariables , principalement par rapport
aux

62 LA CASTRAMETATION:
aux Régimens qui ne sont pas des premiers.

Monseigneur le Duc de Bourgogne , qui étoit Généralissime de cette Armée , & M. le Maréchal de Boufflers sont marqués hors de rang. Trois Lieutenans généraux qui , suivant les Ordonnances publiées en 1703 , doivent commander chacun une partie de l'Armée , sont placés à leur poste ; sçavoir M. de Rozen pour l'aîle droite de la Cavallerie , M. de Crenan pour l'Infanterie , & M. de Busca pour l'aîle gauche de Cavallerie.

Trois autres Lieutenans généraux , subordonnés aux trois premiers , sont à la tête de la seconde ligne. M. de Crequi à l'aîle droite de la Cavallerie , M. d'Artagnan à l'Infanterie , & M. de Gassion à l'aîle gauche de Cavallerie.

Il y a trois Maréchaux de Camp sous M. de Crenan à la premiere ligne d'Infanterie qui partagent entr'eux le commandement ; sçavoir M. le Duc de
Villeroi

LA CASTRAMETATION. 63

Villeròi pour les Brigades de Picardie & du Roi , *M. d'Avejan* pour celle des Gardes , & *M. de Surville* pour celles de Navarre & de Dauphin.

Deux autres Maréchaux de Camp sont sous chacun des autres Lieutenans généraux.

Dans cette même Planche IV. de l'ordre de bataille de Compiègne , il y a des points qui joignent ensemble par-dessous les représentations des Bataillons & des Escadrons. La ligne formée de ces points la plus proche des Troupes , marque les Escadrons ou les Bataillons du même Régiment , ainsi qu'on le voit à la droite de l'Infanterie où est Picardie , qui étoit alors composé de 3 Bataillons ; l'autre ligne de points plus éloignée que la première , & qui en renferme plusieurs , marque les Troupes qui sont de la même Brigade ; par exemple *Coesquin* qui n'avoit alors qu'un Bataillon , étoit de la Brigade de Picardie.

Dans

64 LA CASTRAMETATION.

Dans l'usage ordinaire des ordres de bataille on ne met pas la représentation des Bataillons & des Escadrons , on écrit seulement le nom du Régiment du même sens qu'on le voit sur la Planche IV. c'est-à-dire , perpendiculairement au front qu'occupoit le Régiment , & l'on y ajoute après un chiffre qui contient le nombre d'Escadrons ou de Bataillons dont le Régiment est composé. Pour faire distinguer les Régimens qui font de la même Brigade , on les joint ensemble par une espece de crochet ou d'accolade ponctuée , & l'on met un autre chiffre pour marquer la totalité des Escadrons ou des Bataillons de la Brigade : le nom du Brigadier est écrit au-dessus parallelement au front de la Brigade.

JANSON.

LE DUC DE Castrametation, page 64.

M

hemmes.
 1500
 240
 es . . . 600
 SSARS.

Efc.
 2
 2 } 13
 F. }
 Loufquet. 1
 oulquet. . 1
 Legers . . 1
 les 1 } 21
 icie 8

Efc.
 82
 72

Pre
 Seco
 Sur
 Arti
 Ave
 Picc
 Com
 Com

RESERVE.

99

Inf
 Ar
 Ca
 Dt
 Hu
 D.

31

184

RPS T.

uranges.

hatelet.

. Heudi

Conty 4

JANSON. BESONS. TRESMES.

Royal. 3 Gelvres. 3 } 6	Dauphin Etranger. 3 Peyre. 2 S. Aignan. 3 } 8	Bretagne. 3 Cravattes. 3 } 6
---	--	--

Après tout le détail dans lequel on est entré sur l'ordre de bataille, il paroît suffisant de joindre seulement ici celui de l'Armée du Roi au commencement de la Campagne de 1747. On verra qu'il ne differe guères de celui de Compiègne que par le grand nombre d'Officiers généraux qui s'y trouvent employés.

V.

DU CAMP.

104. APRES avoir expliqué l'ordre

66 LA CASTRAMETATION.

dre & l'arrangement des Troupes pour combattre , & donné une idée assez complète de l'ordre de bataille , on va entrer dans le détail de ce qui regarde le *Camp* , c'est-à-dire , du terrain que l'Armée occupe pour séjourner en campagne.

105. L'Armée étant assemblée , il est évident que les Troupes qui la composent ne peuvent pas toujours être en bataille & exposées aux injures de l'air. Il faut que les hommes trouvent quelque abri pour se reposer & préparer les alimens nécessaires à leur subsistance. Il faut aussi qu'ils fassent reposer leurs chevaux & qu'ils leur donnent le tems de repaître.

Si l'on s'attendoit à trouver dans le lieu qu'occupe une Armée tout ce qu'on a besoin pour se mettre à couvert des intemperies de l'air , & pour la subsistance des hommes & des chevaux , on s'exposeroit à manquer le plus souvent de tout.

106.

LA CASTRAMETATION. 67

106. Les Villages & les autres abris ne se trouveroient pas en assez grand nombre pour les besoins d'une Armée aussi nombreuse que les Armées le sont aujourd'hui , ni d'ailleurs dans une position convenable pour l'arrangement des Troupes : Ainsi il est nécessaire que l'Armée porte avec elle ce qu'elle a besoin pour s'établir dans tous les lieux où le Général juge à propos de la faire demeurer. Cet établissement se nomme particulièrement *le Camp* , parce qu'il se fait toujours au milieu des champs ou en pleine campagne.

107. Ce qui caractérise le Camp & qui en détermine le nom suivant nos usages , ce sont les *Tentes* que les Officiers & les Soldats ont avec eux pour s'en servir au lieu de maisons.

108. Les Tentes sont des piéces de toile ou de coutil préparées & accommodées pour être soutenues en l'air avec des cordes , des piquets & de pe-

E ij tites

68 LA CASTRAMETATION.

tites pieces de bois ou gros bâtons (a).

Il est aisé de comprendre que ces Tentes doivent être placées d'une manière déterminée qui convienne à la commodité de ceux qui habitent le Camp , & aux précautions nécessaires

(a) Quoique l'usage des Tentes soit fort ancien & que les Romains s'en soient toujours servis , il étoit cependant presque entièrement aboli en Europe ; & ce n'est guères que depuis Louis XIV. que les Cavaliers & les Soldats François ont des Tentes. Avant le regne de ce glorieux Monarque les Armées étant bien moins nombreuses qu'elles le sont devenues depuis , elles se servoient des Villages pour y trouver quelque abri , & elles se trouvoient souvent par-là séparées en plusieurs parties ou quartiers éloignés les uns des autres , ce qui étoit sujet à bien des inconvéniens. Dans les Sieges ou dans les Camps à demeure les Cavaliers & les Soldats se faisoient des Baraques de paille qu'on rangeoit avec ordre. Les Princes d'Orange , qui ont beaucoup contribué au rétablissement de la discipline militaire en Europe , n'en usoient pas autrement ; leurs Soldats & leurs Cavaliers se baraquoitent ; mais les Officiers & les Princes mêmes se servoient de Tentes , ainsi qu'on le peut voir dans la Castramétation de *Stevin* , & dans les autres Auteurs qui ont écrit sur cette matiere depuis le fondement de la République de Hollande.

pour

LA CASTRAMETATION. 69

pour le deffendre. Ces précautions & tout ce qui concerne la sûreté du Camp, font le principal objet ou la base de sa disposition.

109. Les conséquences tirées de cet objet ont été différentes suivant les tems. Les Anciens refferroient le campement de leurs Troupes & ils formoient un retranchement tout autour, qui étoit presque toujours quarré chez les Romains (a). Les Turcs & quelques autres Nations de l'Asie, qui font la guerre le plus souvent dans des Pais de plaines entièrement découvertes, entourent leur Camp d'une enceinte formée par leurs chariots & autres bagages.

110. La pratique présente des Nations de l'Europe est toute différente. On fait consister la sûreté du Camp à la facilité qu'on procure aux Cava-

(a) Ceux qui voudront s'instruire du Campement des Armées Romaines, pourront consulter *Polybe*, liv. 6. ch. 5. p. 20. du 6. vol. de la Traduction de Dom Vincent Thuillier, commentée par M. le Chevalier de Folard.

liers & aux Soldats de se rassembler devant leurs Tentes , pour s'y mettre en état de se défendre contre l'Ennemi & le combattre.

C'est pourquoi l'ordre de bataille fixé par le Général devant être regardé comme la meilleure disposition dans laquelle l'Armée puisse combattre , il s'ensuit que les Troupes doivent camper de manière à se rassembler dans cet ordre lorsqu'il en est besoin & que le terrain le permet.

III. Ainsi c'est l'ordre de bataille qui doit décider absolument celui du Campement. Ce qui est conforme à ce que M. le Marquis de Santa-Cruz observe à ce sujet , en disant que la bonne règle exige de camper selon l'ordre qu'on marche , & de marcher selon l'ordre dans lequel on doit combattre (a).

Les Troupes étant destinées à combattre par divisions de Bataillons &

(a) *Réflexions militaires*, Tome III. p. 193. de la Traduction de M. de Vergy.

d'Escadrons ,

d'Escadrons , elles doivent donc camper dans le même ordre & être arrangées dans le Camp de la même manière qu'elles le font dans l'ordre de bataille.

D'où il suit :

112. *Que l'étendue de droit à gauche des Camps particuliers des Bataillons & des Escadrons doit être égal au front que ces Troupes occupent en bataille, & qu'il doit y avoir entre ces Camps des intervalles aussi égaux à ceux qu'on met alors entre les mêmes Troupes.*

Par cette disposition l'étendue du front de tout le Camp de droit à gauche , est égal au front de l'ordre de bataille , & l'Armée étant en bataille à la tête de ce front , chaque Bataillon & chaque Escadron peut faire tendre son Camp derrière lui ; ce qui étant fait , toutes les Troupes peuvent entrer ensemble dans leur Camp , s'y placer presque en un moment , & en sortir de même s'il en est besoin pour combattre.

E iiij Si

Si le Camp a un front plus grand que celui de l'Armée en bataille , les Troupes en se formant à la tête du Camp laisseront de trop grands intervalles entr'elles si elles veulent le couvrir ; si au contraire le front du Camp est plus petit, les Troupes n'auront pas l'espace nécessaire pour se former en avant avec les distances prescrites par le Général. D'où l'on voit que pour éviter ces deux inconveniens il faut que le front du Camp se trouve sensiblement égal à celui de l'Armée rangée en bataille , & pour cela que le Camp particulier de chaque Troupe joint à l'intervalle qui le sépare du Camp voisin , ait un front égal à celui de la même Troupe & de son intervalle en bataille. C'est aussi ce que prescrit M. le Maréchal de Puysegur dans son Livre de l'Art de la Guerre, qui dit : *que la première règle à observer pour assésor un Camp, est de lui donner au moins la même étendue que les Troupes occupoient*

poient en bataille , parce qu'il faut qu'elles puissent être mises promptement & en tout tems en ordre pour combattre.

R E M A R Q U E

Sur les intervalles qu'on doit laisser entre les Camps des différentes Troupes de l'Armée.

113. IL n'y a rien de déterminé ni dans l'usage , ni dans les Auteurs militaires sur la largeur des espaces qui doivent séparer les Camps particuliers de l'Armée.

M. de Bombelles dit dans son excellent Livre , sur le *Service journalier de l'Infanterie* , que cette détermination ne peut se faire avec précision , parce que l'étendue du front du Camp de chaque Bataillon dépend de l'espace dans lequel le Général veut faire camper son Armée. Il suppose cependant qu'en terrain ordinaire on peut donner 120 pas au front d'un Bataillon, y compris celui de son intervalle ; comme il suppose

74 LA CASTRAMETATION.

suppose aussi que le Camp de ce Bataillon doit occuper 90 pas, il s'ensuit que suivant cet Officier général, 30 pas sont un espace suffisant pour l'intervalle des Bataillons dans le Camp.

D'autres Auteurs ne donnent point d'intervalle entre tous les Camps des Bataillons de l'Armée ; ils prescrivent seulement de séparer les Camps des Régimens par un espace de 30 pas ; mais ils n'appuient ce principe d'aucune raison, en sorte qu'il paroît que leur intention à cet égard est uniquement de diviser le Camp par Régimens. Quoique cette division soit celle qui paroisse la plus conforme à l'usage présent, on ne peut néanmoins la regarder ni comme générale ni comme ayant toujours été observée. *M. Rozard*, Lieutenant-Colonel & Ingenieur dans les Troupes de Baviere, qui a donné en 1731. un très-bon *Traité de Fortification*, prétend dans cet Ouvrage qu'il a toujours vû donner dans les
Camps

Camps 40 ou 50 pas de cheval (a) par Escadron , & *pareille distance pour l'espace ou l'intervalle des Camps particuliers* de chacune de ces Troupes ; qu'il a vû donner de même 100 pas de cheval pour le front du Camp de chaque Bataillon , & *autant pour son intervalle*. Cette pratique qui est conforme aux principes ci-devant établis , peut être regardée comme une règle invariable si le Général veut combattre avec des intervalles égaux aux fronts des différentes Troupes de son Armée , mais quel que soit le parti qu'il prenne à cet égard , le Camp particulier de chaque Troupe joint à son intervalle doit toujours répondre sensiblement au front & à l'intervalle des Troupes en bataille , au moins si l'on veut observer quelques règles dans la détermination du front du Camp.

114. Il suit des principes qui ont été

(a) On estime que le pas ordinaire du cheval est d'environ 3 pieds.

exposés

76 LA CASTRAMETATION.

exposés sur l'étendue ou le front du Camp, qu'il doit toujours y avoir devant tous les Camps des bataillons & des Escadrons, un terrain libre où l'Armée puisse se mettre en bataille.

C'est pourquoi si l'on est obligé de camper dans des lieux embarrassés, la première chose à laquelle on doit veiller, c'est de faire accommoder le terrain de manière que les Troupes qui l'occupent puissent communiquer aisément entr'elles, & se mouvoir sans aucun obstacle.

115. L'ordre de bataille étant ordinairement dirigé du côté de l'Ennemi, par une ligne droite, le Camp est déterminé du même côté & par une même ligne, lorsque le terrain le permet. On place sur cette ligne, ou plutôt quelques pas en avant, les Drapeaux & les Etendards des Troupes. On lui donne par cette raison le nom de *front de bandiere*, vieux mot François qui signifie *banier*, & en général tout
Signe

Signe ou Enseigne militaire. C'est la principale ligne , ou pour s'exprimer en terme de Fortification¹, la *ligne magistrale du Camp* , à laquelle toutes les autres se rapportent.

116. Les termes de *tête* ou de *front* , *flanc* , *gauche* , *centre* , &c. sont employés par rapport au Camp dans le même sens que dans l'ordre de bataille.

La Planche V. représente le Camp d'une partie de l'Armée campée sur deux lignes, avec des intervalles entre les Camps de chaque Troupe égaux au front de ces Troupes. Chaque ligne est en bataille à la tête de son Camp.

Les rectangles ombrés par des lignes perpendiculaires à leur base représentent les bataillons : ceux qui sont ombrés par des lignes qui se coupent perpendiculairement sont les Escadrons. L'emplacement des Camps de chaque Bataillon & chaque Escadron est marqué derrière ces Troupes par des rectangles

78 LA CASTRAMETATION.
tangles ombrés de lignes obliques.

O B S E R V A T I O N

*sur la disposition des Camps de la seconde
Ligne.*

117. ON peut observer dans la Planche V. que les Camps de chaque ligne sont placés dans le même ordre que les Troupes des deux lignes observent en bataille ; c'est-à-dire , que le terrain occupé par chaque Bataillon & chaque Escadron de la seconde ligne , est pris vis-à-vis les intervalles de la première.

On sçait bien que cet arrangement ne se pratique pas dans l'usage ordinaire ; mais il n'est pas moins évident que si l'on veut que la seconde ligne étant formée à la tête de son Camp , puisse s'avancer en ordre de bataille derriere la première ligne formée de même à la tête du sien , cette disposition est absolument nécessaire. Il y a d'ailleurs si peu de difficulté à disposer
ainsi

ainsi les Camps des deux lignes , qu'il paroît qu'on devroit y donner quelque attention , sur-tout dans les Camps à demeure & où l'on est à portée de l'Ennemi.

On donnera dans les articles suivans le détail particulier du Camp d'un Bataillon & d'un Escadron, mais on croit devoir expliquer auparavant tout ce qui concerne le Camp en général.

118. Après avoir expliqué les principes qui peuvent servir à déterminer le front de bandiere du Camp , il s'agit de dire un mot de sa profondeur.

Elle est déterminée par celle des Camps des Bataillons & des Escadrons, qu'on peut évaluer à 80 toises. Il faut observer que la seconde ligne doit avoir un terrain devant elle assez grand pour se mettre en bataille , sans que les dernieres Tentes de la premiere ligne anticipent sur ce terrain.

119. L'éloignement de la tête du Camp ou du front de bandiere de la premiere

80 LA CASTRAMETATION.

premiere ligne à celui de la seconde est assez ordinairement de 3 ou 400 pas , c'est-à-dire , de 150 ou 200 toises. On donne même à cet intervalle jusqu'à 500 pas ou 250 toises , si le terrain est assez spacieux pour cela ; mais cette distance ne peut être moindre que 200 pas , autrement la queue des Camps de la premiere ligne s'étendrait jusqu'à la tête du Camp de la seconde.

120. Il est très-utile en cas d'attaque que non-seulement le Camp de la premiere ligne ait assez de terrain libre en avant pour que cette ligne puisse s'y porter aisément s'il en est besoin , ainsi qu'on l'a déjà dit , mais encore pour que la seconde ligne , passant par les intervalles du Camp de la premiere , puisse venir se former derriere cette premiere à une distance convenable pour la soutenir. C'est pourquoi toutes les fois qu'on peut procurer cet avantage au Camp , on ne doit jamais le négliger , sur-tout lorsqu'on est dans
un

un Camp à portée de l'Ennemi.

121. Il arrive quelquefois qu'on fait un retranchement devant tout le front du Camp, alors il ne doit y avoir aucun obstacle qui empêche les Troupes de communiquer librement du Camp au retranchement.

122. Dans les Pays, tels que la Hongrie & les Provinces voisines du Danube où les Allemands font la guerre aux Turcs, tous les Officiers généralement se servent de Tentes; mais dans la Flandre, l'Allemagne, l'Italie, &c. où l'on a coutume de faire la guerre, & où il se trouve beaucoup de Villages & de maisons, on s'en fert pour le logement des Officiers Généraux, c'est-à-dire, pour celui des Lieutenans Généraux & des Maréchaux de Camp. Les Fourriers de l'Armée leur font marquer à chacun une maison dans les Villages qui se trouvent renfermés dans le Camp. Les Brigadiers mêmes peuvent, suivant les Or-

F. donnances

82 LA CASTRAMETATION.

donnances Militaires , se loger dans une maison , s'il s'en trouve à la queue de leur Brigade ; mais les Colonels & les autres Officiers inferieurs doivent nécessairement camper à la queue de leurs Troupes , selon les mêmes Ordonnances.

On a soin que les Officiers Généraux soient campés ou logés à côté des Troupes ou des parties de l'Armée qu'ils commandent ; ainsi ceux qui commandent à la droite ou à la gauche de l'Armée , occupent les Villages qui se trouvent dans ces parties , & les autres ceux qui sont vers le centre ; lorsque ces Villages ne sont pas suffisamment couverts ou gardés par les Troupes du Camp , on fait camper pour la sûreté des Officiers qui y sont logés, des Corps de Troupes qui mettent ces lieux à l'abri de toute insulte.



Du

Du Quartier du Roi , ou Quartier général.

123. On appelle *Quartier du Roi* , ou *Quartier général* le Bourg ou le Village du Camp où le Roi , & en son absence , le Général de l'Armée , a fixé son logement. C'est dans ce lieu que se logent ordinairement les Maréchaux généraux des Logis de l'Armée , le Major général de l'Infanterie , le Commandant de l'Artillerie , l'Intendant , le Chef des Ingenieurs , le Trésorier de l'Armée , le Prévôt , &c. Les Marchands qui suivent l'Armée s'établissent aussi dans ce Quartier , de même que les Vivandiers auxquels le Prévôt ou ses Aydes fixent le terrain qu'ils doivent occuper.

Le lieu choisi pour le Quartier du Roi ou le Quartier général donne le nom au Camp. Il doit être pris , autant qu'il est possible , à la queue du Camp vers le centre , & de maniere qu'en cas d'attaque l'Ennemi ne puisse

F ij ni

ni le canonner , ni s'y porter pour l'insulter ; ce sont ces deux objets qui décident de la bonté de ce Quartier , & non point la seule commodité des logemens qui peuvent s'y trouver.

124. On choisit aussi un lieu commode pour y établir l'Hôpital de l'Armée. On prend pour cela les maisons situées dans le voisinage de quelque ruisseau ou rivière , & l'on observe que ces maisons ne soient pas trop proches du campement des Troupes, afin, comme le dit M. le Marquis de *Santa-Cruz* , que l'infection des Malades ne se communique pas à ceux qui sont en santé. Cet Hôpital se nomme l'*Hôpital ambulante de l'Armée* , parce qu'il la suit dans tous ses différens campemens. Mais l'on en a de plus grands dans les Villes voisines où l'on renvoye les Malades qu'on suppose en état de pouvoir y être transportés.



Du

Du Quartier des Vivres.

125. LE pain que le Roi fait fournir aux Cavaliers & aux Soldats étant un objet très-important pour la subsistance des Armées , on se sert , autant qu'il est possible , des Villes voisines pour y établir les Boulangers de la suite de l'Armée. On transporte le pain au Camp dans des especes de chariots couverts qu'on appelle *Caissons*. Ces chariots sont escortés par des Troupes , afin qu'ils arrivent en sûreté au Camp. L'endroit où on les fait arriver se nomme le *Quartier des Vivres*. On le choisit autant qu'on peut vers le centre ou le milieu de l'Armée , entre la première & la seconde ligne , s'il est possible , afin que les Troupes n'ayent à peu près que le même chemin à faire pour aller chercher leur subsistance.

Lorsque les Villes se trouvent trop éloignées du Camp pour qu'on puisse y transporter le pain aisément , & que

F iij l'Armée

l'Armée doit y séjourner quelque tems, alors le pain se fait dans le Camp. On prend pour cet effet les maisons les plus convenables qui se trouvent à portée, & l'on y fait la quantité de fours dont on a besoin. On a pour cela des especes de fours portatifs, c'est-à-dire, des pieces qui servent à la construction de ces fours. On tient à couvert le pain & tout ce qui pourroit se gâter à la pluie. Au défaut des maisons, on construit des especes de baraques qui en tiennent lieu.

Du Parc de l'Artillerie.

126. ON appelle le *Parc de l'Artillerie* le lieu du Camp qui est occupé par l'Artillerie & par tout ce qui la concerne. Ce lieu n'a pas de position fixe dans l'Armée, mais on le prend assez souvent à la tête de la premiere ligne (a). Voyez sur ce sujet les *Mémoires*

(a) Lorsqu'on a commencé de placer l'Artillerie

moires d'Artillerie de Saint-Remy, ou notre Traité des Armes & Machines en usage à la guerre, &c. c'est-à-dire, le premier Volume des Elemens de la Guerre des Sieges.

V I.

Du Camp d'un Bataillon.

127. ON a donné dans l'article pré-

tillerie en avant du centre de la premiere ligne, les Armées n'avoient pas autant d'Artillerie que l'usage en a introduit depuis ; ainsi le Parc d'Artillerie occupoit alors moins d'espace qu'aujourd'hui. Il paroît évident que ce grand espace couvrant une partie très-considérable du centre de la premiere ligne, il arriveroit, si l'Armée étoit attaquée dans son Camp, que toute la premiere ligne ne pourroit que très-difficilement s'avancer vers l'Ennemi, parce que son centre seroit arrêté par le Camp & les Equipages de l'Artillerie, ce qui ne manqueroit pas de causer plusieurs inconveniens. Il semble qu'il y en auroit moins à le placer entre la premiere & la seconde ligne, parce que si l'Armée se dispoit à combattre, la seconde ligne pourroit prendre le tems de s'avancer, pour être à portée de soutenir la premiere, à la tête du Camp de cette ligne ; alors les deux lignes auroient tout le terrain de la face ou front du Camp entièrement libre pour combattre l'Ennemi avec toutes leurs forces.

F iij cedent

88 LA CASTRAMETATION.

cedent les principales observations générales sur la disposition du Camp, on va présentement entrer dans le détail de la manière de le tracer, & de déterminer la mesure des différentes parties qui le composent ; c'est-à-dire, qu'on va traiter du campement des Troupes en particulier, ou de ce qui s'appelle proprement la *Castrametation*.

128. On appelle le *Campement* l'assemblage des différentes personnes commandées pour aller marquer, aligner ou tracer le Camp, joint aux Troupes choisies pour le soutenir qui composent son escorte, & qui sont ordinairement celles qui doivent en composer la garde.

129. Le Maréchal de Camp de jour reçoit la veille du campement l'ordre du Général pour le Camp qu'il veut occuper le lendemain. Si ce Camp est déterminé par le Général, comme il arrive assez ordinairement, la principale fonction du Maréchal de Camp est
d'y

d'y conduire le campement & de placer les Gardes du Camp dans les endroits qu'il juge les plus avantageux pour la sûreté de l'Armée.

Cet Officier donne l'ordre pour l'assemblée de tous ceux qui doivent l'accompagner ; ce sont ordinairement le Maréchal des Logis de l'Armée & ses Fouriers , le Maréchal des Logis de la Cavallerie , les Majors des Brigades de ce Corps , le Major général de l'Infanterie , & les Majors des Brigades du même Corps ; le Major général des Dragons , & les autres Majors des Brigades dont ils sont composés , le Major général de l'Artillerie , le Munitionnaire ou l'Entrepreneur des vivres , le Brigadier & le Colonel de Piquet , les Fouriers des differens Corps de l'Armée , &c.

Toute cette Troupe étant arrivée sur le terrain que l'Armée doit occuper , le Maréchal de Camp fait fixer le front de bandiere du Camp , ce qui se fait

fait en plantant un grand jallon sur le terrain pour servir de premier point de direction de cette ligne , & prenant pour le second quelque autre point remarquable , comme un clocher , un arbre , une maison , &c. (a).

On suppose qu'avant de fixer ce second point, l'Officier chargé du tracé du Camp aura marché le long de la ligne qu'il se propose de prendre pour front de bandiere (b), afin de reconnoître

(a) On doit appuyer ou couvrir les aîles, c'est-à-dire , la droite & la gauche du Camp par des villages , des bois , des ruisseaux ou des rivières ; l'on ne doit rien négliger pour fortifier ces parties & les mettre à couvert des entreprises de l'Ennemi. Au défaut de fortifications naturelles , on les fortifie par des Corps de Troupes qui leur servent de rempart ou de retranchement.

(b) On sçait bien qu'il n'est pas toujours facile de faire ce qu'on prescrit ici , parce que l'Ennemi peut avoir des Partis dans le terrain qu'on veut occuper , qui pourroient enlever ceux qui iroient reconnoître ce terrain ; mais il est cependant très - important d'en avoir une connoissance parfaite avant d'y établir l'Armée. On peut acquérir cette connoissance en le parcourant , accompagné de quelques

noître si le terrain en est libre , s'il ne s'y trouve point d'endroits trop humides ou marécageux , si l'Armée fera à portée d'avoir aisément de l'eau & du fourage dans le Camp , au moins pour la premiere nuit ; si le terrain en avant fera suffisant pour mettre l'Armée en bataille , & s'il n'y a point de ravines ou ruisseaux qui en coupent la communication ; comme aussi si celui du derriere du Camp fera suffisant pour camper la seconde ligne , &c. Il peut arriver qu'un leger changement dans le second point de direction du front de bandiere fera gagner bien des commodités aux Troupes , & leur épargnera bien des travaux.

Il est important de connoître aussi quelle sera l'étendue ou la longueur

quelques Troupes , ou bien par les éclaircissemens des gens du Pays & par les Guides qui suivent toujours l'Armée. *Voyez* dans l'Art de la Guerre de M. le Maréchal de *Puysegur* , la maniere dont on doit s'y prendre pour interroger les Guides & en tirer les éclaircissemens qu'on veut avoir.

du

92 LA CASTRAMETATION.

du front de bandiere , pour fixer le nombre des Bataillons & d'Escadrons qu'il pourra tenir , & le nombre des lignes sur lesquelles l'Armée fera obligée de camper. Avec un peu d'attention & de calcul on éviteroit presque toujours ces retours , qu'on appelle *Potences* , & qui rompent , pour ainsi dire , le front de bataille , en lui faisant faire un angle plus ou moins court, ce qui fait toujours au moins un mauvais effet.

Il en doit être du tracé d'un Camp dans un terrain déterminé comme de celui d'un édifice qu'on se propose de construire dans un lieu aussi donné. L'Architecte fait son plan relativement à la grandeur de l'espace dont il peut disposer , & lorsqu'il s'agit de le tracer , il n'y a point de rectifications à faire sur les mesures du plan , si le terrain a été levé exactement. De même si le terrain du Camp est bien reconnu, il sera aisé de le distribuer tout d'un coup

coup aux Troupes, dans l'ordre qu'elles doivent être campées. Un calcul extrêmement simple est tout ce qu'il faut pour éviter des fautes considérables en cette occasion.

130. Pour en donner une idée, soit comme on l'a supposé N. 88. une Armée de 48 Bataillons & de 80 Escadrons, laquelle étant rangée sur deux lignes tant pleines que vuides, occupera une étendue de 4592 toises, & soit supposé aussi qu'il faut faire camper cette Armée dans un terrain qui n'a que 1500 toises de front. Il est évident que dans un terrain aussi étroit, elle occupera plus de deux lignes.

Pour trouver quel en fera le nombre, je fais cette Règle de Trois.

Si un front de 4592 toises ne contient que 24 Bataillons, combien un front de 1500 toises en contiendra-t'il ?

Faisant la Règle on trouvera 8 Bataillons pour le front de 1500 toises.

Il ne s'agit plus après cela que de
chercher

94 LA CASTRAMETATION.

chercher en 48 , c'est-à-dire , dans tout le nombre des Bataillons de l'Armée , combien 8 y est contenu de fois , on trouvera 6 ; ce qui fait voir que dans le terrain proposé l'Armée sera rangée sur six lignes de 8 Bataillons chacune.

A l'égard de la Cavallerie , on divisera les 80 Escadrons dont on la suppose composée en 6 parties égales , c'est-à-dire , en autant de parties qu'on a trouvé de lignes pour l'Armée , & le quotient 13 fera le nombre des Escadrons de chaque ligne.

Si le terrain obligeoit de faire les lignes inégales , on détermineroit par le même calcul précédent, le nombre des Escadrons & des Bataillons que chaque ligne pourroit contenir, relativement à son étendue , & l'on auroit ainsi avec la même facilité le nombre des lignes de l'Armée.

131. Comme ce calcul suppose que l'on connoisse l'étendue ou le front du terrain sur lequel l'Armée doit camper,
il

il faut remarquer que si ce terrain est libre, rien n'est plus aisé que d'avoir cette connoissance d'une maniere suffisamment exacte pour la pratique.

Il faut faire marcher son cheval le long de cette ligne (a), avoir une montre à secondes, ou simplement à minutes, avec laquelle on observera le nombre de secondes ou de minutes que le cheval fera à parcourir la ligne proposée d'un mouvement égal; faire mesurer ensuite un espace de 70 ou 80 toi-

(a) Il est évident qu'on suppose ici qu'on peut aller en sûreté le long du front du Camp qu'on se propose d'occuper; mais on a déjà remarqué qu'on s'exposeroit souvent d'être enlevé en voulant reconnoître toute la longueur de cette ligne. Dans ces sortes de cas il faut juger à peu près de son étendue par le coup d'œil & par le témoignage des gens du Pays, qui sçavent assez sensiblement les distances des principaux endroits qu'ils font dans l'usage de fréquenter: de bonnes Cartes pourroient encore donner quelques connoissances à ce sujet, mais il y en a si peu d'assez exactes pour y pouvoir compter, qu'il ne faut négliger aucun des autres moyens qu'on peut imaginer pour recueillir les distances qu'on y trouve déterminées.

ses,

96 LA CASTRAMETATION.

ses, & remarquer le nombre de secondes ou de minutes que le même cheval employera à le parcourir d'un pareil mouvement; ce qui étant observé, on trouvera par la Règle de Trois les toises du front parcouru : en disant, *comme les secondes ou les minutes que le cheval a employé à parcourir, par exemple, 80 toises, est au nombre de celles qu'il lui a fallu pour aller le long de la ligne proposée; ainsi les 80 toises des premières, sont aux toises du front qu'on veut connoître.*

Le nombre des Bataillons & des Escadrons qui doivent camper sur la même ligne droite ou le même front de bandiere, étant réglé, il faut pour avoir le détail du tracé du Camp sçavoir celui du Bataillon & de l'Escadron; car il est évident que l'Armée n'étant composée que de ces deux especes de Troupes, le tracé général du Camp ne peut consister que dans la répétition de celui de chacune de ces Troupes.

132. Le Camp du Bataillon étant terminé du côté de l'Ennemi par une ligne droite qui fait partie de la ligne du front du Camp , lorsque la position de cette ligne a été déterminée par les Officiers Majors de l'Armée, ils réglent l'étendue que le front du Bataillon doit en occuper , ensuite de quoi les Officiers Majors du Bataillon marquent le Camp de ce Bataillon sur le terrain qui est derrière cette ligne.

On a déjà observé que c'est sur le front de bandiere, ou un peu en avant, que les Troupes posent leurs drapeaux lorsqu'elles sont entrées dans le Camp: on ajoutera ici qu'elles mettent de même leurs armes en faisceaux un peu en avant de cette ligne.

133. On appelle *Faisceaux d'Armes* un nombre de fusils dressés la crosse en bas & le bout en haut , rangés en rond autour d'un piquet principal sur lequel sont des traverses pour arrêter le bout du fusil.

G Pour

98 LA CASTRAMETATION.

Pour garantir les fusils de la pluie, on les couvre d'une espece de manteau de toile de coutil fait en cône ; on le nomme *Manteau d'Armes*.

Il y a ordinairement un faisceau par Compagnie. Au-delà des faisceaux est le terrain libre où le Bataillon doit s'assembler pour se former ; les Soldats en sortant de leurs Tentes pour s'y transporter, prennent leurs fusils aux faisceaux afin de se trouver en état de combattre.

Avant de donner l'arrangement des Tentes qui forment le Camp, il faut sçavoir quelle est la figure de ces Tentes, & quel est l'espace qu'elles occupent sur le terrain.

134. Les Tentes des Soldats, au moins celles d'un même Régiment, sont toutes égales ; elles couvrent ordinairement 9 pieds de terrain en longueur, & 6 en largeur.

Leur plan est proprement composé d'un quarré ABCD, dont chaque côté de

LA CASTRAMETATION. 99

est de 6 pieds, sur l'un desquels est construit une espece de demi cercle CBE de 3 pieds de rayon ; ce demi cercle se nomme le *cul-de-lampe* de la Tente. L'ouverture de la Tente est le côté AD opposé au cul-de-lampe. Pl. II. Fig. 2. & 3.

La Tente est soutenue en l'air par 2 bâtons HF , LG , qu'on nomme *Fourches* ; ils sont posés perpendiculairement au terrain, & ils ont environ 6 pieds de hauteur. Ces fourches soutiennent un troisième bâton FG posé horizontalement ou parallèlement au terrain. On lui donne le nom de *Traverse*.

Cette espece de Tente propre au Soldat se nomme *Canoniere*.

Les Canonieres n'ont point de largeur par en-haut, de sorte qu'on ne peut y être debout que sous la traverse ; elles ont en-bas des especes d'anneaux ou boucles de corde, dans lesquels on passe des piquets qu'on enfonce en terre, qui tiennent la toile de la

G ij Tente



Tente bien tendue pour que la pluie coule plus aisément dessus.

Les Tentes des Officiers sont beaucoup plus grandes que celles des Soldats. Elles sont larges par le haut & l'on peut y être debout commodément ; les petites pieces de bois qui leur servent de fourches sont appellées des *Mâts*, & la traverse *Faîtiere*. Elles sont tendues avec des cordes attachées à des piquets comme les Canonieres.

On place les Tentes des Soldats de maniere que les premieres de chaque rang sont à la tête du Camp , & comme elles sont égales les unes aux autres , elles font ensemble des especes de rues égales & semblables.

Les Tentes des Officiers sont placées à la queue du Camp ; on ne peut leur faire former un tout régulier comme à celles des Soldats , à cause de la difference de leurs grandeurs.

135. Le principal objet que l'on a dans la distribution ou l'arrangement du
du

Camp étant de donner la facilité aux Officiers & aux Soldats de se rendre aisément & promptement à la tête du Camp, on range les Tentes sur des lignes perpendiculaires au front du Camp, & on laisse entr'elles des intervalles vuides qu'on nomme les *rues du Camp*.

136. L'usage ordinaire est de former autant de perpendiculaires ou de rangs de Tentes qu'il y a de Compagnies dans le Bataillon, & ces Compagnies sont campées dans le même ordre qu'elles sont placées dans le Bataillon en bataille, c'est-à-dire par exemple, que celle qui en occupe alors la droite campe sur la perpendiculaire de la droite du Camp, & ainsi des autres.

Pour rendre les rues du Camp plus larges & plus commodes, on a coutume d'adoffer ensemble deux rangs de Tentes, qui se touchent ou qui s'approchent de fort près par leur cul-de-

lampe. Leurs ouvertures qui sont opposées l'une à l'autre, donnent dans des rues différentes, à l'exception néanmoins de la première Tente de chaque Compagnie qui a son ouverture placée vis-à-vis la tête du Camp, & de celle de la dernière qui l'a vers la queue, c'est-à-dire, que les ouvertures de ces deux Tentés se trouvent opposées & sans répondre à aucune rue. On peut voir cette disposition Planche VI.

Comme les Bataillons François sont composés d'un nombre impair de Compagnies, il y en a une qui n'est point adossée à une autre Compagnie.

La Compagnie des Grenadiers fait face en dehors du Camp du Bataillon, c'est-à-dire, que les ouvertures des Tentés de la perpendiculaire qu'elle occupe sont tournées, à l'exception de celle de la première & de la dernière, vers le Camp du Bataillon voisin, ou vers la droite ou la gauche de l'Armée; elle est adossée à la première Compagnie.

Compagnie (a) du Bataillon , & elle est à la droite du Camp , à moins que le Bataillon ne soit campé à la gauche d'une ligne. La Compagnie qui est à l'autre flanc du Bataillon , & qui n'est point adossée , a les ouvertures de ses Tentes tournées en-dedans le Camp , à l'exception néanmoins de la première & de la dernière dont les ouvertures font face à la tête & à la queue du Camp.

Pendant la guerre de 1733 , où les Bataillons étoient composés de dix-sept Compagnies , comme ils le sont encore dans la présente guerre , le Camp du Bataillon étoit composé de 8 rues , faisant 8 doubles rangs de Tentes & d'un rang simple.

Du tems du Roi Louis XIV. que les Bataillons étoient de 13 Compagnies , leur Camp avoit 6 rues formées par 6

(a) Cette disposition est conforme à ce qui est marqué à ce sujet dans les Mémoires sur le service de l'Infanterie , par M. de Bombelle.

doubles rangs de Tentes adossées & un rang simple : c'est ce Camp qui est représenté Planche VI ; ce qu'on dira pour son tracé s'appliquera également à tout Camp de Bataillon composé d'un plus grand nombre de rues ou de doubles rangs de Tentes adossées.

137. Dans le cas d'un Bataillon composé de 13 Compagnies ou de 17, l'usage a été de donner le même terrain pour camper le Bataillon, & ce terrain pris sur la ligne du front du Camp a paru fixé environ à 90 ou 100 pas, c'est-à-dire, à 45 ou 50 toises (a) ; c'est
pourquoi

(a) Dans la fixation du front du Camp d'un Bataillon à 90 pas ou 45 toises, on n'a pas égard à l'étendue que cette Troupe occupe en bataille ; car si l'Armée mise en bataille à la tête du Camp doit en occuper tout le front de bandière, comme on l'a observé N. 112. & 113. il est clair que le Camp de chaque Bataillon doit avoir le même front que le Bataillon, & que les Camps de ces Troupes doivent être distans les uns des autres du même front, en supposant que le Général veuille avoir dans son ordre de bataille les intervalles des Troupes égaux à leur front. Dans ce cas, il faudroit ,
en

pourquoi l'augmentation du Bataillon n'augmente point le front de son Camp, mais seulement sa profondeur.

138. Tous ces préliminaires étant bien entendus, voici enfin la manière dont un Officier chargé de distribuer ou de partager le terrain du Camp d'un Bataillon de 13 Compagnies, peut

en supposant les Bataillons, comme on l'a vu N. 35. fixer le front de leur Camp à 54 toises ou 108. pas, & les espacer d'un même nombre de pas. Alors il est évident que l'Armée étant mise en bataille à la tête du Camp, le couvrira exactement; c'est-à-dire, qu'elle aura la même étendue que le front de bandiere. Il ne paroît pas qu'on se conduise par ces principes dans l'usage ordinaire; cependant ils sont de nécessité absolue si l'on veut observer quelque règle dans la détermination du Camp. Au reste, en supposant, comme on le fait dans cet Ouvrage, que le front du Camp du Bataillon est de 90 pas ou de 45 toises, on verra que la construction du Camp avec un pareil front sera la même que s'il avoit plus ou moins d'étendue; c'est pourquoi ceux qui le voudront, pourront substituer un front de 108 pas à celui de 90, & faire ensuite la distribution de ce front de la même manière qu'on leur enseigne à faire ici celle d'une étendue de 45 toises.

s'y

s'y prendre pour tracer les différentes rues , & la position des Tentes du Bataillon.

139. Il doit confiderer qu'ayant 13 rangs de Tentes à placer dans l'étendue du terrain déterminé , qu'on suppose de 90 pas ou de 270 pieds , elles couvriront chacune 9 pieds du front de ce terrain, c'est-à-dire, qu'elles en occuperont 117. Retranchant ce nombre de 270 , il restera 153 pieds pour les 6 rues , ce qui donnera environ 25 pieds pour chaque rue.

Pl. VI.

140. Ce calcul étant ainfi fait , il faut sur la ligne A X du front du Camp, du point A où doit commencer celui du Camp du Bataillon, élever une perpendiculaire A B , sur laquelle seront placées les fourches du devant des Tentes des Grenadiers.

Comme cette Compagnie est adofée à une autre , il faut 18 pieds pour les deux rangs de Tentes , fupposant qu'on ne veuille point d'intervalle entre

LA CASTRAMÉTATION. 107

tre leurs culs-de-lampe ; c'est pourquoi on prendra $A C$ de 18 pieds, & l'on élèvera $C D$ perpendiculaire aussi au front $A X$. Les fourches du devant des Tentes de la première Compagnie seront sur cette seconde perpendiculaire.

Il faut après cela marquer la rue qui est devant l'ouverture des Tentes de la première Compagnie. Comme elle doit avoir 25 pieds de largeur, on prendra $C E$ sur le front $A X$ de 25 pieds, & l'on élèvera la perpendiculaire $E F$, sur laquelle seront les fourches du devant des Tentes de la 2^e. Compagnie.

PL. VI.

On prendra ensuite $E G$ de 18 pieds pour l'espace des deux rangs de Tentes de la 2^e. & de la 3^e. Compagnie, & l'on élèvera la perpendiculaire $G H$ sur laquelle seront les fourches du devant des Tentes de cette Compagnie.

Après quoi on prendra $G I$ de 25 pieds pour la seconde rue, & l'on continuera le reste du tracé du Camp comme on vient de l'enseigner ; ce qui ne
parôit

paroît susceptible d'aucune difficulté.

En operant de cette sorte , on peut faire la distribution du Camp sur toutes sortes de terrains ; car il est évident qu'il ne s'agira jamais que d'augmenter ou de diminuer la largeur des rues , & que tout ce qu'il y a de fixe dans cette distribution du terrain du front du Camp , c'est l'emplacement que les Tentes en occupent , c'est-à-dire , autant de fois 9 pieds qu'il y a de rangs de Tentes dans le Bataillon.

On pourra avec la même facilité changer les proportions du Camp à la volonté du Général. Si l'on veut , par exemple , un intervalle entre le cul-de-lampe des Tentes , ce que quelques Auteurs appellent les *petites rues du Camp* , & que ces intervalles ou ces petites rues ayent 3 pieds de largeur , on prendra 21 pieds sur le front du Camp pour la distance des deux perpendiculaires A B , CD sur lesquelles sont les fourches du devant des Ten-

tes

tes qui donnent dans des rues différentes, & alors il restera un vuide de 3 pieds entre les culs-de-lampe de ces Tentes, &c.

141. Si sur le front déterminé de 90 pas ou de 270 pieds, il falloit former 17 rangs de Tentes, on auroit pour l'espace que ces rangs occuperoient sur le front de bandiere 17 fois 9 pieds, ou 153 pieds, retranchant ces pieds des 270 du front du Camp du Bataillon, il en restera 117 pour la largeur des 8 rues du Bataillon. Divisant ce nombre par 8, on trouvera environ 14 pieds & demi pour la largeur de chaque rue.

142. Si l'on suppose le front du Bataillon de 108 pas ou de 324 pieds, on ôtera d'abord de ce nombre celui de l'espace des 17 rangs de Tentes, c'est-à-dire, 153 pieds, il restera 171 pieds dont la huitième partie 21 fera la largeur de chaque rue du Camp d'un Bataillon de 17 Compagnies rangées sur 17 rangs de Tentes, & dont le front est

110 LA CASTRAMETATION.

est de 54 toises ou de 108 pas.

143. Présentement, pour déterminer la profondeur du Camp, il faut observer que la règle commune est de prendre sur les perpendiculaires qui en forment les rues, 9 pieds pour la distance de l'ouverture d'une Tente à l'autre, ou de la fourche du devant de cette Tente à la fourche de la suivante.

Par cette proportion il y a un intervalle de 3 pieds entre les Tentes voisines, car ces Tentes ne couvrant que six pieds de largeur, elles ont chacune 3 pieds de part & d'autre de la fourche du milieu de leur ouverture; ainsi ces fourches étant espacées de 9 pieds, l'intervalle qui sépare les Tentes est de 3 pieds.

On laisse trois pieds de plus entre la première & la seconde Tente de chaque extrémité, c'est-à-dire, de la tête & de la queue, parce que ces Tentes ayant leur ouverture tournée de manière que leur longueur est prise sur
les

LA CASTRAMETATION. III

Les lignes de la profondeur du Camp, elles occupent 9 pieds de ces lignes ; ainsi pour avoir un intervalle de 3 pieds avec les Tentes voisines, il faut par conséquent prendre une longueur de 12 pieds pour l'emplacement de ces deux Tentes.

Les perpendiculaires A B, C D, &c. se marquent ordinairement avec des *Fiches*, qui sont des especes de grands bâtons, piquets ou hallebardes, & la place de la fourche du devant de chaque Tente est assez communément marquée par une petite branche. Pl. VI.

144. Il s'agit de ce qu'on vient de dire que la longueur des rues du Camp dépend du nombre des Tentes de chaque rang ; qu'ainsi si l'on a 6 Tentes dans chaque rang, comme dans la Planche 6, la premiere & la derniere occuperont 24 pieds, compris leur intervalle, les quatre autres qui ont 24 pieds, plus trois intervalles de 3 pieds, qui font ensemble 33 pieds, étant jointes

tes

tes aux précédentes , donneront dans cet exemple pour la profondeur ou la longueur des rues 57 pieds ou 9 toises 3 pieds.

145. Lorsqu'une Compagnie se trouve fort foible , enforte qu'elle n'a pas besoin du même nombre de Tentes que les autres pour loger les Soldats dont elle est composée , on peut marquer la profondeur du Camp comme si la Compagnie étoit complete , & laisser dans le milieu du rang de Tentes le vuide que le *non complet* y occasionnera ; de cette façon le Camp aura toujours la même régularité.

146. Après les Tentes des Soldats on laisse ordinairement un espace vuide , au milieu duquel est fait ce qu'on nomme les *Cuifines*: ce sont des especes de fourneaux pratiqués dans la terre où l'on fait du feu , & où les Soldats font cuire les choses nécessaires à leur subsistance.

Derriere les Cuifines suivent dans
le

le même alignement de la profondeur du Camp celles des Tambours ou des Vivandiers , puis celles des Officiers subalternes ; ensuite celles des Capitaines , qui doivent être aussi , autant qu'il se peut , sur la même ligne que celles des Soldats : tout-à-fait à la queue du Camp sont les Tentes du Colonel & du Lieutenant-Colonel.

R E M A R Q U E.

ON a déjà observé que la disposition des Tentes des Officiers ne formoit pas un tout régulier. On a essayé de représenter à peu près dans la Planche VI. l'arrangement de ces Tentes , afin de donner une idée plus exacte de tout le Camp , c'est - à - dire , de l'ordre des Tentes des Soldats & de l'irrégularité de la position de celles des Officiers. On sent bien que cet arrangement n'étant pas fixé , peut varier de différentes manières ; mais en général il faut

H toujours

114 LA CASTRAMETATION.

toujours faire enforte que les Tentes des Officiers ne soient pas placées vis-à-vis les rues du Camp du Bataillon , & qu'elles soient dans le prolongement de celles des Soldats.

147. Voici les distances données par M. de Bombelles pour l'emplacement de ces différentes Tentes , suivant la profondeur du Camp.

A 10 pas des dernières Tentes des Soldats , les Cuifines.

A 10 pas des Cuifines , les Tentes des Tambours & des Vivandiers.

A 20 pas de celles-ci , les Tentes des Officiers subalternes.

A 20 pas au-delà , les Tentes du Major & des Capitaines.

Ensuite à 20 pas de ces Tentes , celles du Colonel & du Lieutenant-Colonel.

Ce qui donne pour la profondeur de l'emplacement de toutes ces Tentes 80 pas , qui font 40 toises , & pour celle de tout le Camp environ 50 toises ,
supposant

supposant qu'on n'ait que 6 Tentes dans chaque Compagnie, comme dans la Planche VI.

Ceux qui voudront entrer dans tout le détail de la police du Camp, pourront avoir recours au Livre de M. de *Bombelles*, sur le *service journalier de l'Infanterie*. On va donner en peu de mots la maniere dont cet Officier général enseigne le tracé du Camp d'un Bataillon.

148. Cette maniere consiste à avoir un cordeau long de 270 pieds, qu'on pose sur la ligne du front du Camp; à ce cordeau sont marquées avec des morceaux d'étoffes de différentes couleurs toutes les distances où il faut élever des perpendiculaires sur le front du Bataillon. On marque avec des piquets toutes ces distances sur le terrain. On détermine ensuite les perpendiculaires de la droite & de la gauche avec une petite équerre, ou bien avec un *livre* ou une *carte à jouer*, ou avec quel-

H ij que

que autre chose qui soit à angles droits (a).

On enleve après cela le cordeau du front , on va le porter sur la ligne qui doit terminer la queue du Camp des Tentes des Soldats , où on remarque de nouveau avec des piquets ou jalons toutes les divisions du cordeau ; de cette sorte on a deux points de chaque perpendiculaire , ce qui les détermine absolument , &c.

Cette maniere est sans doute assez commode ; mais pour qu'elle ait lieu, il faut que le Camp suive toujours les mêmes proportions ; si l'on veut y changer quelque chose , le cordeau n'est plus d'usage ; aussi ne s'en sert-t'on

(a) Si l'on veut élever les perpendiculaires dont il s'agit ici avec quelque exactitude , il faut absolument se servir d'une équerre ou d'un demi cercle , ou bien de la maniere d'élever une perpendiculaire sur le terrain , telle qu'on l'a donnée dans la *Géométrie de l'Officier* ; les moyens qu'on indique ici sont insuffisans , & l'on ne peut s'en promettre aucune précision dans l'exécution ou la pratique.

point

LA CASTRAMETATION. 117
point dans la Cavallerie, quoique le
projet de Règlement inferé dans le
Code Militaire de M. *Briquet* le pres-
crive.

VII.

Du Camp d'un Escadron.

APRÈS avoir donné la construc-
tion du Camp d'un Bataillon, il faut
donner le même détail pour celui de
l'Escadron.

149. On mesure d'abord, comme
dans le Bataillon, sur la ligne du front
de bandiere l'étendue du terrain fixé
pour l'emplacement du front du Camp
de l'Escadron ; après quoi les Officiers
particuliers de l'Escadron chargés du
détail du Camp, en font distribuer le
terrain suivant les proportions qu'il
doit avoir.

Les Tentes des Cavaliers se mettent
de même que celles des Soldats, sur
des lignes perpendiculaires au front du
Camp, & l'usage est de former autant
de rangs de Tentes ou de perpendicu-

H iij laires

118 LA CASTRAMETATION.

lares qu'il y a de Compagnies dans l'Escadron.

150. Ainsi l'Escadron étant ordinairement de 4 Compagnies, son Camp est composé d'autant de rangs de Tentes ou de perpendiculaires, dont deux sont adossées au milieu du terrain du Camp, les deux autres rangs le terminent à droit & à gauche, en formant chacun une rue entre le double occupe le milieu.

Les deux rangs de Tentes de la droite & de la gauche ont leurs ouvertures vers le dedans du Camp, c'est-à-dire, dans les rues qu'ils forment, & les Tentes du double rang les ont vers celles de la droite & de la gauche, ainsi qu'on le voit Planche VII.

On place les chevaux sur des lignes aussi perpendiculaires au front du Camp, qui sont ainsi parallèles à celles des Tentes. Ils ont la tête tournée du côté de l'ouverture des Tentes & la croupe vers la rue, de la même manière

LA CASTRAMETATION. 119

niere que des chevaux sont placés dans une Ecurie qui contient deux rangées de chevaux ; car alors ils ont tous la tête vers la muraille du rang qu'ils occupent , & la croupe vers le milieu de l'Ecurie.

Les chevaux sont attachés par le licol à des piquets de trois pouces ou environ de diamètre , enfoncés dans la terre à force à coups de maillets. Ces piquets ont environ trois pieds hors de terre , & ils sont alignés les uns sur les autres de maniere qu'ils forment une ligne droite parallele à l'ouverture des Tentes devant lesquelles ils sont plantés. Pour empêcher les chevaux de tourner autour , on joint ensemble les piquets avec une corde bien tendue qui entoure leur partie superieure & qui les tient dans une situation fixe & solide ; cette corde empêche que les chevaux ne s'approchent plus près des Tentes que de la distance qu'il y a entre l'ouverture de ces Tentes & les piquets.

H iiij Pour

Pour donner une idée exacte de cette position , on joint ici le profil de ces piquets.



A , A est le terrain où ils sont enfoncés.

B , B , B est la tête des piquets.

Et C , C est la corde qui les joint ensemble.

L'espace qui est entre les piquets & les Tentes est ordinairement de 3 pas ou de 9 pieds , afin que les Cavaliers puissent y passer librement. Une partie de cet espace sert aussi comme de mangeoire aux chevaux ; ils passent la tête & le col par-dessus la corde qui tient les piquets, pour tirer le fourrage qu'on met devant eux.

Le fourrage se met en tas entre les Tentes des Cavaliers , comme on le voit en *f*, Planche VII.

151. Les Tentes de la Cavallerie sont

sont faites de la même manière que celles de l'Infanterie ; mais elles sont beaucoup plus grandes , afin que les Cavaliers y puissent tenir leur équipage à l'abri des injures du tems , comme leur selle , leurs bottes & leurs armes. Ils y gardent aussi leur mousqueton , parce qu'étant à cheval en sortant du Camp, ils ne le prendroient pas aux faisceaux aussi commodément que les Soldats y prennent leurs fusils (a).

152. L'étendue du front ou du terrain du Camp d'un Escadron n'est pas moindre de 45 pas ou 135 pieds , & il ne passe guères 60 pas ou 180 pieds. Selon le Projet d'instruction pour le service de la Cavallerie inseré dans le Code Militaire de M. *de Briquet* , il faut pour qu'un Escadron soit bien

(a) Il est certain que les mousquetons étant dans les Tentes des Cavaliers, ils les prennent plus aisément que s'ils étoient en faisceaux à la tête du Camp ; mais il est clair que lorsque le feu prend dans ces Tentes, il résulte beaucoup d'accidens des armes qui y sont chargées.

campé

122 LA CASTRAMETATION.

campé qu'il ait 56 pas ou 28 toises de front, ce qui revient à peu près à celui de l'Escadron en bataille qu'on a trouvé (N. 53.) de 25 toises ; on le supposera ici de 55 , ou de 165 pieds (a).

Avant de déterminer la distribution de ce terrain , il faut connoître l'étendue ou l'espace que les Tentes des Cavaliers en occupent.

Il y a eu de ces Tentes dans les dernières guerres qui avoient plus de 16 pieds d'étendue en longueur sur environ 10 en largeur (b). On les supposera

(a) Si le front de l'Escadron rangé en bataille est de 25 toises, comme on l'a trouvé N. 53. celui du Camp de cette Troupe doit être de la même quantité ou de 50 pas ; on le fixe ici à 55 pour se conformer à l'usage le plus ordinaire , mais ce nombre est absolument indifférent pour apprendre à marquer les Camps de cette espece. Quelle que soit sa fixation , on les tracera toujours de la même maniere.

(b) Toutes les Tentes des Cavaliers ne sont pas si spacieuses , mais on pourra diminuer les dimensions qu'on leur suppose ici autant qu'on le voudra ; le calcul sera toujours le même. Lorsque les Tentes seront plus petites , il en résultera seulement de plus grandes rues.

dans

dans cet Ouvrage de 15 pieds de longueur & de 9 de largeur.

154. Comme il y a quatre rangs de Tentes dans l'Escadron & qu'elles occupent chacune quinze pieds de longueur suivant leur plus grande dimension , qui est parallele au front du Camp , elles occupent donc 60 pieds de ce front ; si l'on veut laisser un intervalle ou une ruelle entre les culs-de-lampe des Tentes du milieu de l'Escadron , qui soit par exemple de 3 pieds, on aura 63 pieds pour l'emplacement des Tentes & cet intervalle du milieu.

Maintenant il faut considerer que la ligne des piquets où sont attachés les chevaux , étant à 9 pieds de la perpendiculaire sur laquelle sont les ouvertures des Tentes, les 4 lignes de chevaux de l'Escadron contiendront 4 fois 9 pieds , c'est-à-dire , 36 ; ajoutant ce nombre au précédent 63 , l'on aura 99 pieds pour l'emplacement des Tentes & pour l'espace qui est entre ces Tentes

tes & les chevaux. Retranchant ce nombre du front du Camp 165, il reste 66 pieds pour les deux largeurs des rues de l'Escadron ; ainsi par ce calcul elles se trouvent avoir 33 pieds chacune, ce qui n'est guères que l'espace nécessaire pour contenir deux rangs de chevaux, passer librement dans le milieu de la rue, & pour la place du fumier qu'on pousse derrière les chevaux lorsqu'on est long-tems dans le même Camp.

154. Les dimensions de toutes les parties du front du Camp étant ainsi déterminées, il faut pour tracer le

Pl. VII. Camp, du premier point A de la droite du front de bandiere A X, mesurer A B de 15 pieds vers la gauche pour l'emplacement de la première Tente de la rangée de la droite, & élever de B sur A X la perpendiculaire B C sur laquelle seront posées les fourches du devant des Tentes des Cavaliers de la première Compagnie. On prendra ensuite

LA CASTRAMETATION. 125

suite le point D à 9 pieds de B , & l'on élèvera une autre perpendiculaire D E sur laquelle seront plantés les piquets pour l'attache des chevaux de cette Compagnie.

On prendra après cela D F de 33 pieds pour la largeur de la première rue de l'Escadron , & l'on élèvera sur le front A X la perpendiculaire F G sur laquelle seront les piquets des chevaux de la seconde Compagnie.

A 9 pieds de cette perpendiculaire, c'est-à-dire , au point H , on élèvera H I aussi perpendiculaire à A X ; les fourches du devant des Tentés de la seconde Compagnie seront sur cette ligne.

On prendra le point K sur A X à 33 pieds de H , & l'on élèvera à ce point la perpendiculaire K L , sur laquelle seront les fourches du devant des Tentés de la troisième Compagnie; de cette sorte comme les Tentés occupent 15 pieds de longueur, il y aura un
intervalle

126 LA CASTRAMETATION.

intervalle ou une ruelle (a) de trois pieds entre les culs-de-lampe des Tentes adossées au milieu de l'Escadron.

A 9 pieds de cette ligne on élèvera M N aussi perpendiculaire à A X pour la ligne des piquets des chevaux de la troisième Compagnie.

On prendra le point O à la distance de 33 pieds du point M, & l'on élèvera la perpendiculaire O P pour la ligne des piquets des chevaux de la quatrième Compagnie.

Enfin à 9 pieds de O, c'est-à-dire au point R, on élèvera la perpendiculaire R S, sur laquelle seront les fourches du devant des Tentes de la quatrième Compagnie.

Il est évident que tout ce qu'il y a de fixé invariablement dans le tracé du Camp de l'Escadron, c'est l'emplacement de la longueur des Tentes, la

(a) Au milieu de cette ruelle on pratique ordinairement une petite rigolle pour faire écouler les eaux du Camp, & le tenir aussi séchement que l'on peut.

la

distance de ces mêmes Tentes aux piquets des chevaux , & la petite rue de 3 pieds qui est entre les deux rangées des Tentes du milieu de l'Escadron.

155. Les étendards de l'Escadron se placeront sur le front de bandiere A X aux points D & O , où commencent les lignes des piquets des chevaux de la première & de la dernière Compagnie.

156. Pour régler maintenant la profondeur du Camp de l'Escadron , il faut considérer qu'on donne jusqu'à 30 pieds à la distance de la fourche du devant d'une Tente de Cavalier à la voisine ; comme on suppose 9 pieds pour la largeur de chaque Tente , il y en a 4 & demi de part & d'autre de la fourche , & il reste ainsi 20 ou 21 pieds entre chaque Tente , ce qui sert à mettre le fourage , ainsi qu'on l'a déjà dit.

Si l'on suppose que chaque Compagnie ait besoin d'une rangée de 7 Tentes , comme on le voit dans la Planche

che VII. il y aura six intervalles qui feront 180 pieds ou 30 toises , & supposant que la fourche ou le mât de la premiere Tente soit à 3 pas ou 9 pieds du front de bandiere , ce qui fait une toise & demie , la profondeur du Camp de l'Escadron fera de 31 toises 3 pieds, non compris l'emplacement que les Officiers occupent à la queue de l'Escadron.

REMARQUE , ou Observation sur la maniere de régler la profondeur du Camp d'un Escadron.

157. LA profondeur du Camp d'un Escadron , ou la longueur de ses rues ne peut se régler avec précision que par l'espace nécessaire pour les chevaux d'une Compagnie de Cavallerie attachés à côté les uns des autres ; ainsi si l'on suppose que chaque cheval occupe 3 pieds de largeur , ce qui paroît être le moindre espace qu'on puisse lui donner dans l'écurie ; & si l'on suppose
aussi

aussi que la Compagnie est de 40 Cavaliers , on aura 40 chevaux qui occuperont 20 toises de longueur , mais les chevaux de chaque Tente ou Chambre doivent être séparés ; d'ailleurs il faut conserver des intervalles libres pour que les Cavaliers en sortant de leurs Tentes , puissent passer tout de suite dans la rue du Camp , tant pour leur service que pour panser leurs chevaux. Ces intervalles ne peuvent guères se régler que par la largeur des Tentes , qui est de 9 pieds ; c'est pourquoi s'il y a 7 Tentes dans une rue ou dans une Compagnie , on aura 6 intervalles de 9 piés, c'est-à-dire, 54 piés ou 9 toif. ajoutant à ces 9 toises les 20 qu'occupent les chevaux , & la distance d'environ une toise qui se trouve entre le front de bandiere & la premiere Tente , on aura environ 30 toises pour la profondeur du Camp d'un Escadron , c'est-à-dire , à peu près la même que celle qu'on vient de fixer.

I Les

158. Les proportions de la profondeur du Camp étant réglées, on piquera sur les perpendiculaires au front de bandiere, c'est-à-dire, sur celles où les fourches du devant des Tentes doivent être placées, une fiche ou une petite branche à la distance de 9 pieds de ce front.

A 30 pieds de cette 1^{re} fiche, & sur la même ligne, on piquera une autre fiche, & ainsi de suite. On observe que les 2 fourches de chaque Tente forment une perpendiculaire sur la profondeur du Camp, afin que les Tentes se trouvent placées parallèlement selon leur longueur au front du Camp.

159. Le premier piquet de la corde où les chevaux sont attachés, doit, suivant le Projet inséré dans le Code Militaire pour le service de la Cavalerie, être planté ou enfoncé devant le mât ou la fourche de la première Tente; c'est ce qu'on a observé dans la Planche VII. Cette règle ne paroît pas cependant

cependant être suivie exactement. Il est assez ordinaire de placer les chevaux de manière qu'ils débordent à peu près également de part & d'autre de chacune des Tentes auxquelles ils appartiennent.

160. Après les Tentes des Cavaliers on laisse un espace vuide pour les Cuifines. Il y a quelques Troupes, comme la Gendarmerie, qui les mettent dans le milieu des rangs des Tentes. Lorsqu'il y a des forges à la suite de l'Escadron, on les place dans l'alignement ou la largeur du terrain occupé par les Cuifines.

161. Après les Cuifines sont les Tentes des Vivandiers ; ensuite celles des Officiers, qui doivent être dressées ou tendues dans le prolongement de celles des Cavaliers. Toutes ces Tentes ne sont pas tendues avec la même régularité que celles des Cavaliers. La Planche VII. pourra donner une idée assez exacte de leur disposition.

I ij 162.

132 LA CASTRAMETATION.

162. Le Projet d'instruction pour le service de la Cavallerie , dont on vient de parler , prescrit 15 pas pour la distance du mât de la dernière Tente des Cavaliers aux Cuifines ; 2 pas pour la largeur des Cuifines ; 10 pas pour l'intervalle qui les fépare des Tentes des Vivandiers ; 20 pas pour celui de ces Tentes à celle du Lieutenant ; pareille distance pour celui de la Tente de cet Officier à la Tente du Capitaine , & 30 pas de la Tente du Capitaine à celle de l'Ayde-Major. Toutes ces distances étant ajoûtées ensemble , donnent 97 pas , ou environ 49 ou 50 toifes pour la profondeur de cette partie du Camp ; mais il est difficile de faire cette évaluation avec quelque précision , parce qu'elle dépend de la quantité des chevaux & des équipages qu'ont les Officiers de l'Escadron. Les Officiers de la Maison du Roi ayant , par exemple , beaucoup plus d'équipages que ceux des autres Troupes , les Camps qu'ils occupent

occupent ont plus de profondeur que ceux des autres Escadrons. Ils ont aussi un front plus étendu ; d'où il arrive que la Maison du Roi étant en bataille à la tête de son Camp, a nécessairement de plus grands intervalles entre ses Escadrons que ceux qu'on observe dans les autres Troupes qui combattent à cheval, ce qui est un grand inconvénient selon ceux qui trouvent que l'intervalle ordinaire a déjà trop d'étendue.

163. Comme il faut que les chevaux puissent sortir librement des différens côtés du Camp, soit pour aller boire ou pour aller au fourage, ou enfin pour d'autres raisons, la queue des rues doit toujours être libre, de même que le passage pour sortir par cette extrémité du Camp.

164. Les rues servent encore de communication pour les différentes Troupes qui vont de la tête à la queue, & de cette partie à la tête, & cela lors-

I iij qu'il

134 LA CASTRAMETATION.

qu'il arrive que le Général pour resserrer le Camp ne laisse point d'intervalles entre le Camp de deux Escadrons voisins. On observera à ce sujet que le Projet d'instruction pour le service de la Cavallerie porte , qu'il doit y avoir 10 pas d'intervalle entre les Camps des Régimens de ce Corps ; 30 pas d'une Brigade à la voisine , & 40 pour l'espace qu'on laisse ordinairement entre la Cavallerie & l'Infanterie ; mais ces distances conformes à l'usage ne sont appuyées d'aucun principe , & elles semblent n'avoir été établies que pour marquer les divisions de Troupes dans le Camp. On a expliqué [N. 112. & 113.] les différentes raisons qui démontrent que les intervalles des Camps des Escadrons doivent être égaux au front de ces Troupes en bataille ; c'est cette règle à laquelle on s'arrêtera dans cet Ouvrage : elle n'est d'ailleurs qu'une suite & une application des différentes observations

servations qu'on a faites sur le terrain nécessaire pour mettre une Armée en bataille , & l'on croit qu'elle doit être observée dans le Camp tant qu'elle le fera dans l'ordre de bataille. On ajoutera seulement au sujet des intervalles des differens Camps de l'Armée , qu'outre la facilité qu'ils donnent pour les communications de la seconde ligne avec la premiere , ils servent encore à éviter les accidens du feu , ou du moins à remédier assez aisément aux désordres qu'il peut causer dans le Camp ; aussi M. le Marquis de Santa-Cruz prescrit-il , dans ses *Réflexions Militaires* , de laisser à ce sujet des espaces suffisans d'une Compagnie à l'autre , & d'un Régiment à l'autre Régiment , eu égard à la grandeur du terrain , &c.

165. Lorsqu'on demeure quelque tems dans un même Camp , comme pendant la durée d'un siège , les Cavaliers font des especes d'Ecuries , sça-

I iiij voir

136 LA CASTRAMETATION.

voir l'Été avec des branches & des feuillages, & pendant l'Automne avec de la paille & du bois. On fait aussi quelquefois pour la commodité des hommes dans un Camp à demeure, c'est-à-dire, qu'on doit occuper quelques jours, des *Feuillées*, qui sont des especes de petits bâtimens de feuillages ou de branches d'arbres : dans l'Automne on fait des baraques avec de la paille. Lorsque le Général permet qu'on use de cette commodité, on voit dans l'Infanterie de ces sortes de petits ouvrages construits avec beaucoup de propreté & de régularité. On fait aussi ordinairement à la tête du Camp de chaque Régiment une feuillée pour servir de Chapelle, dans laquelle l'Aumônier dit la Messe tous les jours, & où il doit faire la priere tous les soirs pour les Soldats qui ont la dévotion d'y assister.

Comme le fourage qu'on employe en Automne est sec, c'est-à-dire, qu'au lieu

lieu d'aller le prendre dans la campagne , on va le chercher dans les granges & autres magasins des Fermiers & Payfans , & qu'on en amasse alors quelquefois assez considérablement , on donne un peu plus d'étendue aux baraques de la Cavallerie , afin qu'elles soient moins exposées aux accidens du feu.

VIII.

Tracé général du Camp.

166. LE détail dans lequel on vient d'entrer sur le tracé du Camp particulier d'un Escadron & sur celui d'un Bataillon , doit donner une idée nette du tracé général du Camp ; car l'Armée n'étant composée que de Bataillons & d'Escadrons , celui qui sçait les proportions qu'on doit observer dans le tracé du Camp de chacune de ces Troupes , & quels sont les intervalles qui doivent les séparer , celui-là , dis-je , sçait tout ce qu'il faut sçavoir pour tracer

tracer le Camp de toute l'Armée.

167. Ainsi supposant le front de bandiere déterminé , de même que le nombre des Bataillons & d'Escadrons qu'il doit contenir , le Maréchal général des Logis de l'Armée fera la distribution du terrain de ce front aux Officiers Majors de l'Infanterie & de la Cavallerie ; ils en feront la répartition aux Majors des Régimens , suivant l'étendue qui aura été fixée pour le front de chaque Bataillon & de chaque Escadron ; par exemple , de 55 pas ou 165 pieds pour chaque Escadron , comme on l'a déterminé ci-devant , & de 270 pieds pour l'Infanterie , ou , ce qui est la même chose , de 90 pas , & cela en commençant par la droite ou par la gauche du Camp sur les points de vûes qui déterminent la position du front de bandiere.

Supposant donc que le Maréchal général des Logis commence la distribution de son terrain par la droite

te

te, il fera mesurer 55 pas pour le Camp du 1^{er} Escadron, 65 autres pas pour l'intervalle qui séparera le premier du second (a), & ainsi de suite suivant le nombre des Escadrons de la droite. Le front de ces escadrons ou de l'aîle droite de la 1^{re} ligne étant ainsi fixé, cet Officier laisse un intervalle d'environ 100 pas ou 50 toises entre cette aîle & le premier Bataillon de la droite de l'Infanterie, puis il fait mesurer 90 pas pour le front du Camp de ce premier Bataillon; ensuite un espace égal pour son intervalle, ce qu'il continue jusqu'à ce que le front de tous les Bataillons de la 1^{re} ligne soit déterminé. Il

(a) Il est clair que le Camp se tracera de la même manière qu'on l'enseigne ici, quand il n'y auroit aucun intervalle entre les Camps des Escadrons, ou quand on donneroit seulement 10 pas d'intervalle entre les Camps des Régimens de Cavalerie, 30 entre les Brigades, &c. & de même en donnant simplement 30 pas d'intervalle entre les Camps des différens Régimens d'Infanterie, sans laisser d'espace entre les Bataillons qui appartiennent au même Régiment.

laisse

laisse ensuite un intervalle de 50 toises pour l'espace qui sépare l'aile gauche de la Cavallerie de l'Infanterie , & il distribue le terrain pour les Escadrons de cette aile de la même maniere que pour la premiere.

168. Le tracé du Camp de la seconde ligne n'est qu'une répétition de celui de la premiere , de même que celui de la troisiéme s'il y en a une , & enfin du Corps-de-réserve, &c. avec cette attention néanmoins de faire enforte que les intervalles de la seconde ligne répondent ou fassent face à chacun des Camps de la premiere.

Pour cet effet il faut prolonger la perpendiculaire de la droite ou de la gauche du Camp jusqu'à ce qu'elle soit égale à la distance qui doit être entre le front de bandiere du Camp des deux lignes ; élever ensuite une autre perpendiculaire sur cette premiere , elle fera parallele au front de bandiere de la premiere ligne. On mesurera après cela

cela un espace égal au front de la Troupe de la droite ou de la gauche de la première ligne , & l'on marquera le Camp de celle qui formera la droite ou la gauche de la seconde ; il répondra à l'intervalle de la première. On continuera le tracé de la seconde ligne comme celui de la première , &c.

169. Si quelques raisons particulières obligent le général de disposer son ordre de bataille d'une manière différente qu'on ne le suppose ici , c'est-à-dire , si la Cavallerie ne forme pas les ailes de ses lignes , ou si elle est divisée ou partagée en un plus grand nombre de Corps , on fera le tracé du Camp avec la même facilité , observant seulement pour ne pas trop étendre le front de l'Armée , de diminuer les intervalles qui séparent les bataillons des Escadrons.

170. Si l'on a une Armée de 48 Bataillons & de 80 Escadrons, telle qu'elle est représentée Planche III. laquelle
doive

142 LA CASTRAMETATION.

doive être campée sur deux lignes selon les proportions qu'on vient de donner, & qu'on veuille sçavoir l'étendue du front de bandiere.

On observera qu'ayant 24 Bataillons & 40 Escadrons à la premiere ligne, les 20 Escadrons de la droite occuperont, à 55 pas chacun, 1100 pas ou 550 toises, cy. . . . 550

Ces 20 Escadrons auront 19 intervalles à 55 pas aussi chacun, qui donneront 1045 pas toif.
ou 522 toises, cy. . . . 522

Total de leur étendue. . . . 1072

Ceux de la gauche occuperont le même espace, cy. 1072

A l'égard des 24 Bataillons à 90 pas chacun, on aura pour leur étendue 2160 pas ou 1080 toises, cy. . . . 1080

Ils auront 23 intervalles à 90 pas, qui feront 2070 pas ou 1035 toises, cy. . . . 1035

Plus

LA CASTRAMETATION. 143

Plus , pour les deux inter-
 valles de 50 toises qui séparent
 la Cavallerie de l'Infanterie , tois.
 100 toises , cy. 100

Total du front du Camp. 4359

On a trouvé (N. 88.) que l'étendue
 du terrain nécessaire pour mettre une
 pareille armée en bataille sur deux li-
 gnes étoit de 4592 toises , ce qui don-
 ne environ 230 toises de plus que le
 front du Camp qu'on vient de déter-
 miner.

Cette différence est causée par les
 fronts des Camps de chaque Bataillon,
 qui n'ont été pris que de 90 pas ou de
 45 toises au lieu de 54 toises que le Ba-
 taillon occupe en bataille , ce qui fait
 9 toises de différence pour le front du
 Camp ; comme il y en a autant pour
 l'intervalle , on a 18 toises de moins
 dans le Camp pour l'étendue du front
 de chaque Bataillon & de son interval-
 le , que dans l'ordre de bataille.

Si

Si l'on veut déterminer exactement la différence qui doit résulter de ces fronts inégaux , il faut multiplier d'abord les 24 Bataillons par 9 , le produit 216 toises sera l'espace qu'ils occupent de plus en bataille que dans le Camp. Ces 24 Bataillons ont 23 intervalles, qui ayant aussi 9 toises de moins chacun dans le Camp que dans l'ordre de bataille , produisent 207 toises , lesquelles jointes aux précédentes 216 , donnent 423 toises pour l'excès du front des 24 Bataillons en bataille sur le front de bandiere de leur Camp. Ce nombre est plus grand que la différence de 230 toises qu'on vient de trouver. Mais on en verra la raison en considérant qu'on a donné un plus grand front aux Escadrons dans le Camp que dans l'ordre de bataille ; car dans cet ordre ils ont 25 toises de front , & dans le Camp on leur a donné 55 pas de front, qui font 27 toises 3 pieds ; ainsi chaque Escadron occupe donc 2 toises 3 pieds de

LA CASTRAMETATION. 145.

de plus dans le Camp qu'en bataille. Il y a 40 Escadrons chaque ligne, qui étant multipliés par 2 toises 3 pieds, donnent 100 toises. Ces 40 Escadrons ont 38 intervalles, qui ayant aussi chacun 2 toises 3 pieds de plus dans le Camp que dans l'ordre de bataille, font ensemble 95 toises ; ainsi voilà 195 toises qu'il faut déduire des 423 toises que l'Infanterie occupe de moins dans le Camp qu'en bataille. Il reste 228, c'est-à-dire, à peu près la différence qu'on vient de trouver du front de bandiere du Camp à celui de l'armée en bataille. On ne fait point mention des intervalles qui séparent l'Infanterie de la Cavallerie, parce qu'ils sont sensiblement les mêmes dans le Camp & en bataille.

171. Si le Général jugeoit à propos de diminuer les intervalles qui séparent les Bataillons & les Escadrons, on diminueroit dans la même proportion les distances des Camps des Escadrons

K &

146 LA CASTRAMETATION.

& des Bataillons, & l'on auroit, en agissant comme on vient de le faire, l'étendue du front du Camp relatif à celui de l'Armée rangée en bataille.

172. Il est aisé de fixer avec les principes qui ont été expliqués jusques ici, la plus grande & la plus petite étendue du front qu'un Général peut donner au Camp de son Armée lorsque le nombre des lignes sur lesquelles il veut la faire camper, est déterminé.

Car ce front ne doit point être plus grand que celui de l'Armée rangée en * N. 112. bataille * ; mais il peut varier par la diminution ou l'augmentation des intervalles (a) ; c'est pourquoi ces intervalles

(a) On suppose ici, comme on l'a déjà fait, que le front de chaque Bataillon & de chaque Escadron est fixé, sçavoir le premier à 90 pas, & le second à 55. Si l'on veut diminuer les rues ou les augmenter de largeur, ces fronts ne seront plus de la même quantité; mais quelques suppositions que l'on fasse à cet égard, ceux qui auront bien compris tous les principes qu'on a exposés dans cet Ouvrage, ne seront

LA CASTRAMETATION. 147

intervalles peuvent causer tout le changement du front du Camp ; or il n'est guères possible de penser qu'on doive donner de plus grands intervalles aux Troupes que celui du front qu'elles occupent , car alors l'Armée seroit trop étendue & toutes ses parties trop éloignées les unes des autres pour pouvoir se soutenir réciproquement ; ainsi le front du Camp de 4359 toises de l'Armée de 48 Bataillons & 80 Escadrons, qu'on vient de déterminer , paroît être le plus grand que le Camp de cette Armée puisse avoir.

Si l'on réduit l'intervalle des Bataillons à 10 toises, & celui des Escadrons à 6 , ce qui , selon feu M. le Maréchal *de Puysegur* , donne des distances plus que suffisantes ; alors la même Armée ci-dessus rangée en bataille sur deux lignes n'occupera plus que 2754 toises.

ront point embarrassés de marquer le Camp de maniere à lui faire occuper l'étendue que le Général voudra déterminer.

K ij Pour

148 LA CASTRAMETATION.

Pour le prouver, confiderez (a) que les 24 Bataillons de chaque ligne à 54 toises de front chacun, occuperont toujours 1296 toises, cy. . . 1296

Ils auront 23 intervalles à 10 toises chacun, qui font 230 toises, cy. 230

Les 40 Escadrons à 25 toises de front chacun, donneront 1000 toises, cy. 1000

Comme ils sont partagés en deux parties, ils auront seulement 38 intervalles, qui à 6 toises chacun, font 228, cy. . 228

Aditionnant tous ces nombres, on a 2754 toises, cy. . 2754

On peut regarder ce front comme le plus petit que l'Armée dont il s'agit puisse occuper rangée en bataille sur deux lignes.

Pour déterminer à présent la grandeur des intervalles des Camps des Ba-

(a) Voyez le calcul du N. 88.

taillons

taillons & des Escadrons , afin que le front du Camp de l'Armée dont il s'agit soit sensiblement égal à celui qu'elle occupe en bataille , il faut considerer que dans la supposition que le front d'un Bataillon est de 54 toises & qu'il a un intervalle égal , chaque Bataillon occupe en Bataille un espace double de son front , c'est-à-dire , 108 toises : or ce même Bataillon étant campé à 90 pas ou 45 toises de front & autant d'intervalle , c'est-à-dire , que l'espace qu'il occupe , tant pour lui que pour son intervalle , est de 90 toises. Le même Bataillon n'ayant sur le terrain en bataille que 10 toises d'intervalle , n'occupera plus en tout que 64 toises au lieu de 108 , & pour diminuer dans le même rapport son terrain sur le front de bandiere , on fera cette Règle de Trois.

Comme 108 est à 64 , ainsi 90 est à l'espace du front du Camp du Bataillon ; faisant cette Règle on trouvera

150 LA CASTRAMETATION.

53 toises pour son quatrième terme.

Ainsi le front du Camp d'un Bataillon joint à l'intervalle qui le sépare du Bataillon voisin, est dans cet exemple de 53 toises; & comme le front du Camp du Bataillon est de 45 toises, il s'ensuit qu'il ne doit avoir que 8 toises ou 16 pas d'intervalle.

On réglera de la même manière l'intervalle des Escadrons, & l'on trouvera 34 toises pour l'étendue de leur front, y compris celui de leur intervalle; or on a donné 55 pas ou 27 toises 3 pieds pour le front du Camp de l'Escadron, c'est pourquoi cette quantité étant retranchée de 34 toises, il restera 6 toises 3 pieds ou 13 pas pour l'intervalle des Escadrons.

Pour faire voir à présent que par le calcul qu'on vient de faire, on a le front du nouveau Camp à peu près égal à celui du front de l'Armée en bataille, il faut considérer que les 40 Escadrons de la 1^{re} ligne, occupant chacun 55 pas
sur

LA CASTRAMETATION. 151

sur le front de bandiere , on aura l'étendue de ce front qu'ils occuperont en multipliant 40 par 55 , ce qui donnera 2200 pas , cy. 2200^R

Et comme ils sont partagés en deux parties de 20 Escadrons , chacune de ces parties aura 19 intervalles qui à 13 pas chacun , font pour les deux 494 , cy. 494

Les 24 Bataillons occuperont 24 fois 90 pas, c'est-à-dire, 2160 pas, cy. 2160

Ils auront 23 intervalles de 8 toises ou 16 pas , qui feront 368 pas , cy. 368

Il faut ajouter 100 toises ou 200 pas pour les deux intervalles qui séparent l'aîle droite & l'aîle gauche de la Cavallerie de l'Infanterie, cy. 200

Total. 5422

Additionnant ensemble ces differens produits , on aura pour leur somme

K iiiij 5422

152 LA CASTRAMETATION.

5422 pas, qui valent 2711 toises, nombre sensiblement égal au front de l'Armée rangée en bataille, qu'on a trouvé de 2754 toises (a).

173. Le détail dans lequel on vient d'entrer paroît suffisant pour donner une idée exacte des calculs de cette espèce, c'est-à-dire, pour donner la méthode d'étendre & de resserrer un Camp à la volonté du Général. Il reste à donner quelques observations sur les Camps qui ne sont pas en ligne droite, & sur ceux qu'on fait autour des Villes assiégées, mais auparavant on achevera tout ce qui concerne le Camp en général.

174. On observera d'abord que le poste des dragons de l'Armée est ordinairement sur les aîles du Camp & hors du front de bandiere. Le terrain qu'ils doivent occuper étant déterminé, leur Camp se tracera de la même manière que celui de la Cavallerie ; il faut seu-

(a) La différence de 42 tois. qu'il y a entre 2754 & 2711, est causée par une fraction de 2 pieds qu'on a négligée dans la Règle de Trois précédente. lement

lement observer que leurs Escadrons ne sont composés que de trois Compagnies qui forment trois rangées de Tentes dans le Camp ou une rue & demie. Il en fera de même de celui des Huffards & autres Troupes légères qu'on place dans les lieux nécessaires pour fermer le Camp à l'Ennemi , & couvrir les differens Villages occupés par les Officiers généraux , de même que le quartier général.

175. On a soin aussi pour la propreté du Camp d'obliger tous les Bataillons & les Escadrons de pratiquer à 100 ou 150 pas environ en avant de la premiere ligne , & à 60 ou 80 en arriere des dernieres Tentes des Officiers de la seconde , des *Latrines* où les Soldats & les Cavaliers sont obligés d'aller pour ne pas empuantir le Camp. Lorsque l'Armée fait quelque séjour dans un Camp , on fait renouveler les *Latrines* & couvrir les anciennes avec de la terre pour éviter la mauvaise odeur.

Le

Le projet pour le service de la Cavallerie dont on a déjà parlé plusieurs fois , prescrit de faire mettre un appui avec une feuillée aux Latrines , de même que M. de Bombelle dans ses *Mémoires sur le service journalier de l'Infanterie.*

Du Tracé du Camp lorsque le front de bandiere fait un coude ou un angle.

176. Il arrive quelquefois que le front de bandiere du Camp n'est point en ligne droite , soit que le terrain ne permette pas qu'il s'étende ainsi , ou que le Général veuille lui faire occuper trois positions déterminées qui ne sont pas dans la même direction. On se propose d'expliquer ici les attentions particulieres que cette disposition exige dans le tracé du Camp , pour qu'elle ne lui cause point d'irrégularité.

Soit A C B , Pl. VIII , la partie du front de bandiere de la premiere ligne d'un Camp, dans laquelle partie se trouve

ve

ve le sommet C de l'angle que fait ce front. Soient E G & G F paralleles à A C & C B , formant le front de la seconde ligne , c'est-à-dire , la partie opposée à A C B de la premiere , & qui font l'angle E G F égal à A C B.

On abaissera du sommet G sur A C & C B , les perpendiculaires G H & G I , & l'on aura C H & C I l'excès du front de bandiere de la premiere ligne sur la seconde , lequel excès sera d'autant plus grand que l'angle A C B sera petit ; ce qui , pour le dire en passant , fait voir que lorsque le front de bandiere du Camp doit faire un angle , il faut prendre cet angle le plus grand ou le plus ouvert qu'il est possible.

Les deux parties C A & C B du front de la premiere ligne faisant un angle , les perpendiculaires sur le côté A C ne seront pas paralleles à celles du côté C B ; c'est pourquoi si l'angle A C B est saillant, comme on le suppose dans cet exemple ,

156 LA CASTRAMETATION.

exemple, elles s'approcheront mutuellement, étant prolongées vers la seconde ligne, de manière que si l'intervalle HI qui sépare les deux Camps X & Y les plus proches de C n'est que de la grandeur ordinaire, il pourra arriver que la queue de ces deux Camps se confondra, ou du moins que leur distance sera beaucoup plus petite vers cette partie que vers la tête du Camp.

Il est évident par la Figure de la Planche VIII. que lorsque le front de bandiere de la première ligne fait un coude, on ne peut placer les Camps de la seconde ligne derrière les Camps X & Y de la première, qui sont les plus proches du coude ou de l'angle C ; car ces Camps devraient être terminés du côté de l'intervalle qui les sépare, par le prolongement des perpendiculaires HN & IO : mais on voit qu'elles se rencontrent dans un point G ; que la première s'étend au-delà de ce point en L , sur le derrière du Camp Y , & la
seconde

LA CASTRAMETATION. 157
seconde en K sur la queue de X, ce qui fait voir l'impossibilité de prolonger les Camps X & Y de la première ligne, pour en former de correspondans sur le terrain de la seconde.

Il suit de cette observation que dans des situations pareilles on ne peut faire camper autant de Troupes sur la seconde ligne que sur la première, à moins que cette dernière ligne ne la déborde, ou que les intervalles qui séparent les Camps ne soient plus petits que dans la première ligne.

177. Voici une construction qui peut servir pour disposer, dans les Camps dont le front de bandiere n'est point en ligne droite, les Camps particuliers des Troupes avec la même régularité que si ce front ne faisoit point d'angle.

Soit le front de bandiere du Camp de la première ligne déterminé, de même que la distance des deux lignes par exemple de 150 toises. Soient aussi A C

PL. VIII.

&c

158 LA CASTRAMETATION.

& C B les parties de la premiere ligne, où se trouve l'angle C ; E G & G F les parties opposées de la seconde ligne qui leur sont paralleles & qui font l'angle E G F égal à A C B.

On fera tomber du point G sur A C & C B les perpendiculaires G H & G I, & l'on marquera ensuite les Camps de la premiere ligne, en allant de I vers B & de H vers A, suivant le nombre des Bataillons & des Escadrons que les deux parties du front de bandiere pourront contenir.

Pour la distribution des Camps de la seconde ligne, on commencera par mesurer G S & G R de la grandeur du front des Camps opposés X & Y de la premiere ; on marquera après cela le front du Camp T en allant de R vers E, & le Camp V de S vers F, & les autres ainsi de suite de part & d'autre du point G.

Par cette construction les Camps des deux lignes se trouveront disposés de la

la

la même maniere que si le front de bandiere n'étoit point courbé.

Si l'angle $A C B$ du front de bandiere est rentrant, la seconde ligne sera plus étendue alors que la premiere, & pour donner dans ce cas un arrangement régulier aux differens Camps de ces deux lignes, on pourra se servir de la méthode qu'on vient d'expliquer.

Soit supposé, par exemple, que dans la Planche VIII. $E G F$ soit le front de bandiere de la premiere ligne, & $A C B$ celui de la seconde, on prendra de part & d'autre du sommet G de l'angle de ce front les distances $G R$ & $G S$ égales aux fronts des Camps qui occuperont cette partie du Camp dans la premiere & dans la seconde ligne. On marquera ensuite les Camps de la premiere ligne en allant de R vers E , & de S vers F . On abaissera de G sur $A C B$ les perpendiculaires $G H$ & $G I$, qui détermineront les points H & I de la seconde ligne, & l'on marquera les
 Camps

160 LA CASTRAMETATION.

Camps de cette seconde ligne en allant de H vers A & de I vers B ; ce qui donnera les Camps particuliers de chaque ligne disposés de la même manière que si le front de bandiere étoit en ligne droite.

Cette construction peut se varier de différentes manières , suivant qu'on voudra placer les Camps particuliers de chaque ligne , ou les uns derrière les autres , ou ceux de la seconde ligne vis-à-vis les intervalles de la première , & suivant aussi la nature de l'angle formé par le front de bandiere. Ce qu'on vient de dire à ce sujet paroît suffisant pour donner une idée de toutes ces sortes de constructions ; elles ne seront susceptibles d'aucune difficulté à ceux qui seront tant soit peu versés dans la plus simple Géométrie. Si on les trouve trop composées par cette raison , on répondra qu'il est bien difficile d'apporter de la précision & de l'exactitude dans la plupart des opérations

tions de la guerre fans le secours de la Géométrie. C'est principalement pour en faire voir la nécessité qu'on a entrepris ce petit Ouvrage , & l'on présume qu'il fera sentir combien cette science donne de facilité pour disposer le Camp relativement au terrain & aux vûes du Général , c'est-à-dire , pour l'étendre, le resserrer, & cela sans tatonnement & fans embarras.

On vient de dire dans la construction précédente que lorsque le front de bandiere du Camp fait un coude, il faut commencer le tracé du Camp par l'angle de ce front ; mais il est clair que la longueur de chacun des côtés de ce coude étant connue on peut déterminer aisément le nombre des Bataillons & d'Escadrons qu'ils pourront contenir, & commencer, après en avoir fait le calcul, le tracé du Camp par la droite ou par la gauche. Ce qui fait penser qu'il seroit plus convenable de partir d'abord de l'angle ou du cou-

L de

de du front de bandiere , c'est que comme on ne peut guères compter sur la mesure exacte du terrain qui se distribue à chaque Bataillon & à chaque Escadron , il pourroit arriver en commençant le tracé par la droite ou par la gauche, que les Camps des deux lignes qui seroient les plus proches du coude ne se trouveroient pas disposés comme on le souhaite ; c'est un inconvénient qui ne peut avoir lieu en commençant la distribution du terrain des Camps particuliers de chaque ligne par l'angle ou le coude de ces lignes.

Au reste, si le Général ne veut point d'intervalle entre les Camps particuliers de son Armée , il ne s'agira plus de placer les Camps de la seconde ligne derriere les intervalles de la premiere , puisqu'elle n'en aura point ; alors on pourra commencer le tracé du Camp par la droite ou par la gauche à l'ordinaire, & lorsqu'on sera parvenu à l'angle ou au coude du front de
bandiere ,

LA CASTRAMETATION. 163

bandiere , on s'arrangera pour donner seulement un intervalle aux Camps des deux Troupes les plus proches de cet angle, de maniere que la queue de chacun de ces deux Camps n'anticipe point sur celle de l'autre. Cette attention est nécessaire lorsque l'angle de front de bandiere sera faillant, car lorsqu'il sera rentrant , en plaçant les deux Camps dont il s'agit à côté les uns des autres , ils s'écarteront selon leur profondeur.

Du Camp des Troupes qui font un Siege ou qui sont campées dans des lignes de circonvallation.

178. LE Camp d'une Armée qui fait un Siege ne contient rien de particulier des autres Camps ; on observe seulement que le front de bandiere du Camp soit à 100 ou 120 toises de la ligne de circonvallation , ce qui est un espace suffisant pour mettre 2 ou 3 lignes de Troupes en bataille & faire les manœuvres

L ij vres

vres nécessaires pour la deffense de la circonvallation.

La queue de ces sortes de Camps est toujours tournée vers la place qu'on assiege , & il est à propos de faire en sorte qu'on n'y soit point incommodé du canon de l'Assiégré ; mais il ne dépend point de ceux qui disposent le Camp d'éviter cet inconvénient, parce que l'éloignement de la place de cette partie du Camp dépend de la distance à laquelle se trouve la circonvallation.

Plusieurs Auteurs prétendent , & il semble qu'ils ont raison, que l'étendue de la circonvallation doit se régler sur les Troupes qu'on peut employer pour la deffendre ; mais comme ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette proposition , on se contentera d'observer que la règle la plus générale qu'on puisse donner pour fixer l'espace que les Camps particuliers des Bataillons doivent occuper dans les lignes, avec leur intervalle,

LA CASTRAMETATION. 165

intervalle, c'est de partager ou diviser l'étendue de la circonférence de la circonvallation par le nombre des Bataillons qu'on veut y placer.

Cette règle suppose que toutes les parties de la circonvallation soient également accessibles ; mais il n'y a guères de situation de terrain où l'on ne trouve des parties d'un accès plus aisé que les autres ; en ce cas il est de la prudence des Généraux de faire doubler les Camps des Troupes, c'est-à-dire, d'en mettre en première & en seconde ligne dans les lieux les plus exposés, & cela au moyen des Troupes dont on peut dégarnir les endroits qui se trouvent fortifiés naturellement par le terrain.

Lorsqu'une Armée campe sur 2 lignes dans la circonvallation comme en pleine campagne, l'intervalle de la première à la seconde ligne peut être alors fixé à 100 ou 120 toises au plus, afin que la queue du Camp de la secon-

L iij de

de ligne ne soit point trop exposée au canon de la place.

On ne fait guères camper la Cavalerie dans les lignes de circonvallation, à cause de la difficulté de l'y faire subsister. Elle se tient ordinairement à l'Armée d'observation : Mais on y conserve quelques Escadrons de Dragons qu'on fait camper à la queue des Camps de l'Infanterie , pour être plus à portée de soutenir les Troupes attaquées par les grandes sorties de l'Assié-gé ; comme aussi pour former différentes gardes à la vûe des lignes, & observer ce qui se passe dans les environs.

Ce qu'on vient de dire sur le Camp des Troupes qui font un Siège , peut s'appliquer à celles qui font dans les Camps appelés *Camps retranchés* ; on sçait que ces Camps sont faits pour y tenir des Troupes en sûreté sous la protection du canon de quelques places. Les Troupes y sont campées de la même manière que dans les lignes de circonvallation ,

LA CASTRAMETATION. 167
convallation, & l'espace que chaque
Camp doit occuper, avec son inter-
valle, dépend de la grandeur de la cir-
conférence des retranchemens du
Camp & du nombre de lignes sur les-
quelles le Général veut faire camper
ses Troupes.

IX.

*Des différentes Gardes qu'on employe
pour la sûreté du Camp.*

179. LES hommes qui composent
l'Armée ayant besoin de repos pour
être en état de soutenir les fatigues de
leur service, & pour se préparer leur
nourriture, il faut qu'ils soient en sû-
reté dans le Camp.

Pour cet effet il y a toujours dans le
Camp un nombre de gens commandés
par des Officiers ; ils sont armés & en
état de repousser les insultes de l'Enne-
mi. Ils sont aussi chargés de maintenir
le bon ordre & la police dans le Camp.
Ces gens composent ce qu'on appelle

L iiij pendant

pendant la durée de leur fonction, les *Gardes du Camp*.

Dans l'usage présent, les Armées étant fort étendues, comme on l'a vû précédemment, l'Ennemi peut entreprendre d'attaquer telle de ses parties qu'il juge à propos; & comme il n'est pas aisé de sçavoir sur quelle partie il jugera à propos de diriger son attaque, il faut que le Camp soit également deffendu de toute part.

Il y a pour cela une Garde particulière non-seulement à tous les Régimens, mais aussi à tous les Bataillons & même à presque tous les Escadrons de l'Armée.

Comme les Troupes ont des Signes ou Enseignes militaires, c'est-à-dire, des Drapeaux pour les Bataillons & des Etendards pour les Escadrons, qui doivent être conservés soigneusement, il est d'usage d'avoir toujours sous les armes des Soldats & des Cavaliers auxquels la garde en soit confiée.

Le

Le nombre de ceux qui composent chaque Garde dépend de ce que l'on a à craindre de l'Ennemi. La science & la capacité des Généraux doit leur faire connoître ce qu'il peut faire ; c'est à eux de prendre de justes mesures pour être en état de s'opposer à toutes ses entreprises , & pour avoir toujours assez de monde sous les armes pour le repousser.

Si l'Ennemi est fort proche avec toutes ses Troupes , il faut , pour ainsi dire , que toute l'Armée soit de garde , qu'elle soit à portée d'être rangée en bataille & en état de s'opposer à l'Ennemi dans un moindre tems qu'il n'en a besoin pour s'approcher en ordre & pouvoir commencer son attaque.

Si l'Ennemi est éloigné , il lui faut alors un tems considérable pour arriver avec toute son Armée ; c'est pourquoi le Général n'a pas besoin , dans ce cas , d'avoir tout son monde prêt à combattre,

combattre , il lui suffit d'en avoir assez pour résister aux attaques brusques & imprévûes qui peuvent être faites par les Partis de l'Armée ennemie. Comme le Général doit toujours être instruit de la position de cette Armée , il peut , sur cette connoissance, régler le monde nécessaire pour s'opposer aux entreprises de ses différens Partis.

Si l'on suppose que l'Ennemi au lieu de s'avancer avec toutes ses forces , veut essayer une attaque avec un corps considérable de son armée , il faut alors plus de tems pour la marche régulière de ce grand Corps , que s'il étoit plus petit ; c'est pourquoi le Général qui doit avoir toujours des Partis en campagne vers le côté de l'Armée ennemie , étant averti de la marche de ce Corps par ces Partis , peut avoir le tems de mettre en bataille un Corps assez nombreux de son Armée pour repousser celui de l'Ennemi.

Si

Si l'Ennemi n'envoie sur l'Armée qu'il veut attaquer qu'un petit Corps de Troupes , par exemple de Cavalerie ; comme un tel Corps peut marcher avec beaucoup de célérité , il doit prévenir , pour ainsi dire , la nouvelle de son arrivée : c'est pourquoi s'il n'y avoit point de troupes prêtes à le recevoir il pourroit causer bien du désordre dans l'Armée & avoir le tems de se retirer en sûreté avant qu'on soit en état de le poursuivre. Comme cette sorte d'insulte peut arriver souvent , c'est principalement pour s'y opposer qu'on a la précaution d'avoir toujours dans le Camp un certain nombre d'hommes prêts à combattre au premier commandement. Voici pour cet effet les différentes dispositions qui sont jugées nécessaires en tout tems.

L'on a des Troupes de gardes de tous les Corps de l'Armée ; mais pour ne pas augmenter sans nécessité la fatigue des hommes , on distingue deux fortes

sortes de gardes. La première, qui est véritablement la garde du Camp dans l'Infanterie, est composée de gens armés réunis ensemble, & qui sont placés dans tous les endroits qu'on juge nécessaires pour la police & la sûreté de l'enceinte des Tentes du Camp. A l'égard de la seconde garde, elle consiste en un certain nombre d'hommes préparés à prendre les armes lorsqu'il en est besoin. Cette garde est ce que l'on nomme le *Piquet*, & ceux qui la composent sont dits être de *Piquet*. Ils doivent pendant la durée de leur service, qui est ordinairement de 24 heures, être toujours dans le Camp de leur Bataillon ou de leur Escadron, & prêts à prendre les armes au premier commandement. Dans la Cavallerie les chevaux de ceux qui sont de *Piquet* sont sellés, la bride toute prête à passer dans la tête du cheval, & les armes du Cavalier toutes préparées pour son service.

Par

Par le moyen de ces deux gardes on entretient la sûreté dans l'intérieur du Camp, c'est-à-dire, dans le lieu où les Tentes sont dressées; mais comme l'eau, le bois & la plupart des autres choses nécessaires à la vie ne se trouvent pas ordinairement dans cet intérieur, il est utile qu'il y ait un espace autour du Camp où l'on puisse aller en sûreté, soit dans les bois qui se trouvent à portée du Camp, soit aux abreuvoirs ou fontaines des environs, & de même qu'on puisse communiquer librement avec les différens quartiers des Officiers généraux; c'est pour cela qu'on a coutume de former autour du Camp une espèce d'enceinte de Troupes dans laquelle on peut aller en sûreté. Les Troupes employées à former cette enceinte sont appelées *grands-Gardes* ou *Gardes ordinaires*. Ainsi voilà trois sortes de Gardes dans le Camp; sçavoir, 1°. les Gardes du Camp, 2°. le Piquet, & 3°. les Gardes

174 LA CASTRAMETATION.
des ordinaires. On va entrer dans quel-
que détail sur chacune de ces Gardes.

Des Gardes du Camp.

180. IL y a dans l'Infanterie une
Garde par Bataillon , mais elle n'est
pas ordinairement nombreuse. Elle
consiste dans une quinzaine d'hommes
ou environ ; elle se poste à peu près à
60 pas environ en avant du centre de
chaque bataillon de la premiere ligne
& à même distance en arriere du cen-
tre des Bataillons de la seconde.

Ces Gardes ont une *Sentinelle* de-
vant elles. On sçait que la *Sentinelle*
est un homme à pied & armé , qui est
en fonction militaire & qui est chargé
de differens ordres qu'on nomme alors
Consigne. Les ordres de la *Sentinelle*
de la Garde du Camp peuvent être
d'empêcher de toucher à quelque cho-
se qui se trouve dans son voisinage , de
ne point permettre de passer ou bien de
regarder du côté del'Ennemi & d'a-
vertir

vertir de tout ce qu'elle voit de nouveau.

La Sentinelle doit rester dans son poste quoiqu'il puisse arriver , à moins qu'elle n'en soit relevée par son Officier. Pendant la durée du service de cette Sentinelle , ou ce qui est la même chose , pendant sa *faction* , la personne est en quelque façon regardée comme sacrée ; elle peut arrêter & empêcher de passer quelque Officier que ce soit sans pouvoir être maltraitée ou punie qu'après avoir été relevée , c'est-à-dire , qu'il ait été mis un autre Soldat à sa place (a).

182.

(a) Il ne sera pas inutile pour faire voir la vérité de ce que l'on avance ici , de rapporter ce qui se trouve dans les Mémoires de M. de Puysegur à ce sujet.

Ce célèbre Officier rapporte que M. de *Marillac* sortant à cheval de chez le Roi Louis XIII. qui faisoit le Siège de Montpellier , son cheval en reculant marcha sur le pied de la Sentinelle qui étoit à la porte, laquelle le frappa de sa *fourchette* sur la croupe. Cette fourchette étoit une espece de bâton en forme de petite fourche sur laquelle on posoit le mousquet pour

181. Outre cette Garde du Camp, il y a encore 3 Sentinelles à chaque Bataillon pour garder les drapeaux & les faisceaux d'armes qui sont à la tête du Camp. Ces Sentinelles sont prises du Piquet. Il y en a une au centre & une pour tirer. Le cheval donna une secousse à M. de Marillac qui se tourna & battit la Sentinelle. Ce Soldat étoit de la Compagnie de M. de Goas, qui l'ayant sçu alla au logis de M. de Marillac en résolution de lui faire mettre l'épée à la main. Le Roi le sçut & envoya chercher M. de Goas & M. de Marillac, auquel il fit une grande réprimande, lui disant que la Sentinelle le devoit avoir tué, & que de six jours il ne feroit aucune fonction de sa Charge de Maréchal de Camp, & qu'il ne commanderoit point l'attaque que feroient les Gardes. Le Soldat qui avoit été arrêté prisonnier, fut mis au Conseil de guerre & condamné à être dégradé des armes à la tête du Régiment, & à l'estrapade pour n'avoir pas tué M. de Marillac. Sa Majesté lui fit grace du tout, néanmoins M. de Goas ne s'en voulut plus servir dans sa Compagnie. Je remarque ceci, dit toujours M. de Puysegur, pour faire connoître combien de respect on doit avoir pour les Sentinelles, & qu'il n'est pas même permis aux Capitaines des Compagnies de battre la Sentinelle, & qu'il la faut relever auparavant que de lui faire aucun châtement.

à

à la droite & à la gauche du Bataillon.

182. Dans la Cavallerie il y a une Garde à pied par Régiment, laquelle se tient à la tête du Camp. Elle fournit une Sentinelle à chaque étendard pendant le jour. La nuit on rassemble les étendards auprès de la Garde, mais on laisse ordinairement des Sentinelles à la tête des rues pour veiller à ce que les chevaux ne se détachent point, & prendre garde que le feu ne prenne au Camp, &c.

183. Les Officiers généraux ont chacun une Garde à pied fixée par les Ordonnances du Roi. Il est permis aux Brigadiers & Colonels d'en avoir aussi une de leur Régiment. Outre ces Gardes particulieres, il y en a encore une de Cavallerie au Quartier général, & une autre d'Infanterie pour la sûreté des prisonniers qui sont entre les mains du Prévôt de l'Armée.



M Du

Du Piquet.

184. IL doit y avoir dans l'Infanterie 50 hommes de Piquet par Bataillon. Leur poste est sur l'allignement de la tête du Camp à la droite ou à la gauche du Bataillon ; c'est-là où ils doivent être toujours prêts à paroître & où on les retient lorsqu'on les juge nécessaires pour la sûreté du Camp.

Le Piquet de la Cavallerie est composé de 20 ou 25 Maîtres par Escadron ; ils doivent toujours , comme on l'a déjà dit, être préparés pour monter à cheval au premier commandement , & se mettre en bataille à la tête du Camp.

Pour ce service & pour tous ceux qui se font hors du Camp , la coutume est de donner pour 50 hommes autant d'Officiers qu'il y en a pour une Compagnie : ainsi pour 50 hommes d'Infanterie il y a un Capitaine , un Lieutenant & des Sergens ; pour 50 Maîtres
il

il y a un Capitaine, un Lieutenant, un Cornette & un Maréchal des Logis. Tous les Soldats & Cavaliers de ces Gardes se forment en Corps de 50 hommes chacun, qu'on place sur deux rangs dans la Cavallerie.

Des grands- Gardes ou Gardes ordinaires qui forment l'enceinte du Camp.

CES Gardes sont d'Infanterie & de Cavallerie. On va traiter de chacune en particulier.

Des Gardes d'Infanterie.

185. POUR la sûreté des Gardes d'Infanterie, qu'on nomme aussi Postes d'Infanterie, il faut toujours quelque fortification soit naturelle ou artificielle.

On regarde comme fortification naturelle, une Eglise, un Cimetiere, un Jardin fermé de tous côtés, un endroit entouré de hayes fortes & difficiles à percer, &c. & on regarde comme for-

M ij tifications

tifications artificielles celles dans lesquelles il est besoin de quelque préparation pour les former, comme un abattis d'arbres, dont on se fait une espece d'enceinte, un fossé dont la terre sert de parapet, &c.

Tous les hommes qui composent ces Gardes doivent être absolument dans leur poste, & n'en sortir qu'avec la permission du Commandant. Les fusils doivent être placés de maniere que tous les Soldats puissent les prendre ensemble & commodément; pour cet effet on les place dans le lieu que chaque homme doit occuper en cas d'attaque.

Ces Gardes ont des Sentinelles devant elles, ou sur le retranchement, ou de tous les côtés par où les Ennemis peuvent pénétrer; elles avertissent aussi-tôt qu'elles apperçoivent quelque chose dans la campagne. Alors tout le monde prend les armes pour être en état de combattre en moins de tems qu'il

LA CASTRAMETATION. 181

qu'il n'en faut à l'Ennemi , depuis sa découverte par les Sentinelles , pour arriver au poste occupé par la Garde. Les Gardes doivent faire ferme & tenir dans l'endroit où elles sont placées jusqu'à ce qu'elles soient secourues du Camp. C'est pour favoriser cette défense qu'on les place dans des Villages & autres lieux fourés où il est aisé , avec quelque connoissance de la Fortification , de se mettre en état de soutenir les attaques des Partis qui veulent les enlever.

Des Gardes de Cavallerie.

186. COMME les Gardes de Cavallerie peuvent se mouvoir avec plus de vitesse que celles de l'Infanterie , elles sont ordinairement placées dans les plaines ou dans d'autres endroits découverts ; elles ont des *Vedetes* placées encore en avant qui découvrent au loin tous les objets de la campagne. On appelle Vedete dans le Ser-

M iij vice

182 LA CASTRAMETATION.

vice à cheval ce que l'on nomme Sentinelle dans le Service à pied.

Comme les Vedetes sont placées d'autant plus avantageusement qu'elles découvrent plus de terrain devant elles , on les avance quelquefois à une assez grande distance de la Troupe , & on les place sur les lieux les plus avantageux pour cette découverte , comme les hauteurs à portée de la grand-Garde.

Pour la sûreté des Vedetes & pour que la Garde soit informée promptement de ce qu'elles peuvent découvrir, on place à une petite distance de ces Vedetes , c'est-à-dire , entre elles & la Garde , un Corps d'environ 8 Cavaliers ; on le nomme *petit Corps-de-Garde*. Il est commandé par un Cornette ou un autre Officier alternativement. Ce Corps doit être toujours à cheval , & très-attentif aux Vedetes ; il doit par conséquent être à portée de les voir, & il doit aussi être vû de la grand-Garde

Garde, mais il n'est pas nécessaire qu'il découvre lui-même le terrain comme les Vedetes; il est seulement destiné à les soutenir & à veiller à ce qu'elles fassent leur devoir: aussi arrive-t'il quelquefois que les Vedetes sont sur le sommet d'une hauteur, & que le petit Corps-de-Garde est derrière à une distance médiocre & caché par la hauteur, pendant que la grand-Garde est encore dans un lieu plus bas d'où elle découvre seulement le petit Corps-de-Garde.

On éloigne aussi les Vedetes les unes des autres, pour qu'elles soient à portée de découvrir un plus grand espace de terrain sans qu'il soit besoin de trop avancer les Troupes de la Garde, & par-là de les exposer à être enlevées. Lorsque les Vedetes sont dans des endroits dangereux, il faut les doubler, c'est-à-dire, en mettre deux ensemble ou dans le même lieu.

S'il paroît des Ennemis ou quelque

M iiij Corps

Corps de Troupes que ce puisse être ; les Vedetes en avertissent , & suivant que le Commandant de la Troupe le juge à propos , ou suivant les ordres qu'il a , il fait rester les Vedetes à leur poste , & il ordonne au Corps-de-Garde d'avancer pour les soutenir ; lui-même marche avec sa Troupe pour joindre ce Corps & s'opposer ensemble aux Ennemis ; ou bien le Commandant fait replier les Vedetes sur le Corps-de-Garde ; celui-ci sur sa Troupe , & cette Troupe sur quelque autre poste , ou enfin sur le Camp , s'il le juge nécessaire.

Les Commandans de ces Gardes doivent prendre les mêmes précautions par rapport à leur Troupe que les Généraux d'Armée par rapport à leur Armée ; ce sont les mêmes principes appliqués à un grand objet ou à un petit : c'est pourquoi ils doivent avoir pour première règle de disposer les Vedetes de manière qu'a-
près

près qu'elles ont averti de ce qu'elles ont découvert , ils ayent le tems de former leur Troupe & de se mettre en état de combattre avant l'arrivée de l'Ennemi.

Le Commandant d'une Garde ordinaire , ou en général de toute Troupe détachée à la guerre , peut faire mettre pied à terre à un rang de sa Troupe pour reposer les hommes & faire manger les chevaux , suivant le tems qu'il juge nécessaire à une Troupe ennemie pour qu'elle approche de lui depuis le moment de sa découverte par les Vedetes ; mais il faut toujours que chaque cheval soit prêt à être bridé dans un instant & que le Cavalier soit à portée pour monter dessus au premier ordre.

Il y a des circonstances où les Commandans peuvent faire mettre pied à terre aux deux rangs que forment leur Troupe ; mais ce n'est qu'après s'être bien assuré que l'Ennemi fera décou-
vert

vert dans un assez grand éloignement pour qu'il soit plus de tems à parcourir l'espace découvert par les Vedetes qu'il n'en faut pour faire monter toute la Troupe à cheval ; c'est pourquoi la maniere de faire la guerre de l'Ennemi qu'on combat doit faire prendre à cet égard des mesures aux Commandans pour n'être point surpris : ainsi si l'on a affaire à un Ennemi qui manœuvre avec une grande vîtesse , comme les Turcs, les Tartares , &c. il faut pour n'en être point surpris prendre plus de précautions que contre les Allemands ou les Hollandois , quoique les Troupes de ces deux Nations soient infiniment superieures à celles des Turcs.

Il suit des observations qu'on vient de voir, que moins une Troupe ou ses Vedetes découvre de terrain , plus elle doit redoubler son attention pour être en état d'être formée le plus promptement qu'il est possible , & qu'au contraire lorsqu'elle découvre un espace
de

LA CASTRAMETATION. 187

de terrain assez grand pour avoir le tems de se former avant que l'Ennemi puisse le parcourir , le Commandant peut profiter de cette position pour donner plus de repos aux hommes & aux chevaux.

Si les Sentinelles de l'Infanterie sont placées ordinairement dans des lieux moins favorables que les Vedetes de la Cavallerie pour découvrir beaucoup de terrain , il faut aussi moins de tems à des gens à pied pour prendre un fusil & se mettre en état de défense qu'il n'en faut à des Cavaliers qui sont pied à terre pour brider leurs chevaux, monter dessus & se former en ordre de bataille.

X.

De la maniere dont on dispose les Troupes pour former l'enceinte du Camp.

187. LES Troupes nécessaires tant d'Infanterie que de Cavallerie pour faire la sûreté & la Garde du Camp étant commandées ,

1°.

1°. On place l'Infanterie dans les Villages , Bois & autres endroits foudrés par où l'Ennemi pourroit venir sans être apperçu.

2°. On place la Cavallerie dans des lieux ouverts d'où elle puisse voir le plus grand espace de terrain qu'il est possible. On observe de ne la point placer dans le voisinage des Bois , des ravines , &c. par où l'Ennemi pourroit s'approcher sans être apperçu & faire feu sur la Troupe de Cavallerie sans qu'elle puisse aller à lui.

3°. On s'attache bien moins à donner une forme régulière à l'enceinte du Camp dans la position des Gardes qu'à profiter de tous les avantages du terrain , pour que les Gardes & le Camp soient en sûreté.

4°. On place les Gardes de Cavallerie de manière que leurs Vedetes sans être trop éloignées de leur Troupe & de leur petit Corps - de - Garde , se voient les unes & les autres , en forte

forte qu'il ne puisse venir personne du dehors de la campagne dans le Camp, & réciproquement du Camp dans la campagne, sans que les Vedetes ne les apperçoivent & qu'elles ne les fassent arrêter s'ils viennent du côté de l'Ennemi, ou qu'elles puissent les empêcher de sortir s'ils viennent du Camp.

5°. Les Soldats de la Cavallerie doivent appercevoir les Sentinelles des postes d'Infanterie qui sont dans le voisinage, & même elles doivent pouvoir communiquer avec elles, afin qu'il y ait une véritable enceinte de Troupes autour du Camp, & que la Cavallerie & l'Infanterie puissent se secourir & s'avertir réciproquement.

6°. Comme ces Gardes sont plutôt destinées pour la deffensive que pour l'offensive, elles font avertir le Camp lorsque l'Ennemi paroît en nombre considérable; alors celles de Cavallerie s'approchent des postes de l'Infanterie & même du Camp, où les piquets

quets de l'Infanterie prennent les armes, si on le leur ordonne : ceux de la Cavallerie montent à cheval, & les Officiers généraux de jour s'avancent avec ces derniers piquets ; ces Officiers ou le Général même, qui peut être averti de l'arrivée de l'Ennemi, décide s'il faut l'attaquer ou se tenir sur la deffensive.

7°. Les postes d'Infanterie doivent rester dans le lieu où ils sont retranchés, à moins d'ordre contraire, parce qu'il n'est pas à présumer que l'Ennemi puisse les emporter d'emblée, & que s'il les fait attaquer, le voisinage de l'Armée les met en état d'en être secourus promptement ; c'est par cette raison que l'Infanterie a coutume d'occuper pendant la nuit les mêmes postes que pendant le jour.

8°. A l'égard des postes de Cavallerie, comme ils ne peuvent rien découvrir pendant la nuit, ils se rapprochent alors près du Camp, ou au
près

LA CASTRAMETATION. 191
près de quelque poste d'Infanterie ,
suivant ce que les Officiers généraux
de jour en décident.

9°. Toutes les Gardes de Cavallerie
& d'Infanterie sont relevées au bout
de 24 heures , c'est-à-dire , que tous
les jours il se fait un nouveau déta-
chement de l'Armée pour renouveler
ou relever les anciennes Gardes &
renvoyer au Camp ceux qui y ont
passé 24 heures. L'Officier de chaque
Garde qui se relève donne l'ordre qu'il
a reçu à celui par lequel il est relevé.

10°. Il y a communément moins
de précautions à prendre pour la gar-
de du terrain qui est en arriere du Camp
que pour celui qui est en avant ; mais
néanmoins on se conduit de la même
maniere pour la disposition des Gardes
qui en font la sûreté.

Au reste , c'est l'affaire des Géné-
raux d'être bien avertis de tout ce que
font les Ennemis & de leurs démar-
ches , pour n'être point surpris. Outre
les

192 LA CASTRAMETATION.

les Espions pour lesquels ils ne doivent rien épargner, & les gens du pais qu'ils doivent gagner par leurs libéralités, ils envoient encore des Troupes du côté de l'Ennemi, tant pour être assuré par elles-mêmes de sa position & de ses mouvemens, que pour en apprendre des nouvelles par le moyen des prisonniers que ces Troupes cherchent à faire dans les environs du Camp de l'Ennemi. Avec toutes les précautions que l'art de la Guerre enseigne pour n'être point surpris, il est rare qu'un habile Général donne cet avantage à l'Ennemi ; car les surprises ne viennent guères que du trop de confiance des Commandans, ou de l'inobservation des règles que le bon sens & les loix de la Guerre prescrivent à ce sujet.

188. Si l'on veut jeter les yeux sur la IX^e Planche, laquelle représente la Carte du Camp de Compiègne ou de Coudun en 1698, on y verra une partie

LA CASTRAMÉTATION. 193

tie de tout ce qu'on vient d'expliquer. Comme ce Camp n'étoit qu'un Camp de paix & d'amusement, on ne s'est pas attaché à mettre des Gardes d'Infanterie dans les environs de son enceinte, comme il l'auroit fallu s'il eût été à portée d'être attaqué. On s'est contenté seulement d'en mettre de Cavallerie, parce qu'elles paroissent davantage dans la Plaine que celles d'Infanterie. L'enceinte formée par les Gardes de ce Camp est marquée par une ligne ponctuée de gros points qui le ferme ou l'entourre de tous côtés. Si ce Camp eût été un Camp de guerre, il auroit été ~~nécessaire d'occuper avec de~~ l'Infanterie le Bois qui est au dessus de Mouchy, de même que celui de Franciere, & de pousser toute cette espece de seconde enceinte suivant ce qu'on a marqué par la ligne ponctuée qui est au-dessus de la premiere dont on vient de parler, & cela autant qu'on en peut juger par la Carte.

N II

Pl. IX. Il faut remarquer, 1°. que dans cette Carte on appelle *petite Garde* ce qu'on nomme ordinairement Corps-de-Garde. 2°. Que les Camps doivent avoir plus de profondeur qu'ils n'en ont sur cette Carte. 3°. Que la réserve de ce Camp est à la droite de l'Armée, ce qui n'est pas son poste naturel ; mais que ce qui a pû déterminer à la placer ainsi, est sans doute la disposition du pays, qu'on ne vouloit pas gêner sans nécessité dans un Camp de paix.

189. Nous finirons cet Ouvrage par les Réflexions de M. le Chevalier de *Folard* sur la multitude des Gardes dont on vient de parler : les Anciens les épargnoient à leurs Troupes par les retranchemens dont ils entouroient toujours leurs Camps pour se mettre à l'abri de toute surprise.

» Les Anciens, dit cet Auteur célèbre (a), étoient moins exposés à

(a) Commentaire sur Polybe, I. Volume, pag. 146.

» être

LA CASTRAMETATION. 195

» être surpris dans leurs Camps que
» ne le font les Modernes. Les pre-
» miers suivirent toujours constam-
» ment l'excellente maniere de se re-
» trancher dans leurs Camps, lors mê-
» me qu'ils n'avoient rien à craindre de
» l'Ennemi , eussent-ils dû n'y rester
» qu'une nuit , moins par crainte que
» par des raisons très-sages. Nous sui-
» vons une autre méthode bien moins
» par raison que par coutume ; car ce
» que nous faisons pour nous garantir
» des insultes de l'Ennemi , est mille
» fois plus ruineux & plus fatigant à
» une Armée que si nous imitions les
» Anciens. ~~Cette multitude de Gar-~~
» des de Cavallerie & d'Infanterie
» dont nous formons comme une chaî-
» ne au loin , & sur tout le front d'une
» Armée ; ces postes avancés , outre
» les Partis qu'on envoie à la guerre
» pour ajouter à ces précautions , ne
» servent dans le fond que pour nous
» avertir quand l'Ennemi n'est qu'à

N ij deux

» deux pas de nous. Lorsqu'on peut
 » éluder les détachemens que l'on en-
 » voye aux nouvelles, le reste ne sert
 » de rien pour retarder d'un moment
 » le succès de ces entreprises. Ces gran-
 » des Gardes qui se replient sur l'Ar-
 » mée, lorsque l'Ennemi qu'on croyoit
 » bien loin, paroît tout d'un coup, y
 » portent bien plus l'épouvante & la
 » confusion qu'ils ne la rassurent. Une
 » Armée n'étant point retranchée &
 » ne se trouvant pas préparée à une at-
 » taque, ne la soupçonnant pas mê-
 » me, si l'Ennemi survient tout-à-
 » coup, elle n'a rien de plus que lui à
 » l'égard du terrain, & il a une infini-
 » té d'autres avantages; s'il est plus
 » fort, il nous déborde; s'il est plus
 » foible, nous ne pouvons nous ima-
 » giner qu'il le soit, car qu'est-ce que
 » l'opinion ne fait pas à la guerre?....

» Ces grandes Gardes de Cavallerie
 » qu'on avance pendant le jour sur
 » tout le front d'une Armée, & qui se
 » retirent

» retirent la nuit aux petites Gardes
 » du Camp, étoient inconnues aux
 » Anciens dont la Cavallerie étoit en
 » petit nombre ; & quand ils en au-
 » roient eu tout autant que nous en
 » avons , ils n'eussent pas moins mé-
 » prisé ces sortes de précautions in-
 » utiles. On n'entreprend jamais sur
 » une Armée dans le plein jour , lors-
 » qu'il s'agit d'une surprise , à moins
 » qu'on ait affaire à un Général imbé-
 » cile , ignorant & sans précautions ;
 » on choisit toujours la nuit.... Ces
 » grandes Gardes sont donc inutiles si
 » elles ne servent que pour le jour. Les
 » Anciens n'avoient d'autres précau-
 » tions contre les surprises que de se
 » retrancher , d'envoyer à la guerre
 » pour avoir des nouvelles , & la Ca-
 » vallerie en très-petit nombre battoit
 » sans cesse l'estrade. Trois cens che-
 » vaux partagés par petites Troupes
 » ne font pas moins d'effet que cette
 » enchainure de Gardes qui occupe un

» dixieme de la Cavallerie de l'Armée,
 » qui ne fatigue pas moins dans ces
 » Gardes que si elle couroit la campa-
 » gne , & ces précautions ne tiennent
 » pas moins un Général en inquiétu-
 » de & ne divisent pas moins son at-
 » tention. Il craint toujours qu'on ne
 » les écorne & qu'on ne les enleve en
 » quelque endroit , comme cela arri-
 » ve assez souvent. Rien ne lui fait
 » plus de peine , il n'est jamais bien
 » tranquille , & son inquietude re-
 » double la nuit , ce qui fait qu'il n'a
 » jamais l'esprit libre ; il faut cepen-
 » dant l'avoir pour imaginer de bons
 » coups.

» Une Armée bien retranchée dans
 » un Camp essuie beaucoup moins de
 » fatigues , à peine en faut-il un 20^e.
 » pour les Gardes , & l'on conserve sa
 » Cavallerie. Le Général fait ses fou-
 » rages sans crainte ; s'il en a peu de
 » son côté & l'Ennemi beaucoup du
 » sien , celui-ci n'ira que peu souvent,
 » &

» & l'autre se verra obligé d'y courir
 » sans cesse ; si le dernier connoît bien
 » les avantages , il ne manquera pas
 » de marcher à l'autre & de l'attaquer
 » pendant qu'il est dénué d'une partie
 » de sa Cavallerie.

» Lorsqu'on est retranché , on se
 » tient tranquille dans son Camp ; mal-
 » gré cette distraction de forces , on
 » n'est jamais surpris , & si l'Ennemi
 » veut tenter quelque entreprise , on
 » est en état de se deffendre , & celui-
 » ci ne peut attaquer qu'à force ou-
 » verte , &c.

Ces Réflexions de *M. de Folard* pour-
 roient être regardées comme une espe-
 ce de démonstration de la supériorité
 des Camps des Anciens sur ceux des
 Modernes ; mais comme elles n'ont
 rien changé à l'usage qui s'observoit
 à cet égard avant le Livre de ce sça-
 vant Militaire , on doit présumer qu'on
 y a trouvé des inconveniens qu'il n'a
 pas prévûs , & qui détruisent les avan-

tages qu'il se promet des retranchemens pour rendre le Camp plus sûr & le mettre plus à l'abri des surprises ; cependant M. le Marquis de *Santa-Cruz* est du même avis que M. le Chevalier de *Folard* à cet égard , & il prétend même qu'une Armée quoique supérieure à celle des Ennemis , se doit fortifier dans un Camp qu'elle doit occuper quelque tems (a).

» Vous me direz peut-être , dit cet
 » illustre Officier , que fortifier un
 » Camp est une fatigue pour les Trou-
 » pes & une dépense pour le Souve-
 » rain , à cause des outils des Pion-
 » niers qui se rompent ou qui s'usent,
 » & un préjudice pour le pays , à cau-
 » se des fascines & des piquets qu'on
 » coupe; que par conséquent c'est don-
 » ner lieu sans nécessité à tous ces in-
 » convéniens de se fortifier quand on
 » se trouve avec un si grand nombre

(a) Réflexions Militaires , Tome III- page
 126.

» de

» de Troupes , que sans les Foura-
 » geurs & les détachemens ordinai-
 » naires , on est encore supérieur aux
 » Ennemis ?

A quoi il répond : » qu'une fatigue
 » modérée est un grand bien pour les
 » Troupes , & que l'avantage que le
 » Prince en retire prévaut à la dé-
 » pense des outils des Pionniers. A l'é-
 » gard du dommage qu'on cause au
 » pays , il ne sera pas bien considéra-
 » ble , si pour les fascines & les pi-
 » quets on ne permet pas qu'on coupe
 » les arbres fruitiers.

» Quoique vous ayez un quart de
 » Troupes plus que les Ennemis , dit
 » toujours le même Auteur , quelle
 » assurance avez - vous que quelque
 » occurrence ne vous obligera pas de
 » détacher la moitié de votre Armée
 » pour aller sur une autre frontière où
 » une autre Armée de votre Souve-
 » rain aura été défaite , & qu'un nou-
 » vel Allié des Ennemis ne commen-
 » cera

» sera pas la guerre ? Il y a une
 » certaine situation de choses qui peut
 » mettre les Ennemis dans la nécessité
 » de rechercher d'en venir à un
 » combat , quelque supériorité de
 » Troupes que vous puissiez avoir.
 » *Pour l'heureux succès des batailles , le*
 » *plus grand nombre ne sert pas tant que*
 » *l'avantage du terrain.* Une Armée in-
 » férieure en nombre en surprend très-
 » souvent une plus nombreuse qui est
 » en rase campagne ; au contraire une
 » Armée fortifiée combat lorsqu'il lui
 » plaît , & non pas quand les Enne-
 » mis veulent : ainsi avoir plus de
 » Troupes qu'eux n'est pas un motif
 » suffisant pour s'empêcher de fortifier
 » un Camp où l'on doit se maintenir
 » long-tems.

F I N.

T A B L E

DES TITRES ET DES ARTICLES DE CE LIVRE.

<i>D</i> E l'arrangement des Troupes pour combattre ,	Pag. 2
Du Bataillon ,	11
De l'Escadron ,	22
De l'Armée & de la formation de l'ordre de bataille ,	31
Principes ou Maximes qui servent de fondement à l'ordre de bataille ,	37
Observations sur ces Maximes ,	42
Des Divisions de l'Armée , appelées Brigades .	52
Des Officiers généraux de l'Armée ,	57
Ordre de bataille de l'Armée campée à Coudun près Compiègne en 1698 ,	59
Du Camp ,	65
Remarque sur les intervalles qu'on doit laisser entre les Camps des différentes Troupes ,	73
De la disposition des Camps de la seconde	de

TABLE DES TITRES

<i>de ligne par rapport à ceux de la première ,</i>	78
<i>Du Quartier du Roi, ou Quartier général ,</i>	83
<i>Du Quartier des Vivres ,</i>	85
<i>Du Parc d' Artillerie ,</i>	86
<i>Du Camp d'un Bataillon ,</i>	87
<i>Du Camp d'un Escadron ,</i>	117
<i>Observation sur la maniere de régler la profondeur du Camp de l'Escadron ,</i>	128
<i>Tracé général du Camp ;</i>	137
<i>Du Tracé du Camp lorsque le front de bandiere fait un coude ou un angle ,</i>	154
<i>Du Camp des Troupes qui font un Siege , ou qui sont campées dans des lignes de circonvallation ,</i>	163
<i>Des différentes Gardes qu'on employe pour la sûreté du Camp ,</i>	167
<i>Des Gardes particulieres du Camp ,</i>	174
<i>Du Piquet ,</i>	178
<i>Des Grands-Gardes , ou Gardes ordinaires qui forment l'enceinte du Camp ,</i>	179

ET DES ARTICLES.

<i>Des Gardes d'Infanterie ,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Des Gardes de Cavallerie ,</i>	<i>181</i>
<i>De la maniere de disposer les Troupes pour former l'enceinte du Camp ,</i>	<i>187.</i>

Fin de la Table des Titres.

ADDITION.

Page 100 , ajoutez après la seconde ligne , Une Canoniere doit contenir 7 Soldats ; les Sergens qui occupent celles de la tête & de la queue du Camp, sont comptés pour 2 Soldats ; ainsi il n'y a que 6 personnes dans la Canoniere du Sergent. Ces especes de Tentes, suivant les dimensions qu'on vient de leur donner , ont environ 50 pieds de superficie , lesquels étant divisés par 7, donnent à peu près 7 pieds quarrés pour chaque Soldat , & 14 pour chaque Sergent.

~~~~~

## Approbation du Censeur Royal.

**J'**AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un Manuscrit qui a pour titre *l'Arithmétique & la Géométrie de l'Officier*, par M. le Blond. Il nous a paru que l'Auteur avoit bien rempli son objet, en travaillant pour le Militaire, par les fréquentes applications qu'il fait de la Géométrie & de l'Arithmétique aux differens sujets qui ont rapport à la guerre, afin d'exciter l'émulation du Lecteur, à mesure qu'il apperçoit le fruit de son travail. A Paris, le 27 Décembre 1746. BELIDOR.

---

## PRIVILEGE DU ROI.

**L**OUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amés & féaux Conseillers, les gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT: Notre amé Charles-Antoine Jombert, Libraire à Paris, nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public des Ouvrages qui ont pour titre: *les Mémoires de Monsieur de Puysegur, Lieutenant Général. L'Art de la Guerre par règles & principes, par Monsieur Le Maréchal de Puysegur. L'Arithmétique & la Géométrie de l'Officier*; s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège sur ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer lesdits Ouvrages en un ou plusieurs Volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume

pendant le tems de quinze années consécutives , à compter du jour de la datte des Présentes . Faisons défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi à tous Libraires & Imprimeurs d'imprimer ou faire imprimer , vendre , faire vendre , débiter ni contrefaire lesdits Ouvrages , ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit , d'augmentation , correction , changement , ou autres , sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant , ou de ceux qui auront droit de lui , à peine de confiscation des exemplaires contrefaits , de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans , dont un tiers à Nous , un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris , & l'autre tiers audit Exposant , ou à celui qui aura droit de lui , & de tous dépens , dommages & intérêts : à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris dans trois mois de la datte d'icelles ; que l'impression desdits Ouvrages sera faite dans notre Royaume , & non ailleurs , en bon papier & beaux caracteres , conformément à la feuille imprimée attachée pour modele sous le contrescel des Présentes ; que l'Impetrant se conformera en tout aux Réglemens de la Librairie , & notamment à celui du 10 Avril 1725 ; qu'avant de les exposer en vente les Manuscrits & Imprimés qui auront servi de copie à l'impression desdits Ouvrages , seront remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU , Chancelier de France , Commandeur de nos Ordres , & qu'il en sera ensuite remis deux exemplaires de chacun dans notre Bibliothèque publique , un dans celle de notre Château du Louvre , & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur DAGUESSEAU , Chancelier de France , le tout à peine de nullité des Présentes : du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans-cause pleinement & paisiblement , sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages , soit tenue

pour dûement signifiée , & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés féaux Conseillers & Secrétaires foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires , sans demander aucune permission , & nonobstant Clameur de Haro , Charte Normande & Lettres à ce contraires : CAR tel est notre plaisir. Donné à Paris le douzième jour du mois d'Octobre l'an de grace mil sept cent quarante-sept , & de notre Regne le trente-troisième. Par le Roi en son Conseil. SAINSON.

*Registré sur le Registre XI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 850. fol. 742. conformément aux anciens Réglemens , confirmés par celui du 28 Février 1723. A Paris ce quatorze Octobre mil sept cent quarante-sept. G. CAVELIER, Syndic.*

---

## AVIS AU RELIEUR.

L'Ordre de Bataille de l'Armée du Roi en 1747 se mettra page 65, & il se déployera vers la page 64.

A l'égard des 9 autres Planches , on les placera à la fin de l'Ouvrage selon leur ordre numérique , & de façon qu'elles sortent vers la droite.

---

*De l'Imprimerie de CL. SIMON Pere,  
Imprimeur de M<sup>sr</sup> l'Archevêque.*

# LIVRES IMPRIMÉS.

A PARIS, chez CH.-ANT. JOMBERT, Quai  
des Augustins, à l'Image Notre-Dame.

Ouvrages de M. BELIDOR, ancien Professeur Royal de Mathématique, Mestre de Camp d'Infanterie, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, &c.

**N**ouveau Cours de Mathématique à l'usage de l'Artillerie & du Génie, où l'on applique les parties les plus utiles de cette science à la théorie & à la pratique des differens sujets qui peuvent avoir rapport à la Guerre, *in-4.* avec 34 Planches, 15 l.

La Science des Ingénieurs dans la conduite des travaux de Fortification & d'Architecture civile, *in-4.* grand papier, avec plus de 50 Planches. 24 l.

Architecture hydraulique, ou l'Art de conduire, d'élever & de ménager les eaux pour tous les besoins de la vie. *Première Partie*, contenant les Machines hydrauliques & les Pompes, en deux volumes *in-4.* grand papier, enrichi de cent grandes Planches. 40 l.

Architecture hydraulique, *seconde Partie*, divisée en trois Volumes, qui se vendent chacun séparément 24 l. le Volume. *sous presse.*

*Le Tome premier & pour-tout, Traité Général de la Construction des Ecluses.*

*Le second Volume*, Maniere de fortifier les Places aquatiques & maritimes, par la manœuvre des eaux, avec la Construction de tout ce qui appartient à ces dernières pour la Navigation.

*Le troisième Volume*, l'Art de rendre les Rivieres navigables, de les joindre par des Canaux, de dessécher les Marais; & la Construction des Ponts & Chaussées.

Ouvrages de feu M. l'Abbé DEIDIER, Professeur Royal des Mathématiques aux Ecoles d'Artillerie de la Fere.

L'Arithmétique des Géomètres, ou nouveaux Elemens de Mathématique, contenant l'Arithmétique & l'Algebre, *in-4.* 15 l.

La Science du Géometre, où l'on trouve la théorie & la pratique de la Géométrie mis à la portée de tout le monde, *in-4.* avec près de 50 Planches, 15 l.

La Mesure des Surfaces & des Solides par la connoissance des centres de gravité & par l'Arithmétique des Infinis, *in-4.* avec Figures, 12 l.

Le Calcul différentiel & le Calcul intégral expliqués & appliqués à la Géométrie, *in-4.* avec Figures, 15 l.

Mécanique générale pour servir d'introduction aux Sciences Physico Mathématiques, *in-4.* avec Figures, 15 l.

Le parfait Ingenieur François. Nouvelle Edition augmentée, *in-4.* avec 50 Planches, 15 l.

Elemens généraux des parties des Mathématiques les plus nécessaires à l'Artillerie & au Génie : en deux Volumes *in-4.* avec plus de 60 Planches, 24 l.

Traité de Perspective théorique & pratique. Broch. *in-4.* 3 l. 10 s.

*Ouvrages de M. OZANAM, de l'Academie des Sciences.*

Cours de Mathématique, qui comprend les parties de cette Science les plus utiles à un homme de guerre ; sçavoir, l'introduction aux Mathématiques, les Elemens d'Euclides, l'Arithmétique, la Trigonometrie rectiligne & spherique, les Tables des Sinus & des Logarithmes, la Géométrie théorique & pratique, la Fortification réguliere & irréguliere, la Mécanique, la Perspective, la Géographie & Cosmographie, & la Gnomonique. En cinq Volumes *in-8.* avec plus de 200 Planches, 40 l.

Les Récréations Mathématiques & Physiques. Nouvelle édition, en 4 Volumes *in-8.* avec beaucoup de Figures, 20 l.

Les Elemens d'Euclides du R. P. Deschalles, expliqués avec l'usage de chaque proposition. Nouvelle édition corrigée par M. Audierne, *in-12.* avec Figures, 1746. 3 l.

Traité de l'Arpentage & du Toisé, avec un nouveau Tarif du Toisé des bois de charpente. Nouvelle édition augmentée, *in-12.* avec Figures, 1747. 3 l.

La Géometrie pratique, contenant la Trigonometrie, la Planimetrie & la Stéréometrie, *in-12.* avec Figures, 2 l. 10 s.

Usage du Compas de proportion & de l'Instrument universel, avec un Traité de la division des champs. Nouvelle édition, avec Figures, 1748. 2 l. 10 s.

Méthode de lever les Plans & les Cartes de terre & de mer avec instrumens & sans instrumens ; *in-12.* avec Figures, 2 l.

*Ouvrages de M. LE BLOND, Professeur de Mathématiques des Pages du Roi.*

L'Arithmétique & la Géométrie de l'Officier, contenant les élémens de ces deux Sciences appliquées aux differens besoins de

l'Homme de guerre , en deux Volumes *in-8.* enrichis de 45 Planches , 1748. 12 l.

Abregé d'Arithmétique & de Géometrie à l'usage des jeunes Militaires , *in-12.* avec Figures , 1748. 3 l.

Elemens de Fortification , contenant ce qu'il y a de plus essentiel à observer dans une Place forte , pour initier avec facilité les jeunes Militaires dans l'étude de cette Science. Nouvelle édition augmentée , *in-12.* avec près de 20 Planches , 3 l.

Elemens de la guerre des Sieges à l'usage des jeunes Militaires , contenant l'Artillerie , l'Attaque & la Dèfense des Places , avec un petit Dictionnaire des termes , en trois Volumes *in-8.* avec quantité de Figures , 15 l.

Essai sur la Calstrametation , ou sur la maniere de former , de tracer & de mesurer les Camps , *in-8.* avec Figures , 6 l.

### *Art Militaire.*

Art de la Guerre par principes & par régles. Ouvrage de M. le Maréchal de Puysegur , mis au jour par M. le Marquis de Puysegur son fils , Brigadier d'Infanterie , Colonel du Régiment de Vexin , Volume *in-fol.* grand papier , enrichi de Vignettes & de plus de 40 grandes Planches , 1748. 60 l.

— Le même Ouvrage en deux Volumes *in 8.* sous presse.

Mémoires historiques & militaires sous le Regne de Louis XIII & sous la minorité de Louis XIV , par Messire Jacques de Chastenot , Chevalier , Seigneur de Puysegur , Colonel du Régiment de Piedmont. Avec des instructions militaires , en 2 Volumes *in-12.* Nouvelle édit. 1748. 5 l.

~~Sentimens d'un Homme de guerre sur le Système de M. le Chevalier de Follard , par rapport à la colonne & au mélange des différentes armes d'une armée , *in-4.* avec Figures. *La Haye.* 7 l.~~

Mémoires d'Artillerie de M. Surirey de Saint-Remy. Nouv. édition considérablement augmentée , avec une ample Table des Matieres , en trois Volumes *in-4.* enrichis de Vignettes & de plus de deux cens Planches. 1745. 45 l.

Théorie nouvelle sur le Mécanisme de l'Artillerie , par M. Dulac , Officier d'Artillerie du Roi de Sardaigne , *in-4.* avec près de 40 Planches , 15 l.

Essay de l'application des forces centrales aux effets de la poudre à canon , par M. Bigot de Morogues , *in-8.* 2 l. 10.

Traité des Feux d'artifice pour le Spectacle , par M. Frezier , Directeur des Fortifications de Bretagne. Nouvelle édition considérablement augmentée , *in-8.* avec Figures. 1747. 6 l.

De l'Attaque & de la Dèfense des Places , avec un Traité pra-

tiqûe des Mines , par M. le Maréchal de Vauban , & un Traité de la guerre en général. Nouvelle édition augmentée , en 2 Vol. in-8. avec près de 50 Planches. *La Haye* , 12 l.

Mémoires de M. Goulon , Généralissime des Armées de l'Empereur , sur l'Attaque & la Dèffense d'une Place ; avec la Relation du Siege d'Ath , in-8. avec Figures. *La Haye* , 4 l. 10 s.

L'Ingenieur François , contenant la Géometrie pratique sur le terrain , & la fortification suivant M. de Vauban , in-8. avec Figures. *Amsterdam*. 6 l.

Nouvelle maniere de fortifier l'Hexagone , ou Traité des Fortifications , par M. le Baron de Coëhorn , in-8. avec Figures. Nouvelle édition. *La Haye*. 6 l.

Les Regles du Dessin & du Lavis pour les Plans , Elevations & Profils des édifices militaires , & pour les Cartes des environs d'une Place , par M. Buchotte. Nouvelle édition augmentée , avec un Supplément , in-8. rempli de Figures , 5 l.

*Ouvrages de Mathématique & de Physique par differens Auteurs.*

Christiani WOLFII *Matheseos universa Elementa* , in quinque Tomos in-4. *Geneva*. 60 l.

— *Compendium Elementorum Matheseos universa ad usum studiosæ Juventutis adornatum* , en 2 Volumes in-8. avec 44 Planches. *Geneva*. 9 l.

Abregé du Cours de Mathematique de M. Chretien WOLF , traduit en François & mis à la portée de tout le monde , en 3 Volumes in-8. enrichis de 69 Planches. 1747. 15 l.

Traité de Géometrie théorique & pratique , à l'usage des Artistes , par Seb. Le Clerc , nouvelle édition , enrichie de 45 Planches , in-8. 7 l.

Pratique de la Géometrie sur le papier & sur le terrain , par le même , in-12. avec plus de 80 Planches , 3 l.

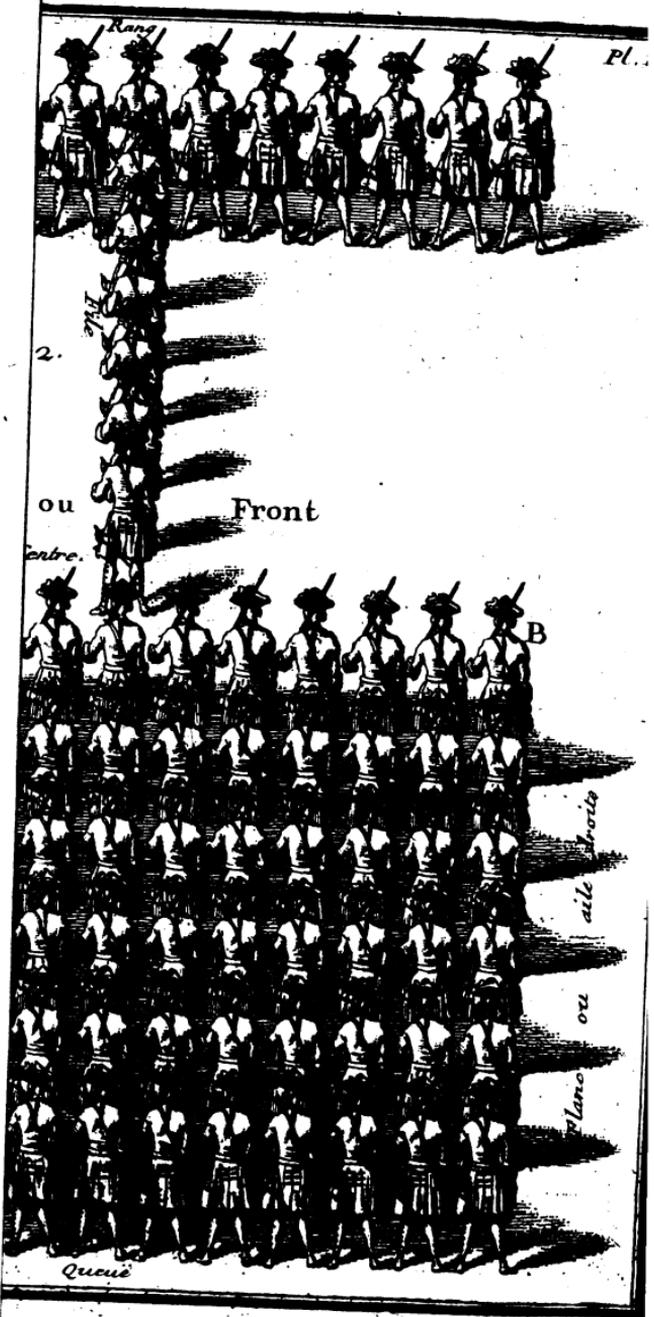
Elemens de Physique-Mathématique confirmés par les expériences , ou Introduction à la Philosophie de Newton , traduit du Latin de M. s'Gravesande par M. Roland de Virloys , en 2 Volumes in-8. avec 50 Planches , 12 l.

Traité du Navire , de sa Construction & de ses Mouvements , par M. Bouguer , de l'Académie des Sciences , in-4. 1746. 15 l.

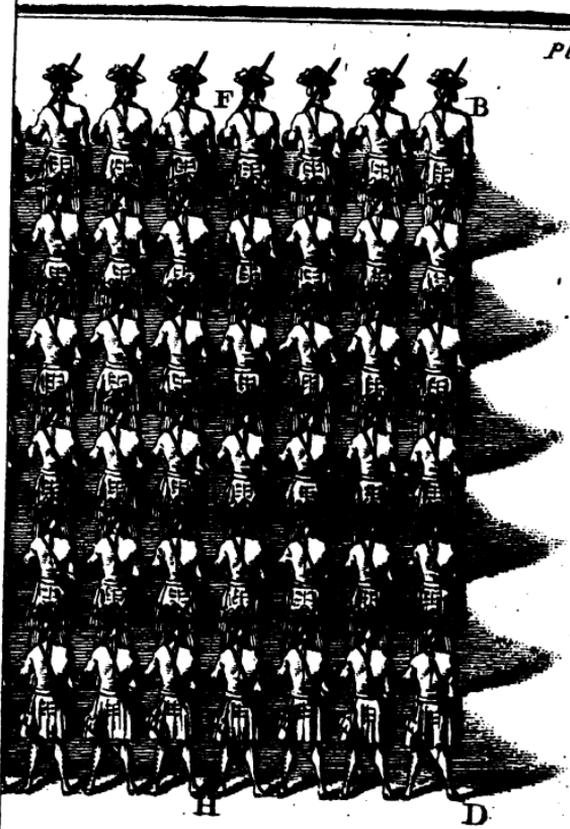
Les Elemens de Géometrie , ou de la mesure de l'étendue. Par le R. P. Bern. Lamy , de l'Oratoire. in-12. 2 l. 10 s.

Elemens des Mathématiques , ou Traité de la grandeur en général. Par le même Auteur. in-12. 3 l.

F I N.

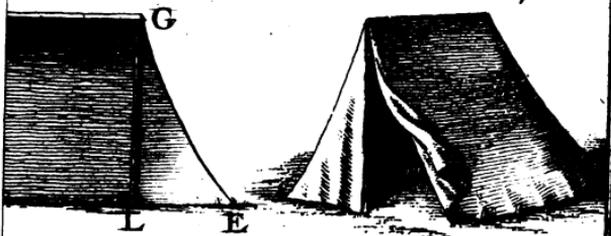






*Fig. 3.*  
*El d'una Canoniere*  
*selon sa longueur.*

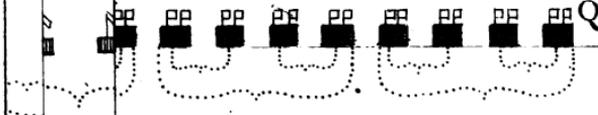
*Fig 4.*  
*Canoniere vue en perspective*



*pieds pour les fig. 2. et 3.*



IUF



es

F. Bailloud laine Sculpt



Aisle Droite

General

Marcin Marechaux de Camp

B. Nogent



Duras

Naullas

Greguadiers  
à Cheval

Royal

Colonel  
General

Dragons

Marcin Marechaux de Camp

B. Tissenhausen



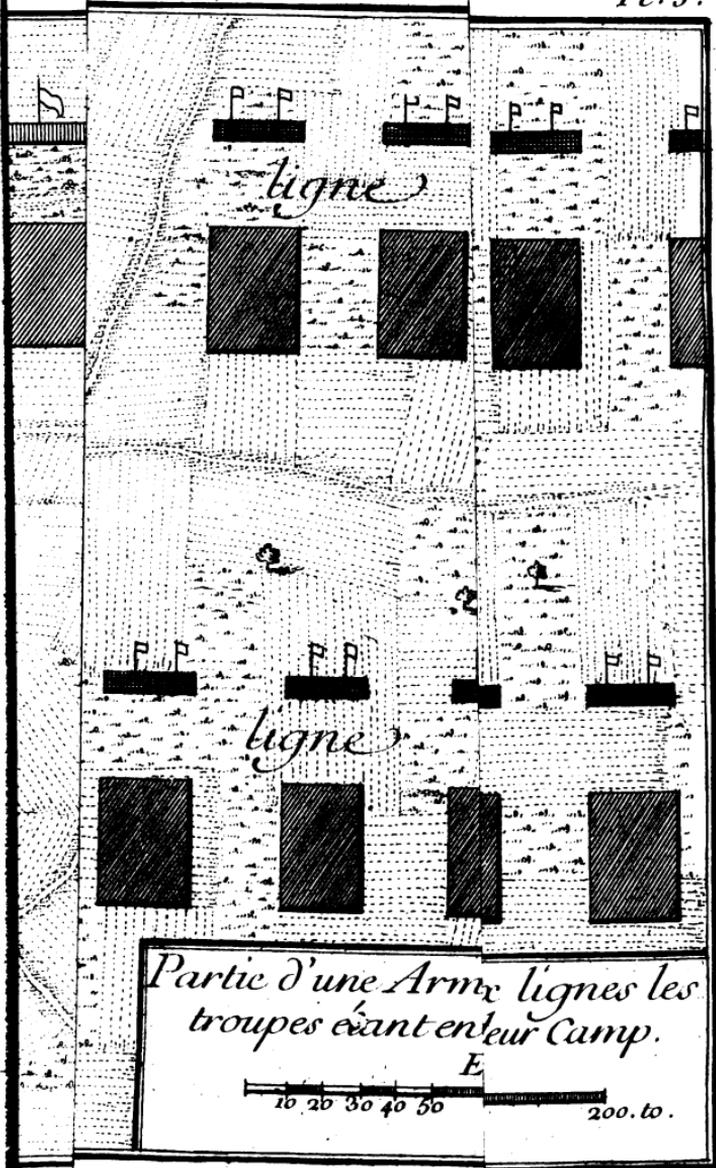
Fuostenberg

Royal Piedmont

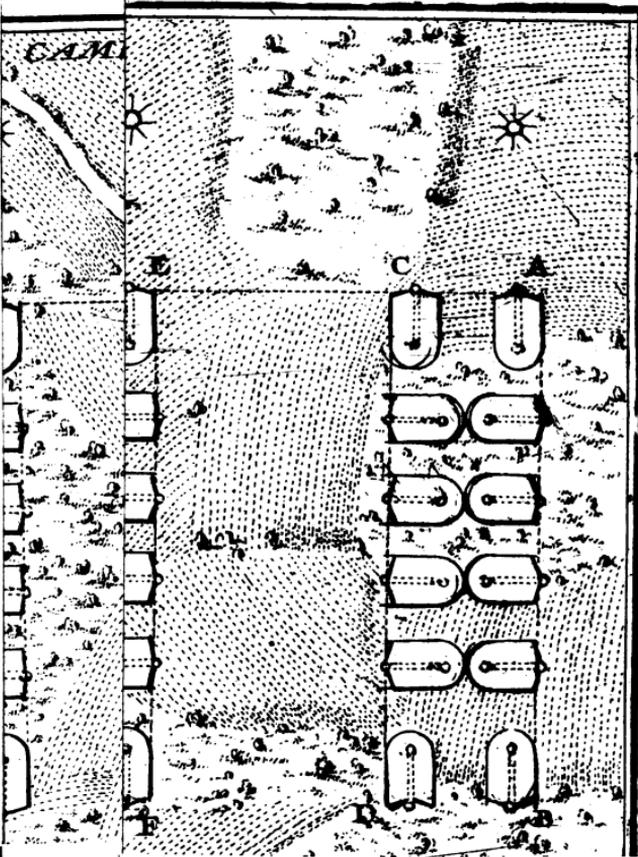
du Roy

La Reine



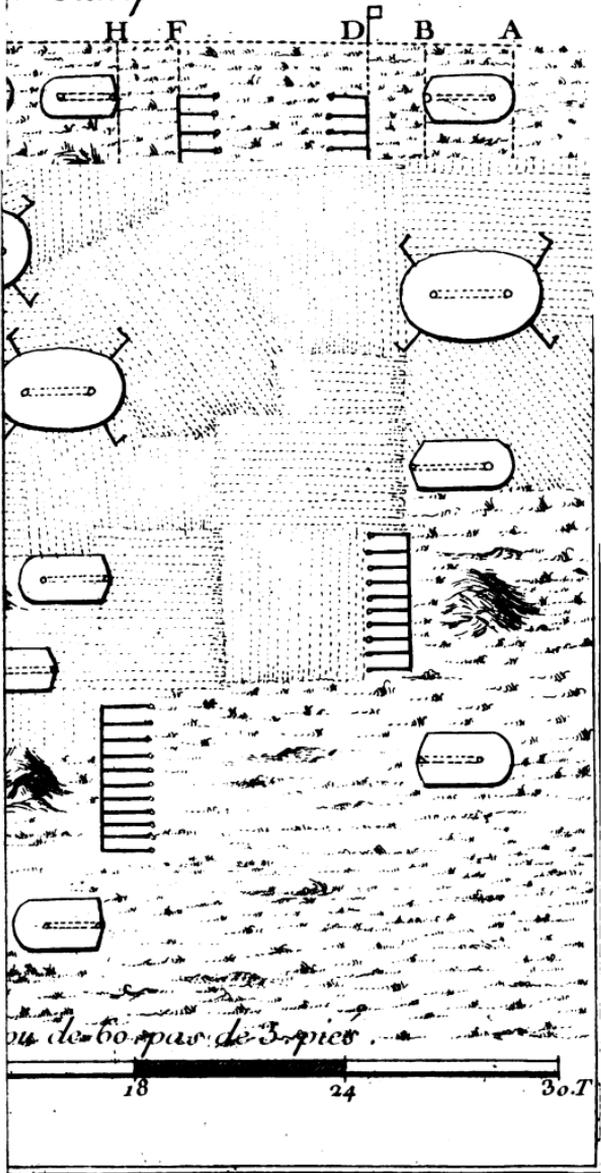




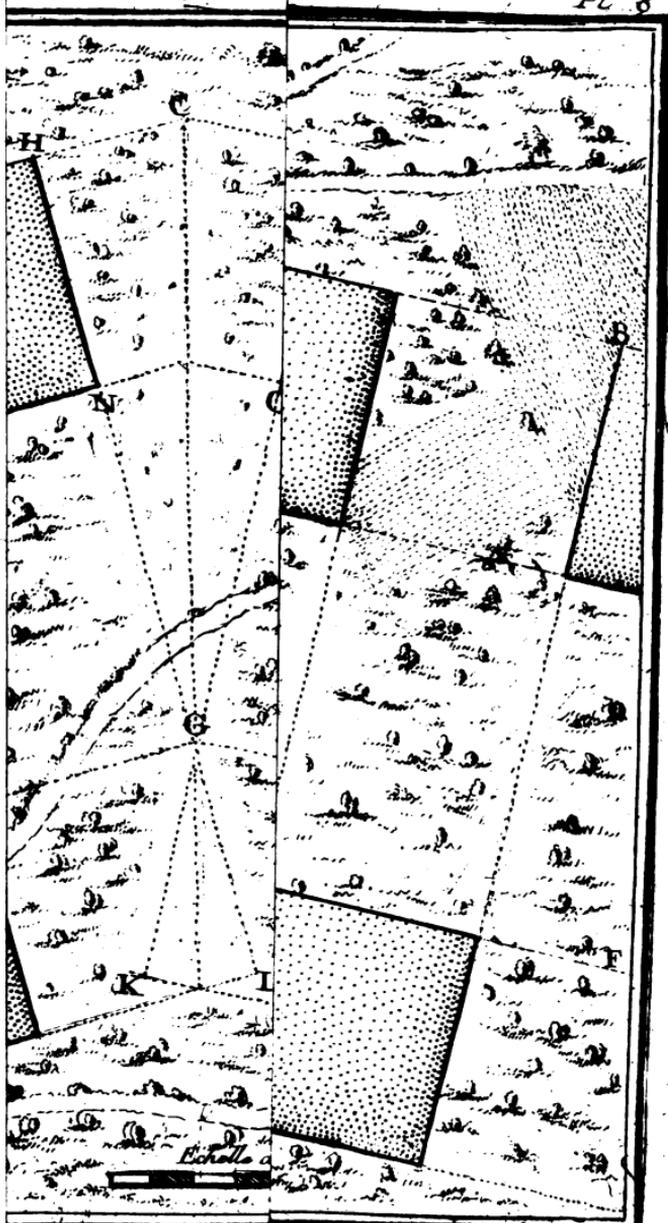




# d'un Escadron u Camp.









# IERE DU CAMP S COMPIEGNE

